

Vieux démons

Les révélations sur le président de la Cour des comptes européenne rouvrent la plaie « Pinxten », celle d'un passé très récent où un membre de l'institution garante de la bonne exécution du budget se livrait à des fraudes éhontées

Marktführer

Die Gesundheits-App der AMMD für die automatische Erstattung von Arztrechnungen erhält nicht ganz unerwartet Konkurrenz

Langues, travail, logement : le cercle vicieux

L'accès au travail est un des leviers essentiels de l'intégration des étrangers, mais c'est un des points critiques selon un rapport de l'OCDE

Rayons X

Antoine Paccoud fait une nouvelle radiographie des propriétaires fonciers. Elle fait apparaître le poids des nababs de l'immobilier

Die Geister, die ich rief

Der Stater Schöfferrat lud zur Sicherheitsversammlung. Bisweilen drohte die Diskussion zu entgleisen

Photo : Sven Becker



Vieux démons

Dominique Seytre et Pierre Sorlut

Les révélations sur le président de la Cour des comptes européenne rouvrent la plaie « Pinxten », celle d'un passé très récent où un membre de l'institution garante de la bonne exécution du budget européen se livrait à des fraudes éhontées, condamnées par la Cour de justice de l'UE et instruites par les autorités luxembourgeoises

Not amused « There is nothing to hide », se défend le président de la Cour des comptes européenne devant la commission du contrôle budgétaire (Cont) du Parlement européen à Bruxelles mardi soir. Klaus-Heiner Lehne est entendu par les représentants des citoyens européens quatre jours après la parution d'un article de *Libération* sur des allégations de fraudes à la tête de l'institution chargée de veiller à la bonne exécution du budget de l'Union. « Un bon tiers de ses 27 membres ne sont presque jamais présents dans le Grand-Duché mais touchent néanmoins de grasses primes de logement en s'y domiciliant fictivement, abusent des 'frais de représentation', effectuent des 'missions' que personne ne vérifie ou encore utilisent à des fins privées des moyens mis à leur disposition, comme les voitures de fonction », écrit le correspondant du quotidien français à Bruxelles Jean Quatremer. Le journaliste s'est rendu à Luxembourg et a constaté, à un coin de la rue des Muguets au Weimershof (quartier jugé « sinistre » par l'auteur, mais qui ne l'est en réalité pas davantage que la plupart des rues de la ville), qu'apparaissaient quatre noms sur une boîte aux lettres rouillée. « Il doit s'agir d'étudiants ou d'employés qui ont du mal à payer les loyers élevés de la capitale. Non il s'agit du président de la Cour des comptes ! » et de membres de son cabinet, ironise Jean Quatremer dans cet article qui a défrayé la chronique dès vendredi matin. Il est question de 325 000 euros d'indemnités perçues indûment selon *Libération* : une indemnité de résidence équivalant à quinze pour cent du traitement des membres (22 430 euros mensuels ou 25 795 pour le président), soit entre 3 364 et 3 870 fois le nombre de mois prestés en tant que membre puis président ajoutés à une bourse de déménagement de 40 000 euros. Des dépenses farfelues de membres de l'institution et des missions sur le lieu de résidence posent en outre question dans ledit article.

« Même si cela se révélait légal, les contribuables sont en droit de se poser des questions. »

Daniel Freund, eurodéputé vert

Ça ne rigole pas du tout sur l'autre rive de l'avenue Kennedy. « The court is currently analysing the defamatory allegations (...) and is considering all options for further action », écrit le président de la Cour des comptes européenne dans un email à ses 900 collaborateurs dès 10h38. L'article circule. Sur *Twitter*, les parlementaires européens s'écharpent vite. « Wenn sich das bestätigt, haben wir in der EU einen handfesten Skandal », gazouille l'eurodéputé vert Daniel Freund. Sa présidente à la Commission du contrôle budgétaire le recadre immédiatement : « Lieber Daniel, du kennst noch keine Fakten und verbreitest Verdächtigungen. (...) Meinen ersten Ermittlungen nach ist da leider viel falsch », tape Monika Hohlmeier de la CDU/PPE, comme Klaus-Heiner Lehne, un ancien membre du Parlement européen. La bataille politique se poursuit dans l'hémicycle bruxellois mardi soir. Une audition spéciale a été programmée durant le weekend. Elle a été minutieusement préparée par le président de la Cour des comptes, un proche de son hôte à la commission parlementaire. « We have asked the EP's Cont Committee to have the opportunity to present the facts in order to correct the many falsehoods contained in the article », écrit le président dans un email général lundi à 10h46. « Qui surveille le surveillant ? », interroge mardi soir le rapporteur socialiste Isabel Garcia-Munoz avant de lancer une salve de questions prosaïques sur le lieu de résidence de Klaus-Heiner Lehne au Luxembourg. Dans l'article de *Libération*, le membre depuis 2014 et président depuis 2016, passe son temps à Düsseldorf et y mène une activité politique. L'Allemand, 64 ans, réplique que tous les membres, y compris lui-même, ont tous leur résidence au Luxembourg. « Les autorités luxembourgeoises donnent une carte bleue qui l'atteste. Il y a un contrôle qui est effectué. Bien sûr on n'entre pas au domicile des gens pour voir si le lit est encore chaud », se moque-t-il, précisant que son domicile n'est pas si vétuste que l'article laisse croire : « 160 mètres carrés, trois étages, quatre chambres, un grenier, un bureau, plus la cuisine », énumère un président d'institution contraint à expliquer qu'il sous-loue les lieux lui-même à ses subalternes. Contacté par le *Land*, le propriétaire des lieux n'a pas donné suite. Le ministère des Affaires étrangères confirme qu'un contrôle d'éligibilité est effectué au moment de l'octroi de la carte, valable cinq ans. Mais l'on comprend que, jusqu'au renouvellement, on part du principe que tout est en ordre.

Klaus-Heiner Lehne louvoie sur le statut de résidence principale : « Ma famille ne m'a pas accompagné. Ma femme est avocate à Düsseldorf. Mes enfants étudient là-bas. Je me rends chez moi en fin de semaine et le reste du temps je suis à Luxembourg. » Le président de la Cour des comptes assume en outre que « la grande majorité des membres » ne soient pas au bureau du lundi au vendredi. Klaus-Heiner Lehne dit avoir réalisé 34 missions en 2019 (dernière année « normale »), soit « une centaine de jours d'absence » de Luxembourg. Quant aux accusations d'activisme politique, contraire à l'indépendance brigüée par les membres pour mener les audits des dépenses européennes (souvent opérées par des instances politisées), le président réfute et répond qu'il a simplement été nommé président honoraire de la CDU Düsseldorf en 2014 après en avoir été le chef pendant de longues années. Ce mercredi, on lit dans le *Rheinische Post* : « Er dürfte zwar die Entwicklung der Düsseldorfer CDU intensiv verfolgen, auch durch seinen Bruder, den Landtagsabgeordneten Olaf Lehne. »

Au Parlement, une tranchée PPE, famille mère des chrétiens-démocrates allemands, se creuse devant les assauts des verts. « Merci d'être venu à Bruxelles en provenance de Luxembourg où nous savons que vous vivez », accueille ainsi Sarvamaa Petri. Et aux vellétés des écologistes de retracer les parcours des membres de la Cour des comptes, la présidente de la commission Monika Hohlmeier répond (alors que les questions ne lui sont évidemment pas adressées) que l'on « vit en Europe et pas en Chine », adoptant ainsi les éléments de réponse prodigués dans le *factsheet* élaboré par la Cour et envoyé aux parlementaires. Toute demande de suivi « physique ou électronique » serait contraire à la Convention européenne des droits de l'Homme. Que pense de tout-ça un contribuable lambda, par exemple un frontalier travaillant à la cantine d'une institution au Kirchberg, à qui son administration fiscale demande des justificatifs de séjour sur son lieu de taxation des revenus ?

Figure en sus dans la communication de la Cour des comptes au Parlement une justification réglementaire-massue : « The rules governing the legal status of ECA Members do not include any provisions regarding working time, leave, or recovery of salary. Pursuant to Article 285 TFEU ECA Members "shall be completely independent in the performance of their duties, in the Union's general interest." This independence necessarily encompasses a certain degree of autonomy of the Members in organising their work. Thus, Members receive their salary based on their high level of responsibility as public servants. » Les États membres ont bien élaboré de règles protégeant les diplomates qu'ils nomment eux-mêmes. « Même si cela se révélait légal, les contribuables sont en droit de se poser des questions », rétorque le jeune élu vert Daniel Freund. L'audition s'achève avec un accord, sur invitation du pré-

sident Lehne (qui fixe les règles donc. Il n'est pas convoqué. Il invite) sur la possibilité pour un parlementaire de venir consulter les pièces que la Cour des comptes voudra bien lui montrer. La rapporteur socialiste (alliée du PPE), dont le niveau d'anglais s'est révélé limité quand les interprètes ont cessé de traduire (à 19 heures), devra donc fouiller dans des documents rédigés pour la plupart dans la langue de Shakespeare.

« Keng Reklammen! weg » Selon l'aphorisme prêté à l'entrepreneur du cirque Phileas Barnum, « there's no such thing as bad publicity ». Mais là, comme le note l'eurodéputée écolo Michèle Rivasi en marge de l'audition parlementaire, « la réputation et la crédibilité de toute l'Union européenne est menacée lorsque l'institution chargée de veiller à la bonne utilisation de l'argent public et à la détection de fraude est elle-même accusée d'avoir abusé, de manière systématique, le budget européen. » Devant le Parlement, le président Lehne réitère la menace de plainte en diffamation, mais ajoute que les formules de prudence utilisées par le journaliste offrent peu de prise à une argumentation juridique solide. Ce qui fait réagir son alliée à la présidence de la Commission, ici animatrice des débats : « It is a problem about press freedom and its consequences », lâche la députée conservatrice. Son collègue du groupe Renew (prolongement de la République en marche macronienne) Pierre Karleskind réplique : « Si vous considérez que ce qui est écrit est faux, vous pouvez porter plainte en diffamation. Portez plainte, mais soyez sûr de vous car le journaliste en question a fait tomber la commission Santer et a envoyé (le secrétaire général de la Commission Juncker) Martin Selmayr en Autriche. »

« Il est temps de nettoyer les écuries d'Augias », écrit *Libération* dans son article paru vendredi 26 novembre. Klaus-Heiner Lehne prétend l'avoir déjà fait dans le sillon de l'affaire Pinxten, du nom du membre belge de la Cour des comptes pris la main dans le sac et condamné le 30 septembre dernier par la Cour de justice de l'UE à des punitions massives sur sa retraite européenne (*d'Land*, 22.10.2021) pour « activités incompatibles avec les fonctions de membre de la Cour des comptes » et « conflits d'intérêts ». Un porte-parole de l'administration judiciaire luxembourgeoise informe que l'enquête pénale visant Karel Pinxten suit son cours au Luxembourg. Les préventions qui ont été libellées à son égard sont l'escroquerie, le faux et l'usage de faux. Elle n'a en revanche pas reçu de dénonciation au sujet du président Lehne. Pour l'enquête sur Karel Pinxten, elle était intervenue via l'Office européen de lutte antifraude (Olaf). Klaus-Lehne se targue que son institution a procédé elle à la dénonciation de son membre via « son cadre pour le lancement d'alerte ». La Cour des comptes s'enorgueillit ainsi d'avoir agi onze ans après les premiers abus de son membre tels qu'ils ont été relevés par l'Olaf dans un rapport que le *Land* a consulté.

Les missions des membres, donc les déplacements pour motifs professionnels, constituent un morceau de choix dans l'inventaire olafien. De 2006 à 2018, Karel Pinxten a effectué 702 missions. 661 ont été organisées en Belgique, son fief. La moitié exactement ont attiré l'attention des enquêteurs administratifs : 184 missions avec frais de nature privée sans mention de l'ordre de mission. 148 sans indemnité journalière, mais de nature privée. Dans 224 cas, Karel Pinxten était absent de la Cour sans motif pour un ou plusieurs jours. Pour les missions sans frais, figurent douze parties de chasse, 72 réunions avec des hommes d'affaires et des connaissances, vingt pour du *networking*. Karel Pinxten a en outre organisé 27 missions pour des réunions de son parti Open VLD (il était chez les chrétiens démocrates flamands avant d'intégrer les libéraux). L'Olaf recense presque 600 000 euros de détournement du budget de la Cour.

Inventaire à la Prévert Relevons quelques exemples révélateurs d'une corruption inhérente au système, car contaminé par le mode de désignation des membres de la Cour des comptes : par les gouvernements. Le membre de la Cour organise des rendez-vous auprès de responsables des questions immobilières du commissaire européen Sefcovic au nom de proches entrepreneurs du bâtiment qui pourraient éventuellement loger des services de la Commission européenne. Huit missions sont organisées pour rencontrer le PDG du groupe de dragage Ackermans & Van Haaren, dont Karel Pinxten est actionnaire. Dans les conversations saisies par l'Olaf, le représentant de la Cour des comptes propose d'introduire le PDG en question auprès de personnes responsables des discussions sur le TTIP à la Commission européenne pour avancer leurs intérêts dans le commerce outre-atlantique. Au fil des « preuves » énoncées par l'Olaf apparaît le membre luxembourgeois Henri Grethen, qui, en novembre 2013, accompagne le membre belge à la rencontre de l'ambassadeur de Belgique en France. L'ancien ministre libéral ne remplit pas d'ordre de mission pour l'occasion, à l'inverse de son camarade d'expédition. Et pour cause, la réunion consiste en une dégustation de Romanée-Conti au domaine Dugat-Py, locataire du vignoble de Karel Pinxten (qui n'est pas renseigné parmi ses activités extérieures). S'en est suivi un dîner dans un restaurant gastronomique à Flagey-Echezeaux. Le Belge introduit la facture comme frais de représentation.



Une mission à Cuba en 2015 ressort de l'étalage de fraudes. Elle est « vendue » par le membre Pinxten à la présidence comme un premier contact de la Cour des comptes avec ce régime autoritaire des Antilles qui sera amené, dit-il, à développer ses relations avec l'Union européenne, potentielle pourvoyeuse de soutien financier. « L'enquête a révélé qu'en réalité M. Pinxten a demandé à sa secrétaire d'organiser un voyage privé à Cuba en compagnie de son épouse, car 'il n'avait jamais visité ce beau pays auparavant' », écrivent les enquêteurs de l'Olaf. À son retour, Pinxten fournit un rapport au président de la Cour et dans lequel il mentionne des « réunions avec des personnes très intéressantes ». L'Olaf constate que toutes les « personnes » évoquées ont été rencontrées dans le cadre d'un seul déjeuner organisé par le représentant de l'UE à Cuba. L'enquête de l'Olaf a établi que non seulement le voyage du membre Pinxten relevait du domaine privé mais qu'il a aussi berné la Cour pour qu'elle le finance.

Sassicaia Bolgheri L'Olaf s'interroge en outre sur le fait que bien que tous les véhicules familiaux roulent au diesel, une partie significative du carburant acheté entre juillet 2016 et décembre 2017 (703 litres sur 5 933) ait été de l'essence. Le bureau anti fraude constate ainsi que les deux types de carburant ont été payés par la même carte à quelques minutes d'intervalle... écartant de fait l'hypothèse de véhicule de remplacement émise par le membre de la Cour lors de son audition. L'Olaf prouve que les cartes essence ont été utilisées pour faire le plein de différents véhicules de moteur diesel qui ne pouvaient appartenir qu'au couple Pinxten (trois pleins réalisés en trois heures). L'Olaf conclut ainsi qu'entre juillet 2016 et décembre 2017, la quantité totale de diesel achetée permet de parcourir plus de kilomètres (80 000) que le kilométrage affiché sur le Q5 (selon le témoignage du chauffeur qui l'amenait au contrôle technique au Luxembourg) acheté en 2012 ! Une dernière pour la route, si l'on peut dire. L'Olaf narre comment le membre belge a fait passer l'achat de costume pour un accident à faire indemniser par l'assurance lorsqu'une bouteille de vin a été prétendument cassée dans le coffre de sa voiture de fonction. En réalité, ce Sassicaia Bolgheri (un super toscan à 180 euros la quille) s'est déversé sur le sol du garage quand le chauffeur a déposé trop violemment le sac de course en nubuck.

Vu l'épaisseur du dossier Pinxten, l'Olaf passe un peu vite sur les missions (avec frais) organisés avec le directeur général mondial du cabinet juridique Allen & Overy, employeur d'un des fils du membre de la Cour (aujourd'hui au service des milliardaires fondateurs de AB Inbev), une réunion avec le PDG d'une société belge au sujet d'une offre d'emploi pour un autre fils, des réunions avec des compagnons de chasse. « J'insiste sur le fait que les missions étaient connues et approuvées par le président », martèle Karel Pinxten comme argument de défense. De 2016 à avril 2018, date du départ de Karel Pinxten du Kirchberg, Klaus-Heiner Lehne préside la Cour des comptes.

La Cour vante les mesures prises suite à l'affaire Pinxten et visant à renforcer ses procédures internes et de contrôle, notamment : l'attribution du rôle d'ordonnateur délégué au Secrétaire Général pour toutes les missions (non plus le président) et dépenses des membres de la Cour ; la mise en place d'un registre de présences des membres ; l'adoption d'un nouveau cadre éthique et code de conduite des membres ; l'adoption d'une nouvelle charte pour l'audit interne ; l'adoption d'une décision concernant l'utilisation des voitures officielles ; la publication des missions des membres sur le site internet de la Cour.

Ces mesures ont été prises consécutivement à un audit interne que les Parlementaires sont invités à lire. En revanche, la Cour des comptes s'est opposée à ce que figure dans le dossier d'arrêt de la Cour de justice, comme le demandait le camp Pinxten, les notes qui prouveraient que l'auditeur interne a réalisé son rapport sous pression. Les services de Klaus Heiner Lehne ont en outre refusé qu'apparaisse un email envoyé le 19 février 2020 à l'ensemble des membres. Contacté pour avoir accès à l'ensemble de ces documents, le porte-parole de la Cour des comptes répond qu'ils réservent « toute pièce justificative au seul usage des parlementaires européens ». La Cour des comptes dispose également d'un comité d'éthique composé notamment de deux membres, dont Joëlle Elvinger (une membre supposée ne pas exercer d'activité extérieure à la Cour), présente mardi à Bruxelles. Ledit comité n'a pas été saisi, signe que la présidence ne veut pas donner l'air d'avoir commis la moindre erreur. Le parquet européen (qui veille depuis peu aux poursuites pénales des atteintes au budget de l'Union) ne communique pas sur les enquêtes qu'il ouvre. L'Olaf ne répond pas aux sollicitations du Land visant à savoir si une enquête était ouverte.

L'affaire Lehne sert de test au bon fonctionnement des institutions. Le directeur général de l'office de lutte antifraude de l'Union, Ville Itala (un ancien eurodéputé PPE, comme Lehne) a quitté la Cour des comptes en février 2018 ! ●



La Cour des comptes depuis la rue Erasme au Kirchberg



La boîte aux lettres du président de la Cour des comptes et de ses collaborateurs rue des Muguets



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

COVID-19

IMPFWOCH

Semaine de la vaccination · Impfwöche · Vaxx week · Semana da vacinação

6-12 DEZ

LËTZEBUERG

LËISST SECH

IMPFFEN



All Informationen
+ Event-Lëscht op
impfen.lu

LEITARTIKEL

Work-Life Balance

Luc Laboulle

Der 30. November 2021 wird in Luxemburg in die Geschichte eingehen. Kurz nachdem der sozialistische Vizepremier Dan Kersch und sein Parteikollege, der Minister für Landwirtschaft und soziale Sicherheit, Romain Schneider, ihren bereits im Vorfeld angekündigten Rücktritt aus der Regierung offiziell auf einer Pressekonferenz bekannt geben wollten, stahl ihnen der liberale Finanzminister Pierre Gramegna die Show und ließ überraschend seinen eigenen Rücktritt per Communiqué von der DP mitteilen. Alle drei Politiker wollen künftig mehr Zeit mit ihrer Familie verbringen und sich die Belastungen des Ministeramts nicht mehr antun. Das passt in die Diskussionen um die Work-Life-Balance, deren Verbesserung DP-Generalsekretär Claude Lamberty in dieser Woche bei *RTL* als eines der noch ausstehenden wichtigen Projekte der Regierung bezeichnete.

Die Rücktritte passen aber auch in ein relativ neues Selbstverständnis, das ein politisches Amt nicht mehr als Folge gesellschaftlichen Engagements, sondern als anspruchsvollen und (manchmal nicht allzu) gut bezahlten Beruf ansieht. Ein Musterbeispiel für die Technokratisierung des politischen Systems ist Paulette Lenert, die als politisch unvorbelastete Quereinsteigerin über den Staatsdienst in die Regierung kam und innerhalb von nur drei Jahren zur Vizepremierministerin avanciert ist. Offiziell hat sie sich zwar immer noch nicht entschieden, ob sie in diesem Metier bleiben will, auch wenn inzwischen vieles darauf hindeutet, dass sie bald zur neuen Ko-Präsidentin der LSAP gewählt wird und 2023 als nationale (Ko-) Spitzenkandidatin antreten wird. Doch auch Pierre Gramegna hatte keine politische Erfahrung, als die DP ihn 2013 als Finanzminister nominierte. Trotzdem stieg er in den vergangenen Jahren zum beliebtesten DP-Politiker hinter Xavier Bettel auf.

Die Rücktritte lassen sich aber auch anders deuten. Zum Beispiel aus machtpolitischer Perspektive: Kersch's Rücktritt ist eine Trotzreaktion, weil seine Partei Paulette Lenert als Spitzenkandidatin bevorzugt; bei Gramegna könnte die Frustration daher rühren, dass seine Pläne, Vorsitzender der Eurogruppe zu werden, 2020 gescheitert sind. Oder in einem nationalpolitischen Kontext: Die von Gramegna groß angekündigte Steuerreform wird nicht umgesetzt. Kersch's Forderung nach einer Coronasteuer wurde sogar von der eigenen Partei belächelt, sein gewerkschaftsnaher Kurs entspricht nicht mehr den Vorstellungen einer postmodernen Sozialdemokratie.

Tatsächlich hat die Dreierkoalition spätestens seit Beginn der Coronakrise kein gemeinsames Projekt mehr. Seit fast zwei Jahren dreht sich fast alles um das Virus, für strukturelle Reformen fehlen Wille und Zeit. Deshalb sollte es auch nicht verwundern, dass ältere Minister, deren Ressorts nur indirekt mit dem Pandemiegeschehen zu tun haben, sich etwas überflüssig vorkommen. Die Parteien können die Zeit nutzen, um sich schon auf die Wahlen vorzubereiten. Die LSAP positioniert die etwas farblosen Georges Engel (53) und Claude Haagen (59) als starke Männer im Süden und Norden. Wen die DP für die Nachfolge von Gramegna (63) nominiert, bleibt noch offen. Muss es ein Finanzexperte sein? Oder reicht in der aktuellen Situation ein halbwegs beliebter Politiker aus der zweiten Reihe, den die Partei bis 2023 als Spitzenkandidat/in im Südbezirk aufbauen kann?

Ist es aber legitim, wenn gewählte Volksvertreter sich mitten in einer Mandatsperiode zurückziehen? Diese Frage hat sich bereits gestellt, als Etienne Schneider sein Leben zurück wollte. Während Romain Schneider mit 59 Jahren in Rente geht, verbringt der bald 60-jährige Kersch die Zeit bis zu seiner Pensionierung in den Hinterbänken der Kammer. Dort wird er einem Dutzend anderer früherer Regierungsmitglieder begegnen, die meisten sind von der CSV. Einige von denen spielen eine wichtige Rolle in ihrer Fraktion, andere füllen die Reihen. Oder wie die Jugendorganisationen es ausdrücken: Sie verhindern geschickt und ohne großen Aufwand, dass eine inhaltliche und personelle Erneuerung in ihrer Partei stattfinden kann. Damit untermauern sie gleichzeitig die sich immer weiter verbreitende Vorstellung, dass parteipolitisches Engagement insbesondere in den traditionellen Volksparteien nichts bewirken kann und zu nichts führt.

POLITIK

Sozialisten stellen um

Obwohl sie die „Neuigkeiten“ schon am Montag *RTL* und dem *Tageblatt* gesteckt hatte, organisierte die Parteileitung der LSAP am Dienstag eine Pressekonferenz, auf der die Minister Romain Schneider und Dan Kersch noch einmal offiziell erklären durften, dass und weshalb sie im Januar vorzeitig der Regierung den Rücken kehren werden. Schneider will in seiner Pensionierung endlich wieder gut schlafen können, Kersch will seine Rückenprobleme auf den neuen Stühlen in der Abgeordnetenkammer auskurieren, wo er nicht mehr 100 Prozent geben muss, wie es zuletzt als Minister der Fall war. 100 Prozent soll künftig seine Nachfolgerin Paulette Lenert geben, die im Januar zur nun schon dritten sozialistischen Vizepremierministerin in dieser Legislaturperiode gekürt werden soll, wie Noch-Parteipräsident Yves Cruchten verkündete. Cruchten selbst soll ab Januar Fraktionsvorsitzender werden, wenn sein Freund Georges Engel Dan Kersch als Arbeits- und Sportminister ablöst. Die Ressorts Landwirtschaft und soziale Sicherheit von Romain Schneider übernimmt der gleichaltrige Claude Haagen, der dafür Diekirch und die *Nordstad* aufgibt. In Diekirch, wo die Sozialisten 2017 eine absolute Mehrheit errungen hatten, dürften nun Claude Thill oder René Kanivé übernehmen, eine Entscheidung soll nächste Woche fallen. Für Haagen rückt der Wintger Rat Carlo Weber in die Kammer nach. Die Partei wird ab Januar kommissarisch von den beiden Vize-Präsident/innen Paulette Lenert und Dan Biancalana geführt, im Frühjahr soll auf einem ordentlichen Kongress erstmals eine paritätisch besetzte Doppelspitze gewählt werden, die die LSAP in das Superwahljahr 2023 führen wird. Dan Kersch versicherte auf *Land*-Nachfrage, für die Ko-Präsidentschaft nicht kandidieren zu wollen (Foto: Sven Becker). [ll](#)

PERSONALIEN



Xavier Bettel,

Premierminister (DP), erregte Unmut bei *Facebook*-Nutzer/innen. Die Fotos, die er von seinem Besuch im Stade de Luxembourg am Dienstag beim Qualifikationsspiel Luxemburg-Österreich zur Frauenfußball-WM postete, zeigen ihn ohne Maske und Distanznahme. Die aktuellen Regeln für Covid-Check-Events erlauben das. Doch der *Facebook*-Gemeinde war nicht viborgen

geblieben, dass Bettel am Tag vorher eine Verschärfung des Covid-Gesetzes vorgestellt und erklärt hatte, „wir haben allen Grund vorsichtig zu sein“; etwa bei größeren Veranstaltungen. Die mehr als 500 Kommentare zu seinem Post waren zum Teil wenig schmeichelhaft (Foto: Facebook). [pf](#)

Paul-Henri Meyers,

langjähriger CSV-Abgeordneter, warnte am Montag in einem *Wort*-Interview davor, Referenden über jedes der vier Verfassungsreform-Kapitel abzuhalten. Werde ein Kapitel abgelehnt, entstünde eine „unmögliche Situation“. Als Staatsrechtler und Präsident des zuständigen parlamentarischen Ausschusses war Meyers maßgeblich an der Ausarbeitung des 2009 deponierten Reformvorschlags 6030 beteiligt. Dass seine Partei davon nach den 2018 erneut verlorenen Wahlen aus taktischen Gründen abrückte, trägt er ihr offenbar nach wie vor nach. Ein Referendum über alle vier Reformkapitel gemeinsam hält er wegen der in Verfassungsartikel 114 vorgesehenen Fristen für nicht möglich. [pf](#)

PANDEMIE

2G und 3G

Nachdem vor zwei Wochen die Covid-Inzidenz innerhalb von acht Tagen um 31 Prozent zugenommen hatte, wuchs sie bis Ende vergangener Woche um weitere 25 Prozent. Deshalb wird es vermutlich keine größeren politischen Auseinandersetzungen geben, wenn bereits kommende Woche in der Abgeordnetenkammer eine Änderung zum Covid-Gesetz zur Abstimmung kommt, und nicht erst kurz vor dem 18. Dezember. So schnell wie möglich soll für den „Freizeitbereich“ die 2G-Regel eingeführt werden: Zugang zur Gastronomie (auch Terrassen), Kultur- und Sportstätten erhalten dann nur Geimpfte und Genesene. Am Arbeitsplatz soll ab Mitte Januar die 3G-Regel Pflicht werden; über die Modalitäten



diskutieren Regierung und Sozialpartner noch. Verschärft werden auch die Einschränkungen bei Versammlungen. Damit steigt der psychologische Druck zum Impfen. Dass die nicht ganz abwegige Idee, auch Geimpfte zu testen, nicht aufgegriffen wird, liegt wahrscheinlich an mangelnden Kapazitäten für viele zusätzliche Schnelltests. Schon die Herabsetzung der Gültigkeit von PCR-Tests von 72 auf 48 Stunden und von Schnelltests von 48 auf 24 Stunden dürfte Probleme bereiten. Zur kurzfristigen Eindämmung der Virusausbreitung setzt die Regierung vor allem auf die „Booster-Impfung“. Dass keine weiterreichenden Einschränkungen ins Auge gefasst wurden, begründete Premier Xavier Bettel (DP) am Montag vor der Presse mit den Worten: „Das geht nicht bei zehn Personen auf der Intensivstation.“ Tatsächlich ist diese Zahl weiterhin ziemlich stabil und oszilliert um die zehn. Am Mittwoch wurden 13 Intensivpatienten gezählt. Die Infektionen nehmen vor allem unter den Ungeimpften zu: Im Wochenschnitt auf 571 pro 100 000 Einwohner, für Geimpfte auf 271. [pf](#)

Klage in Brüssel

Wie das Leudelinger Privatlabor Bionext im September angekündigt hatte, hat es bei der EU-Kommission vor kurzem eine Klage gegen den Luxemburger Staat wegen der Auftragsvergabe zum *Large-scale testing* eingereicht: Diese sei unter Umgehung der Regeln für öffentliche Ausschreibungen erfolgt. Die Nutzung von Corona-Hilfsgeldern der EU zur Finanzierung der Massentests sei deshalb eine unzulässige Staatsbeihilfe. [pf](#)

TRANSPORT

Mit Verspätung

Infrastrukturminister François Bausch (Grüne) will sich nicht festlegen, wann die 7,5 Kilometer lange Eisenbahn-Neubaustrecke Luxemburg-Bettemburg fertig

sein wird. Die Lénk-Abgeordnete Myriam Cecchetti hatte ihn in einer parlamentarischen Anfrage darauf hingewiesen, dass auf der Webseite des Ministeriums von Ende 2022 die Rede ist. Bausch erklärt in seiner Antwort, bislang seien 35 Prozent der Arbeiten abgeschlossen. Wegen zahlreicher Einflussfaktoren sei ein neuer Zeitplan in Ausarbeitung. Wie *d'Land* von den CFL erfuhr, ist mit der Fertigstellung auch bis 2024 nicht zu rechnen. [pf](#)

LANDWIRTSCHAFT



„Nicht zukunftsfähig“

Mouvement écologique, Natur an Umwelt und Greenpeace haben Einspruch gegen den Strategieplan zur Umsetzung der Gemeinsamen EU-Agrarpolitik 2023-2028 in Luxemburg erhoben. Sogar nach den Angaben des Landwirtschaftsministeriums seien im aktuell geltenden Plan 570 Millionen Euro „kontraproduktiv“ investiert worden, so die drei Umweltverbände. 76,3 Prozent des Agrar-Produktionswerts gingen auf Milch- und Fleischvieh zurück. Trotz der hohen Spezialisierung und Intensivierung sei der Sektor abhängig von Subventionen, die Konzentration nehme zu und die Milchproduktion wachse, „da hier noch Geld zu verdienen ist“ (Foto: sb). Der Strategieplanentwurf ändere daran wenig; das werde beträchtliche ökonomische und ökologische Folgen haben. Eine sinngemäß ähnliche ökonomische Analyse treffen die am Montag vom Ministerium vorgestellten, für den Sektor repräsentativen Buchführungsergebnisse: Die Erlöse der Betriebe

differieren stark je nach Ausrichtung der Produktion und sind sehr abhängig von den Weltmarktpreisen. [pf](#)

STEUERN

Etwas mehr für CO₂

Wenn am 1. Januar die CO₂-Steuer von 20 auf 25 Euro pro Tonne steigt, erhöhen sich auch die Akzisensätze auf fossile Treib- und Brennstoffe um ein Viertel. Einem Verordnungsentwurf des Finanzministeriums ist zu entnehmen, um wieviel genau: Die Akzise pro Liter Diesel steigt um 1,2 Cent, die auf Benzin um 1,1 Cent. Die auf Heizöl nimmt um 1,4 Cent pro Liter zu, die auf Erdgas steigt von vier auf fünf Euro pro Megawattstunde. Hinzu kommt die Mehrwertsteuer, so dass der Diesel-Endpreis sich ab Neujahr um 1,4 Cent pro Liter erhöht, der Benzinpreis um knapp 1,3 Cent. Heizöl wird um 1,6 Cent pro Liter teurer und Erdgas um 1,08 Euro pro Megawattstunde.

Verglichen mit den jüngsten Preissteigerungen auf den internationalen Energiemärkten ist das wenig. Als Anfang dieses Jahres die CO₂-Steuer neu eingeführt wurde, hob das den Diesel-Endpreis auf 1,05 Euro pro Liter, den für 95-er Benzin auf 1,13 Euro. Heizöl kostete 52,5 Cent pro Liter. Dagegen lagen die Preisspitzen im Oktober und November für Benzin um 39 Cent höher, für Diesel um 36 Cent und für Heizöl um 25,5 Cent – mit der CO₂-Steuer hatte das nichts zu tun. Mittlerweile haben die Endpreise marktbedingt wieder leicht nachgegeben: für Benzin um fünf Cent, für Diesel um 2,5 Cent, für Heizöl um einen Cent. Schon angesichts dieser rezenten Schwankungen fällt die CO₂-Steuererhöhung kaum ins Gewicht. [pf](#)

Die Geister, die ich rief

Peter Feist

Der *Stater* Schöffenrat lud zur Sicherheitsversammlung. Bisweilen drohte die Diskussion zu entgleisen

Bahnhofsviertel Luxemburg am Mittwoch um 18.10 Uhr: Unter einem Vordach am *Centre sociéttaire* auf der Straßburger Straße stehen zwei Obdachlose und grüßen alle Vorbeigehenden. Das hat vielleicht seinen Sinn, denn in einem großen Saal im *Centre* soll um halb sieben die Bürgerversammlung mit Polizeiminister Henri Kox (Grüne) und DP-Bürgermeisterin Lydie Polfer beginnen. Polfer hatte vor zwei Monaten angekündigt, der Ausgang der Versammlung werde darüber entscheiden, ob der Schöffenrat doch erneut private Sicherheitsfirmen in der Stadt patrouillieren lasse. Auf der Straßburger Straße ist die Polizei sichtlich präsent. Drei Beamte stehen in Sichtweite, ein Mannschaftswagen auch. Ein sinnvolles Arrangement für den Minister, der sich vermutlich gleich neue Vorwürfe anhören muss.

Dass Lydie Polfer erst zwei Minuten vor Beginn der Versammlung eintrifft, hat vielleicht mit Terminen zu tun. Oder sie zeigt damit, wer am Tisch dominieren wird, nämlich sie. Politisch ist die Veranstaltung natürlich. Seit einem Jahr steht Polfer an der Spitze einer *Law-and-order*-Kampagne des DP/CSV-Schöffenrats. Das Feld soll nicht der ADR überlassen werden, und wenn es DP und CSV gegenüber den Grünen stärkt, umso besser.

Im Hintergrund des Saals sagt ein Transparent „Non à la ghettoisation!“ Lydie Polfer schließt sich dem an: „Diese *Incivilitéiten*!“, klagt sie. „Diese Präsenz von Dealern bei Tag und Nacht auf der Straße! Und wenn man Dealer sagt, sind auch die Konsumenten gemeint und das, was sie hinterlassen.“ Und dann die Hauseingänge: „Dass die Leute und ihre Kinder über andere Leute steigen müssen, um in ihr Haus zu gelangen, das ist wirklich nicht zu ertragen.“ Der Minister habe „heute die Chance zu zeigen, was er gemacht hat. Und uns vielleicht ein neues Timing zu geben“. Denn mehr Polizei habe vor zwei Jahren schon sein Vorgänger François Bausch versprochen.

450 Personen fasst der Saal, 350 haben sich laut Angaben der Stadt angemeldet. Manche rufen halblaut „Buh!“, als Henri Kox aufsteht. Er erkennt: „Es ist nicht einfach, auf eine Veranstaltung zu gehen, bei der es um *Incivilitéiten* geht.“ Damit manövriert sich in eine Defensive, aus der er für den Rest des Abends nie mehr herausfinden wird. „Net nēnnen Incivilitéiten!“, schallt es ihm entgegen. „Brutale Überfälle ...“, korrigiert Henri Kox sich. „Schlimm!“, tönt es zurück.

Kox, der frühere Lehrer und Solarstrompionier, gehört zu jenen Grünen, die am liebsten mit Gleichgesinnten diskutieren und es schwer haben, in einem Saal zu überzeugen, in dem viele ganz anders denken und empfinden. Kox spricht davon, wie wichtig Präsenz und Bürgernähe der Polizei sind, und versichert, „diese *Incivilitéiten* und Brutalitäten sind nicht zu tolerieren“. Aber dann zählt er Probleme auf. Dass für die Kameraüberwachung die Rechtsbasis nicht gut sei und an einem Gesamtkonzept gearbeitet werde. Sicherheit sei sowieso die Frage eines „holistischen nationalen“ Konzepts.

Könnte der Minister nicht auf die Initiative seines Vorgängers verweisen, zwischen 2020 und 2023 jährlich 200 neue Polizisten zu rekrutieren, sowie darauf, dass das 2020 auch geklappt habe und dieses Jahr hoffentlich auch, hätte er an nur noch den vor vier Wochen vom Regierungsrat genehmigten Gesetzentwurf über den „Platzverweis“ anzubieten. Damit, sagt er, bekomme die Polizei „Mittel, um Hauseingänge zu deblockieren“. Allerdings wüssten „diese Leute oft nicht wohin, sie haben ja kein Zuhause“. Luxemburg sei ein Rechtsstaat. „Wir können Menschen nicht wegen ihrer bloßen Anwesenheit einsperren.“ Künftig aber könne die Polizei sie „op d'Säit maachen“, also „e puer Meter réckelen“.

Der Platzverweis ist ein politischer Erfolg für Lydie Polfer. „Ich gehe ja mal davon aus, dass dieser Gesetzentwurf verabschiedet wird“, hat sie in ihrer Einleitung zur Versammlung gesagt. Wobei die Frage, wohin mit den des Platzes Verwiesenen, sehr berechtigt und schwer zu beantworten ist. Die Bürgermeisterin hütet sich, darauf zurückzukommen. Jetzt nicht die Zeit, um in aller Öffentlichkeit die eigene Position zu relativieren.

Zumal die Bürger/innen im Saal es vermutlich alle gut finden, dass der Schöffenrat sich so für



Zwei Polizisten begrüßen ihren Minister

Jemand ruft, eine „Revolution“ sei nötig. Wenn die Polizei es nicht macht, machen wir es!“ Lydie Polfers Miene friert einen Moment ein

die Sicherheit im Bahnhofsviertel einsetzt. Verschieden und angespannt sind die Einstellungen und Gefühlslagen derer, die das Wort ergreifen, aber auch. Polfer muss ihren Parteikollegen Patrick Reisdorff ermahnen, „in einem Ton zu sprechen, der Sachverhalte schildert, und persönliche Angriffe zu unterlassen“. Reisdorff, Unternehmer und bei den Gemeindewahlen 2005 Letztgewählter auf der *Stater* DP-Liste, findet, dass nicht nur der Polizeiminister sich „schämen“ müsse, sondern auch die Staatsanwaltschaft: „Die ermittelt nicht!“ Worauf im Saal ein großes Gejohle ausbricht und Reisdorff *Standing Ovation*s erhält.

Ein korpulenter junger Mann vertritt, wie er sagt, noch 30 andere *Garer* Einwohner/innen. Er ist bereit, die Dinge selbst in die Hand zu nehmen: Die Polizei fahre in ihren Einsatzwagen an Dealern und an Schlägereien vorbei. „Ich selber sage einem Dealer vor meinem Haus einmal, dass er verschwinden soll, noch ein zweites Mal, und danach *gëtt et eng an d'Schmëss*“. Der junge Mann verlangt ein Gesetz „wie in der Schweiz: Wer da verurteilt wurde, darf nicht mehr rein!“

Nicht alle Wortmeldungen fallen so aus. Von Sicherheitsproblemen berichten aber auch Mitglieder der Grünen: Die Restaurantbesitzerin und frühere Gemeinderätin Fabiana Bartolozzi fühlt sich nach 20 Uhr „ohne meinen Hund nicht wohl“ auf der Straße. Sie wüsste gern, wie die Polizei „organisiert“ ist, um neuerdings „sichtbarer“ zu sein, denn „zwischen 17 und 23 Uhr sehe ich sie nicht“. Der Psychiater und Suchtexperte Jean-Marc Cloos vermutet, die aktuelle Dealer-Szene im Bahnhofsviertel werde absichtsvoll geduldet: Werde sie bekämpft, käme womöglich eine aggressivere; deshalb reagiere die Polizei nicht. „Das werden Sie uns heute Abend natürlich nicht sagen, ich bin aber überzeugt, dass es so ist.“

Eine ältere Dame erinnert sich an die Zeit, als es noch vier Kinos im Stadtviertel gab und „mehr Leben“. Sie wünscht sich zumindest „andere“ Restaurants, dann kämen auch „andere Leute“. Ein weiterer Bürger sieht die organisierte Kriminalität am Werk und warnt davor, dass „radikalisierte“ Einwohner/innen

Milizen gründen könnten. Der Manager einer Geschäftsimmobilie berichtet, in den vergangenen 26 Monaten habe er 200 000 Euro für private Wachleute ausgegeben. „Ohne sie geht es nicht.“

Polizeidirektor Philippe Schranz entgegnet, wie bei der Polizei trotz der Personalprobleme „das Beste“ gemacht werde. Auch die Staatsanwaltschaft verteidigt ihre Position. „Inakzeptabel“ findet Generalstaatsanwältin Martine Solovieff die Behauptung, die Staatsanwaltschaft ermittle nicht. Sie bilanziert Protokolle, Verhaftungen und Ermittlungen und empfiehlt streng: „Lesen Sie unseren Jahresbericht, der ist online!“ Oberstaatsanwalt Georges Oswald erläutert, dass die Justiz das letzte Glied einer ganzen Aktionskette sei. „Wer die Polizei verstärken will, muss auch die anderen Institutionen so ausbauen, sonst arbeitet die Polizei für nichts!“ Ein Beamter des Immigrationsministeriums wehrt sich gegen die Unterstellung, dass es keine Abschiebungen aus Luxemburg gebe: Das Abschiebezentrum in Findel sei schon zu klein, deshalb würden zwei weitere Strukturen gebaut. Ein Beamter des Gesundheitsministeriums ist ebenfalls zugegen, meldet sich aber nie zu Wort. Dabei sind Drogen und Obdachlosigkeit natürlich auch eine Frage der öffentlichen Gesundheit.

Entgegen früherer Ankündigungen äußert sich Lydie Polfer zum Thema Sicherheitsdienste nur kurz. Sie berichtet, die Wachleute seien noch auf den Weihnachtsmärkten im Einsatz, sonst seit 15. November nicht mehr. Man werde sehen.

Manche im Saal hatten mehr erwartet. Jemand ruft, eine „Revolution“ sei nötig. „Wenn die Polizei es nicht macht, machen wir es!“ Lydie Polfers Miene friert einen Moment ein. Als der Redner fortfährt, 2011 sei die Prostitution gekommen, 2015 die Dealer, hat die Bürgermeisterin sich wieder gefangen und gibt ihm Recht: „Der Schöffenrat sieht das genauso. Deshalb sind wir heute hier.“ Die zurzeit 200 Polizisten in der Polizeischule kämen erst in ein bis zwei Jahren in den Einsatz. „Niemand im Saal ist einverstanden, dass wir solange warten müssen“, meint Polfer zu wissen. Beifall kommt auf. „Deshalb müssen wir gemeinsam eine Lösung finden.“

Wen genau sie mit „gemeinsam“ meint, erläutert sie nicht. Aber vielleicht liegt es auch an ihrem Bekenntnis, es gäbe ein „großes Malaise“, dass aus nun Forderungen laut werden wie: „Dealer und Prostituierte zum Parking Bouillon!“ und „Obdachlose raus aus der Rue de Strasbourg!“ Der junge Mann, der sich eine „Revolution“ gewünscht hatte, hält dem Polizeiminister „Verweichlichung“ vor. Ein anderer verlangt auf der Stelle eine Abstimmung über den weiteren Einsatz von Sicherheitsfirmen. Der Redner, der vor Milizen gewarnt hat, widerspricht energisch.

Lydie Polfer verzichtet am Ende darauf, den Abend politisch zu resümieren. Henri Kox fasst sich kurz. Versichert nur, dass er „die Aufregung“ verstehe und verspricht, sich in einem Jahr erneut einer solchen Diskussion zu stellen. Am Ausgang lässt das Polizeiministerium Handzettel mit Web-Links zum Nachlesen verteilen. ●

ZUFALLSGESPRÄCH MIT DEM MANN IN DER EISENBAHN

Et kascht, wat et kascht

In den kommenden Tagen verabschiedet das Parlament den Entwurf des Staatshaushalts für 2022. Im Vorfeld begutachten Körperschaften und Lobbys den Haushaltsentwurf. Sie gehören drei Gruppen an: Die zwei Berufskammern der Lohnabhängigen sind keynesianistisch und verteidigen den Sozialstaat. Die drei Berufskammern der Unternehmer geben sich marktradikal und rufen nach staatlicher Unterstützung. Die staatlichen Gremien folgen den Vorgaben der EU-Kommission. Deren Ziel ist der internationale Wettbewerb.

Für 2022 plant die Regierung ein Defizit im Staatsbudget von anderthalb Milliarden Euro. Die Staatsschuld steigt auf mehr als 19 Milliarden Euro. Die Schuld nahm binnen fünf Jahren um 50 Prozent zu. Wie unter Luc Frieden hinkte die Finanzpolitik Pierre Gramegnas ihren Ansprüchen hinterher.

Der Conseil national des finances publiques ist mit der Zentralbank der Wachhund der Maastricht-Austerität. Er findet den Budgetentwurf „pleinement conforme“ (S. 6). „[L]e déficit diminuera graduellement“ (S. 45). Auch der Staatsrat macht sich keine Sorgen: „Même en l'absence de l'application de la clause dérogatoire, un tel solde ne déclencherait pas le mécanisme des mesures de correction“ (S. 7). Der Rechnungshof beruhigt: „[L]a dette de l'administration publique reste nettement en-dessous du seuil maximal“ (S. 66). Nur in einer „optique de plus long terme, un assainissement des finances publiques sera nécessaire“ (S. 67). „In the long run we are all dead“ (J. M. Keynes, *A Tract on Monetary Reform*, S. 80).

Die Handelskammer hat ihre Angst vor Defizit und Schulden verloren. Die Finanzlage des Staates „devrait aller en s'améliorant“. Die Regierung verspricht, dass es bergauf geht. Die Handelskammer „ne pourrait que se réjouir de la matérialisation de cette prévision“ (S. 25). Die Handwerkerkammer findet „le recours à la dette en période de crise est justifié“. Das gilt auch für „une hausse exceptionnelle des dépenses“ (S. 42).

Lange hatten die Zuchtmeister keine Nachricht mit Haushaltslöchern und Schulden. Der Staatsrat hatte sich 2013 geärgert, „que les gouvernements successifs ne maîtrisent pas suffisamment l'évolution des dépenses“ (S. 11). Der Rechnungshof forderte 2013, „d'inscrire

dans la loi les contraintes en matière de dette comme de dépenses“ (S. 46). Der Conseil national des finances publiques warnte 2015, dass das Defizit „devienne suffisamment important dès 2016 pour déclencher le mécanisme de correction“ (S. 10). Er bluffte. Die Handelskammer warnte 2013: Die Staatsfinanzen „ne sont guère soutenables“ (S. 39). Damals waren das Defizit und die Staatsschuld nur halb so groß wie heute.

Die Zuchtmeister scheren sich nicht mehr um Budgetdisziplin. Sie stehen Schlange nach Staatsgeldern, Corona-Hilfen und Klimazuschüssen

Lange verlangten Unternehmerlobbys und Experten Haushaltsdisziplin. Sie meinten die ökonomische Disziplinierung der besitzlosen Klassen. Doktor Schäubles Kameralistik nutzte der Finanzbranche und der Exportindustrie. Dann folgte der schrittweise Abschied von der Haushaltsdisziplin: Nach dem Referendum und den Europawahlen kündigte Pierre Gramegna am 27. April 2016 ein mittelfristiges Haushaltsdefizit von „minus 0,5% vom PIB“ an. 2019 verschwand das Panikwort der „impliziten Staatsschuld“ von Rentenansprüchen aus den Haushaltsgutachten. Zu Beginn der Corona-Seuche öffnete Premier Covid Bettel am 25. März 2020 die Schleusen: „Et kascht, wat et kascht.“

Die Zuchtmeister wollen nichts mehr von Haushaltsdisziplin wissen. Sie müssten sie nun gegen sich selbst kehren. Denn sie stehen Schlange nach Staatsgeldern, Corona-Hilfen und Klimazuschüssen. Die werden defizit- und schuldenfinanziert. Die Handwerkerkammer „se réjouit de ce que le Gouvernement s'abstient de mettre en œuvre au stade actuel une politique d'assainissement des finances publiques“, weil sie Steuererhöhungen bedeutete (S. 45). Hauptsache, „l'État réalise son ambitieux programme d'investissement“ (S. 42). Damit die Kasse des Baugewerbes klingelt. ● Romain Hilgert



Die Staatsschuld nahm binnen fünf Jahren um 50 Prozent zu.

Wie unter Luc Frieden hinkte die Finanzpolitik Pierre

Gramegnas ihren Ansprüchen hinterher



Guillaume Steichen, Claude Havé und Alain Schmit bei der Pressekonferenz von AMMD und DHN

Marktführer

Luc Laboulle

Die Gesondheets-App der AMMD galt einst als öffentlich-private Patentreue für die automatische Erstattung von Arztrechnungen. Nun erhält sie nicht ganz unerwartet Konkurrenz

PPP Um den *Tiers payant généralisé* und die Einführung einer „Staatsmedizin“ zu verhindern, hatte die Vereinigung der Ärzte und Zahnärzte AMMD vor drei Jahren die Idee, eine eigene Smartphone-App zu entwickeln, die es den Patient/innen ermöglichen sollte, ihre Arztrechnungen digital zu begleichen. Die CNS, der das entgegenkam, weil sie damit Papier, Personal und Kosten sparen kann, ließ sich darauf ein. 2019 gründete die AMMD zusammen mit dem bislang vor allem im Bereich der digitalen Finanz- und Versicherungsdienstleistungen tätigen Unternehmen Have-a-Portfolio von Claude Havé die Sàrl Digital Health Network (DHN). DHN arbeitete ein Komplettpaket aus, das seit einigen Wochen die Rückerstattung der Arztkosten durch die CNS beschleunigt (*Remboursement accéléré*) und ab 2023 die digitale Bezahlung von Arztrechnungen (*Paiement immédiat direct*) ermöglichen soll. Damit das funktioniert, braucht es drei Module: die Gesondheets-App, die die Krankenversicherer sich auf ihr Smartphone laden können; einen eConnector, den die Ärzt/innen auf den Rechnern in ihren Praxen installieren müssen; und das Herzstück des Systems, das sogenannte eAdministrative, ein Zwischenmodul, das – vereinfacht ausgedrückt – Gesundheitsdaten lesen kann und die Kommunikation zwischen Patient/innen, Ärzt/innen und der CNS ermöglicht. Weil DHN nicht über eigene Server verfügt, hat die Agentur eSanté der Firma auf unbestimmte Zeit eine Nutzungsgenehmigung für ihre Plattform mit den Gesundheitsdaten erteilt, auf der das eAdministrative als sogenannter *Service eSanté de support* läuft. Da die AMMD 80 Prozent der Anteile an DHN hält und gleichzeitig Mitglied der wirtschaftlichen Interessengemeinschaft eSanté ist (ihr Präsident und ihr Generalsekretär gehören der Geschäftsleitung von eSanté an), hinterlässt diese öffentlich-private Partnerschaft einen etwas faden Beigeschmack.

Eine Zeit lang hatte es so ausgesehen, als ob DHN so etwas wie Exklusivrechte für die digitale Bezahlung von Arztrechnungen in Luxemburg hätte. Die Firma konnte sich auch vorstellen, andere Dienste wie digitale Rezeptverschreibungen und das Versenden von Arbeitsunfähigkeitserklärungen über ihre App anzubieten. Es sollte ein globales und einheitliches Paket werden, das von allen Ärzt/innen und Patient/innen genutzt werden könnte. Damit der Datenschutz und die Sicherheit gewährleistet sind, besorgte sich DHN Zertifikate für digitale Signaturen bei dem mit Have-a-Portfolio in einer wirtschaftlichen Interessengemeinschaft (GIE) zusammengeschlossenen Unternehmen Nowina Solutions sàrl. Spätestens nach der Einführung des *Paiement immédiat direct* sollten neben der CNS auch die CMCM und private Krankenkassen an das System angeschlossen werden können.

Marktlogik Der Umschlagplatz für digitale Gesundheitsdienste ist hart umkämpft. Und das nicht erst seit es Apps gibt. Mehr als

Der etwas dünnhäutig anmutende Angriff der AMMD könnte damit zu tun haben, dass DHN finanziell unter Druck steht. Einige Ärzte haben viel Geld in die Firma investiert und wollen es nur ungern verlieren

zehn nationale und internationale Firmen teilen sich seit Jahren den Markt der Verwaltungssoftware für Arztpraxen auf. Dass sie DHN kampflös das Feld überlassen, schien von Anfang an unwahrscheinlich. Da die Firma der AMMD sich aber schon früh eine Nutzungsgenehmigung für ihren eAdministrative bei der Agentur eSanté gesichert und ein ihrer Ansicht nach nutzerfreundliches und sicheres Gesamtkonzept vorgelegt hatte, hoffte sie, die anderen Softwarefirmen würden sich an ihr Modul andocken oder den kleinen luxemburgischen Markt vielleicht einfach ignorieren und ihr das Monopol überlassen. Sogar Premierminister Xavier Bettel (DP) hatte in seiner letzten Rede zur Lage der Nation im Oktober noch damit geworben, dass die Regierung mit der AMMD eine App zur automatischen Erstattung von Arztrechnungen entwickeln werde, die bis 2023 einsatzbereit sein soll. Doch die AMMD wurde enttäuscht.

Die CNS hat vor einem Monat eine eigene App veröffentlicht, obwohl sie das eigentlich bis letztes Jahr noch nicht vorhatte. Die CNS-App, die sich laut eigenen Angaben an das eAdministrative von DHN angedockt hat, wird von der AMMD nun offenbar als unlautere Konkurrenz gesehen, denn am Mittwoch griffen ihr Präsident Alain Schmit und ihr Generalsekretär Guillaume Steichen auf einer Pressekonferenz die Agentur eSanté, die den Auftrag für die Entwicklung der CNS-App an

die luxemburgische Firma Kirepo vergab, scharf an. Sie warfen der Agentur unter anderem vor, ihre öffentliche Mission nicht zu erfüllen, und bemängelten, dass eSanté nicht über eine elektronische Signatur verfüge. Doch neben der CNS drängen auch private Unternehmen auf den digitalen Gesundheitsmarkt.

Einer von ihnen ist der Anbieter der Verwaltungssoftware Medicus, Sims Solutions sàrl., der eine eigene Anwendung und einen dazu passenden eConnector entwickelt hat. Eigenen Angaben zufolge hat Sims ihre Verwaltungssoftware in rund 500 Arztpraxen installiert. Vor einigen Monaten richtete Sims ein Schreiben an ihre Kunden und an die zuständigen Minister/innen, in dem die Firma sich darüber beklagt, dass ihr der Zugang zum eAdministrative von DHN verwehrt worden sei. Um das Modul nutzen zu können, habe DHN die Unterzeichnung eines Vertrags gefordert, der bestimmte Exklusivitätsklauseln enthalten habe, mit denen Sims nicht einverstanden sein könne. Unter anderem habe der Vertrag vorgesehen, dass die Ärzte, die das System von Sims nutzen wollen, für jede Transaktion 44 Cent an DHN zahlen. Die CNS hatte im Sommer über eine Änderung der Konvention mit der AMMD im Rahmen des Code de la Sécurité sociale (CSS) vereinbart, dass sie diese 44 Cent an die Ärzt/innen und Arztgesellschaften rückerstatten werde. Zusätzlich sieht die Änderung einen bislang nicht bezifferten Zuschlag für jedes Dokument mit einer elektronischen Signatur vor. Dieser Zuschlag sei aber nur optional, falls eine Firma mal in Schwierigkeiten gerate, erklärte CNS-Präsident Christian Oberlé dem *Land*.

Öffentliche Aufgabe Nach längeren Verhandlungen hat die Gesundheitskasse nun vorgeschlagen, dass Sims ihren eigenen eAdministrative entwickeln kann, damit sie nicht auf den von DHN zurückgreifen muss. Doch das Unternehmen zweifelt daran, dass diese Vorgehensweise rechtens ist. Sims argumentiert, dass die Agentur eSanté ein eigenes, öffentliches eAdministrative-Modul hätte entwickeln müssen, das von allen Anbietern gleichberechtigt hätte genutzt werden können, anstatt diese Aufgabe privaten Unternehmen zu überlassen. In Artikel 60ter des CSS sei nämlich „la réalisation, le déploiement, l'exploitation et la gestion administrative et technique d'une plateforme électronique nationale d'échange et de partage de données de santé, ainsi que d'applications et de systèmes informatiques de santé à l'échelle nationale, comportant (...) d'autres projets informatiques à envergure nationale visant à faciliter l'échange, le partage ou une meilleure utilisation des données de santé“ als eine der Missionen der Agentur eSanté definiert. In einer parlamentarischen Anfrage an Paulette Lenert und Romain Schneider weist der grüne Abgeordnete Marc Hansen ebenfalls auf diesen Umstand hin. Christian Oberlé, der auch Präsident von eSanté ist, wiegelt

im Gespräch mit dem *Land* jedoch ab. Die Entwicklung eines Verwaltungsmoduls gehöre weder zu den Missionen noch zu den Prioritäten von eSanté. Die 30 Mitarbeiter/innen der Agentur hätten andere Aufgaben und keine Zeit, um digitale Lösungen für Ärzt/innen zu entwickeln. Deshalb habe man die Initiative von DHN vor zwei Jahren „sehr interessant“ und unterstützenswert gefunden und man sei auch für andere Anbieter offen, solange sie die Regeln und Vorgaben von eSanté respektieren.

Bislang hat DHN erst vier Software-Anbieter davon überzeugen können, sich seinem System anzuschließen, mit drei anderen wird noch verhandelt. Laut AMMD haben seit ihrer Einführung im Oktober rund 100 Ärzte den eConnector und 1 000 Patient/innen die App von DHN installiert. Angestellte hat DHN bisher nicht. Im vergangenen Jahr hat die Firma fast 40 000 Euro Verlust gemacht (gegenüber 10 000 Euro im Jahr 2019) und über eine Million Euro an zusätzlichen Schulden angehäuft. Laut DHN-Geschäftsführer Claude Havé sind die Schulden in diesem Jahr noch weiter angestiegen. Obwohl die Firma auf Transparenz setzen will, ist eigentlich nicht klar, wer was bei DHN macht. Sicher scheint nur, dass die elektronischen Signaturen von Havés Businesspartner Nowina Solutions entwickelt und abgewickelt werden.

Um rentabel zu sein und Schulden abbauen zu können, hofft DHN, dass es künftig auch digitale Rezeptverordnungen und Krankenscheine über sein System anbieten kann. Doch diese Dienste erweisen sich als weitaus komplexer als das *Remboursement accéléré*. Insbesondere im Bereich der Arbeitsunfähigkeitserklärungen werden auf EU-Ebene internationale Lösungen angestrebt. Auch Luxemburg wünscht sich wegen der vielen Grenzpendler ein einheitliches System.

Arbed Ob eine kleine Startup wie DHN solche komplexen Aufgaben stemmen kann, wird in Gesundheitskreisen bezweifelt. Auf ihrer gemeinsamen Pressekonferenz warben DHN und AMMD am Mittwoch für ihr benutzerfreundliches System und die Sicherheit ihrer Signatur und bekundeten ihre Absicht, ihre innovative Lösung wie einst die Arbed von Luxemburg aus in die ganze Welt exportieren zu wollen. Gleichzeitig beschuldigte AMMD-Präsident Alain Schmit eSanté, das System von DHN zu boykottieren, indem sie ihre Vertreter nicht zu Versammlungen über digitale Rezeptverschreibungen einlade oder die Ärztereinigung bei anderen Gesundheitsakteuren schlecht rede.

Der etwas dünnhäutig anmutende Angriff der AMMD könnte damit zu tun haben, dass DHN finanziell unter Druck steht. Einige Ärzte haben viel Geld in die Firma investiert und wollen es nur ungern verlieren. Dass eSanté nun nach eigenen Lösungen sucht und größere und erfahrenere Anbieter für die digitale Rezeptverschreibung und den Austausch von Arbeitsunfähigkeitserklärungen bevorzugen und DHN seine Stellung als potenzieller „Marktführer“ verlieren könnte, gefällt der AMMD nicht.

Andererseits stellt sich die Frage, ob die CNS beziehungsweise eSanté mit der frühzeitigen Vergabe der eAdministrative-Konvention an DHN nicht protektionistisch und opportunistisch gehandelt hat, indem sie die Lizenzrechte und das geistige Eigentum an eAdministrative an eine private Firma abgetreten hat. Hinter vorgehaltener Hand werden Vorwürfe laut, dass DHN sensible Gesundheitsdaten über öffentliche eSanté-Server in ein privates Unternehmen fließen lasse. Die Agentur stelle zwar die Server gratis zur Verfügung, habe aber selbst keine Kontrolle über eAdministrative. Sowohl die AMMD als auch CNS-Präsident Oberlé (der zum Zeitpunkt des Gesprächs mit dem *Land* noch keine Kenntnis über die von der AMMD auf der Pressekonferenz geäußerten Vorwürfe hatte) weisen das zurück.

Frechheit Die von DHN wiederholt und auch am Mittwoch wieder geäußerte Behauptung, dass nur sein System über eine elektronische Signatur verfüge, bezeichnen Konkurrenten als „Frechheit“. Unternehmen wie Luxtrust könnten ohne weiteres elektronische Signaturen auch für den Gesundheitsbereich ausstellen. Aus Kreisen von eSanté heißt es, die Zertifikate von DHN seien nicht konform zu internationalen Abkommen und könnten daher nicht von der nationalen Datenschutzkommission genehmigt werden (ein entsprechendes Gutachten der CNPD steht offenbar noch aus). Claude Havé führt das gegenüber dem *Land* darauf zurück, dass die Ärzte sich im System von DHN nur einmal am Tag zertifizieren müssen. Müssten sie jede einzelne Transaktion signieren, wäre das im Alltagsgeschäft zu unständlich und zeitaufwändig, sagt Havé. Die Signatur von DHN entspreche aber europäischen Konventionen, hieß es am Mittwoch.

Derweil wird die Konkurrenz immer größer. Neben Sims seien drei bis vier weitere Softwareentwickler dabei, sich zu einem Konsortium zusammenzuschließen, um eigene digitale Lösungen anbieten zu können, heißt es aus gut informierten Kreisen. Doch selbst wenn DHN sich auf diesem Markt behaupten könnte, bleiben immer noch Fragen offen. Zum Beispiel die, an wen die Gewinne ausgeschüttet würden, falls DHN positive Geschäftsergebnisse erzielen sollte. Experten rechnen vor, dass mit den 44 Cent (*hors TVA*), die die Ärzte pro Transaktion an DHN zahlen müssen, und die von der CNS rückerstattet werden, Umsätze von 10 bis 15 Millionen Euro möglich seien. Fragen danach, was DHN mit diesem Geld anstellen und wer davon profitieren würde, weicht die Ärztereinigung aus. Würden die Gewinne an die AMMD ausgezahlt, die als Asbl 80 Prozent der Anteile an DHN hält? Und was würde sie mit dem Geld tun? Diese Fragen bleiben bisweilen unbeantwortet. Dazu passt, dass im *Registre des bénéficiaires effectifs* noch die zehn Vorstandsmitglieder der AMMD aus dem Jahr 2019 aufgeführt sind (von denen einer bereits verstorben ist). Laut offiziellen Angaben liegt das daran, dass kein wirtschaftlicher Eigentümer von DHN ermittelt werden konnte. ●

Langues, travail, logement : le cercle vicieux

France Clarinval

L'accès au travail est un des leviers essentiels de l'intégration des étrangers, mais c'est un des points critiques selon un rapport de l'OCDE

Tout est lié: accueil, langues, scolarité, emploi, logement. La politique d'intégration des étrangers au Luxembourg est forcément transversale et mobilise de nombreux acteurs dans tous les domaines. Pour preuve, le Comité interministériel à l'intégration, implique treize ministères, deux services de l'État et six acteurs de la société civile, comme le relève le rapport de l'OCDE intitulé *Le fonctionnement du système d'intégration et de ses acteurs au Grand-Duché de Luxembourg*, présenté cette semaine. Cette étude a été commandée par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région en vue de la révision de la loi d'intégration datant de 2008.

La période de traitement de la procédure d'asile n'est que rarement mise à profit pour une évaluation des compétences ou une formation professionnelle

Le rapport souligne l'importance de l'immigration au Luxembourg et note plusieurs avancées. Ainsi, il salue « le Luxembourg est le seul pays de l'OCDE à disposer de deux programmes d'introduction distincts pour répondre aux besoins de sa population immigrée. Le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) est un des dispositifs les plus inclusifs en comparaison internationale. » Mais il nuance : « Ce programme peine à attirer des bénéficiaires et il ne parvient pas à cibler les immigrés les plus vulnérables, notamment les immigrés de pays tiers peu qualifiés. Seulement 1 664 étrangers l'ont signé en 2019, tandis que plus de 20 000 immigrés entrent chaque année au Luxembourg. » Même chose pour le parcours d'intégration accompagné (PIA), mis en place en 2015 pour répondre à l'afflux de migrants humanitaires qui « n'a jamais pu être pleinement mis en place ». Un manque de cohésion et de suivi est critiqué : « Ces deux programmes d'introduction coexistent sans n'avoir jamais fait l'objet d'aucun suivi des signataires en vue d'une évaluation d'impact. »

Les auteurs pointent aussi des manquements et dysfonctionnements. Ils visent notamment des difficultés importantes quant à l'insertion professionnelle des migrants humanitaires, « un défi majeur ». Ainsi, seulement 35 pour cent des Érythréens et des Syriens étaient en emploi en 2019. L'accès au logement est en grande partie conditionnée au travail lui-même est notamment lié à la maîtrise des langues. Un cercle vicieux qui se heurte à l'inadéquation des programmes d'activation sur le marché du travail : « La plupart des programmes proposés par le service public de l'emploi (Adem) ne sont en effet pas accessibles aux personnes ayant un niveau de français inférieur au niveau B1. » Les initiatives axées sur le marché du travail ciblant les immigrés, notamment les plus vulnérables, sont davantage portées par des associations. On peut cependant signaler le programme

Words4Work de l'Adem, une des rares formations proposées aux migrants humanitaires ayant un niveau de langue relativement faible. Ce sont des cours intensifs de français à visée professionnelle pour orienter les participants (116 en 2021) vers les secteurs de la construction, de commerce, de l'horeca, du nettoyage ou de la santé.

Le programme, *Connections* soutenu par le budget Mateneen de l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte, a été lancé en 2016 par l'Asti dans l'espoir d'intégrer les demandeurs et les bénéficiaires de protection internationale au marché de l'emploi. Plus de 200 personnes ont participé et 80 entreprises ont été mobilisées pour les accueillir. « 65 demandeurs et bénéficiaires de protection internationale ont pu effectuer un stage non-rémunéré et une quinzaine de personnes ont réussi à obtenir un contrat de travail après leur stage », note le bilan de 2018. Deux autres projets, *Connections4Work*, et *Luxwow – Luxembourgish World of Work* ont suivi, de juin 2019 à juin 2021. « Nous avons constaté qu'un des freins principaux à l'embauche est la connaissance des langues », explique Marc Piron, en charge de la mise en œuvre des programmes. Aussi, l'accent est mis sur des cours de langue intensifs ciblés sur les métiers en pénurie de main-d'œuvre avec des ateliers pratiques axés sur l'apprentissage du vocabulaire minimal exigé. Les secteurs de la restauration, de la construction, du jardinage, les métiers de chauffeurs de camion/bus, de manutentionnaires ou les métiers d'aide à la personne sont particulièrement visés. En plus, des séances d'information donnant les outils nécessaires pour trouver un travail (rédaction de cv, approche de la culture d'entreprise, préparation aux entretiens d'embauche...) ont été organisées. Enfin des stages en entreprise non-rémunérés de 240 heures ont été proposés, avec des formations précises sur les questions de sécurité et d'hygiène ou sur les machines spécifiques, de nettoyage industriel par exemple.

Ces deux projets ont pris fin en juin 2021, faute de financement. « Une forte demande persiste et la fin de ces deux projets constitue une perte », soupire Marc Piron qui comptabilise plus de 200 participants pour ces deux programmes, dont une quarantaine a effectué un stage et seize ont reçu un contrat pendant ou après leur stage, « ce qui témoigne du succès indéniable de ce projet ». Venue d'Éthiopie, Belihou Simegn travaille aujourd'hui auprès de SMA (Service moyens accessoires qui loue du appareils médicalisé) où elle est chargée de nettoyer le matériel. Elle témoigne : « ces opportunités ont changé ma vie. J'ai pu être formée au nettoyage professionnel et j'ai maintenant un travail. ». Côté employeur, l'expérience se révèle aussi concluante. Après deux mois et demi de stage, Sodexo a embauché deux Érythréens, Ahferom et Solomon pour un an, en contrat de réinsertion-emploi (CRE), aidé par l'Adem. « Pendant le stage, ils ont travaillé en doublure avec notre personnel. Ils ont appris à se servir des machines de nettoyage, les produits, les techniques de désinfection. Comme tout c'est bien passé, nous avons souhaiter les garder et nous espérons leur proposer un CDI à l'issue de l'année de CRE », détaille Andréa Huck, chargée du recrutement. « Passé les premières difficultés de compréhension, ils ont appris les tâches à réaliser et il n'y a rien à redire sur leur travail. La banque chez qui ils sont placés est aussi enthousiaste de participer à un effort d'intégration. »

Fort de ces expériences et du contact étroit avec les bénéficiaires, « on peut mesurer quels sont les écueils des dispositifs liés à l'insertion des étrangers au monde du travail », estime Marc Piron. Il insiste sur la nécessité de réactiver la deuxième phase du Parcours d'intégration accompagné (PIA) qui concerne justement les cours de langues de perfectionnement dans le cadre de la formation pour adultes. La dichotomie entre l'accès au premier marché du travail, géré par l'Adem, et la prise en charge par l'Office national d'inclusion sociale (Onis) de ceux qui en sont éloignés est ainsi critiquée. « Il faudrait être plus proche de la réalité du

terrain », observe Sérgio Ferreira, porte-parole de l'Asti. « L'évaluation sur la capacité d'intégration au marché de l'emploi ordinaire est trop braquée sur les connaissances linguistiques, ce qui laisse de côté beaucoup de compétences et de savoir-faire. Sans oublier la difficulté de la reconnaissance des diplômes, longue et payante. ». Il plaide pour un *screening* pour tous les étrangers qui arrivent au Luxembourg pour un meilleur suivi et une meilleure orientation, vers des formations, des cours de langue, du travail. « Il faut non seulement mesurer les compétences professionnelles et linguistiques, mais aussi les attentes et les ambitions. » Un sentiment partagé dans le rapport de l'OCDE : « Le Luxembourg ne dispose pas d'outils efficaces pour évaluer les compétences formelles et informelles des immigrés, en particulier des demandeurs d'asile qui ne sont pas en mesure de prouver leur niveau d'étude ». Le document présente aussi des initiatives réalisées dans d'autres pays – Allemagne, Finlande, Danemark – qui pourraient inspirer le Luxembourg.

Si le monde associatif est mobilisé, les partenaires sociaux (représentants des employeurs et des syndicats de salariés) sont moins enclins à participer à la mise en place des politiques d'intégration « et ce malgré l'importance numérique de la main-d'œuvre immigrée dans le secteur privé », note encore les auteurs. Il n'existe pas de réseaux d'entreprises chargés des questions d'intégration des immigrés, alors que ce type de groupes existe dans d'autres pays. Ainsi le réseau allemand Unternehmen integrieren Flüchtlinge comprend 1 200 entreprises. Il fournit des informations juridiques et propose une plateforme d'échange d'expériences et de bonnes pratiques. La mise en place de coaching et mentoring au sein des entreprises ou par des bénévoles externes pour accompagner les nouveaux arrivants est une des actions qui porte ses fruits.

L'Asti, comme le Lëtzeburger Flüchtlingsrot ou Oppent Haus et d'autres associations qui travaillent avec les migrants, plaide aussi pour un accès à des mesures d'activation telles que le travail communautaire, des stages en entreprise ou bien le volontariat pour les demandeurs de protection internationale (DPI), dès leur dossier ouvert. « Il s'agit là de mesures annoncées dans l'accord de coalition, restées à l'heure actuelle sans suites », martèle Sérgio Ferreira. Actuellement, les DPI peuvent s'inscrire à l'Adem après six mois, ce qui leur donne le droit de travailler à travers une autorisation d'occupation temporaire (AOT), mais cette procédure est longue et complexe. Il regrette le « temps perdu » pendant l'attente du statut et les « énergies gâchées qui se transforment en frustration quand on laisse végéter les gens dans les foyers ». Là encore, le rapport abonde : « La période de traitement de la procédure d'asile en première instance est parfois mise à profit pour apprendre une langue du pays, mais rarement pour une évaluation des compétences ni pour une formation professionnelle. » S'il reconnaît « une nouvelle dynamique au ministère de la Famille », le porte-parole regrette cependant : « les mythes récurrents sur le supposé 'appel d'air' qu'entraînerait une plus grande liberté et autonomie des DPI ».

Du côté du patronat, Michel Reckinger, président de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises après avoir été celui de la Fédération des Artisans, abonde dans le même sens. Il constate auprès du *Land* « une pénurie de main d'œuvre sans précédent à laquelle l'Adem ne peut pas répondre alors qu'il existe des personnes motivées et souvent en partie formées ». Il espère voir les délais d'attente pour l'accès au marché du travail être raccourcis et les procédures simplifiées. « Les discussions que nous avons eues avec le ministère du Travail vont dans le bon sens. On se sent moins seuls et plus optimistes », se réjouit-il. À titre personnel, il a pu proposer du travail à une dizaine de personnes, « toujours des *success stories* ».

La ministre de la Famille et de l'Intégration Corinne Cahen (DP) a maintenant les outils



Ahferom et Salomon bénéficient d'un contrat de réinsertion-emploi

pour passer à la prochaine étape dans le cadre de la révision de la loi, c'est-à-dire la rédaction d'un avant-projet de loi. Le rapport complète les débats menées à la Chambre des députés en début d'année lors de la consultation sur l'intégration ainsi que les très nombreux avis pro-

venant du Conseil national des étrangers, des commissions communales d'intégration, de diverses associations et chambres professionnelles. « J'espère que la procédure ira le plus vite possible, mais j'ai appris à ne plus donner de date », confie la ministre. ●

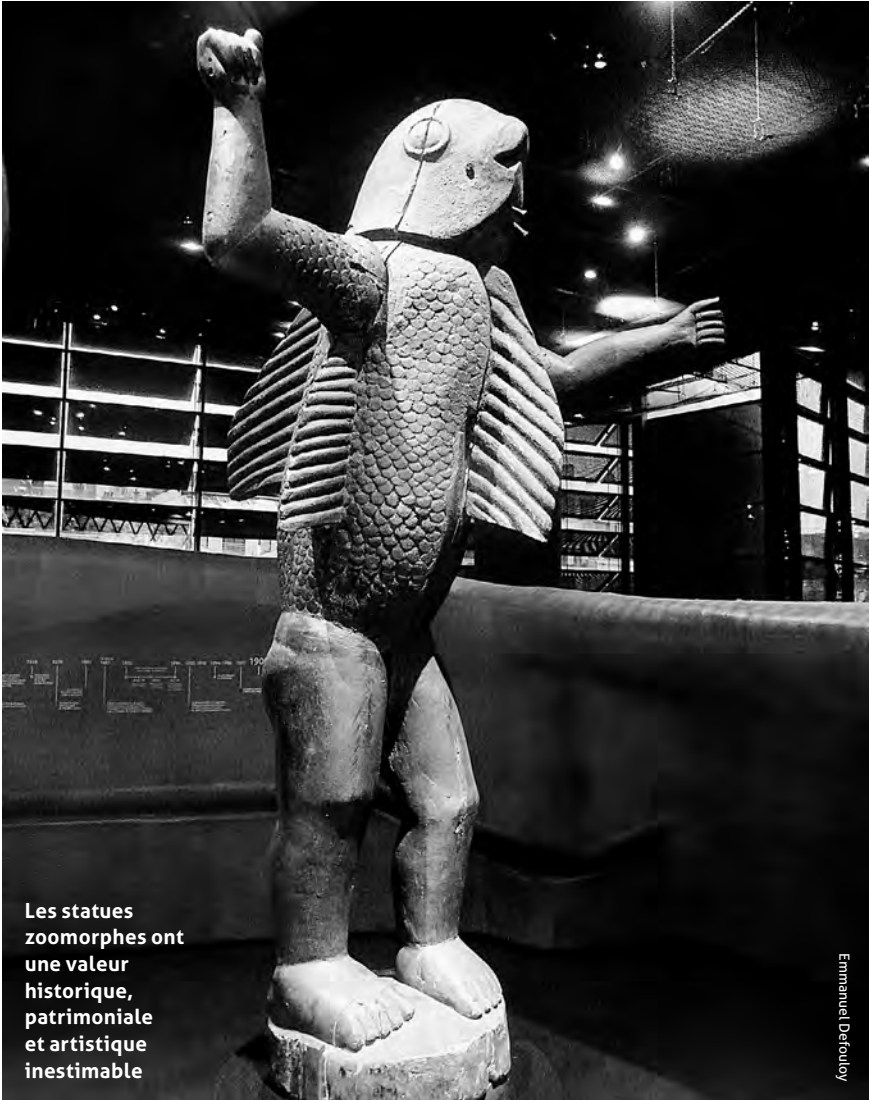


Sodexo espère les garder à l'issue du contrat aidé

FRANCE

Art africain, le début des restitutions

Emmanuel Defouloy, Paris



Les statues zoomorphes ont une valeur historique, patrimoniale et artistique inestimable

Emmanuel Defouloy

« Ce n'est que la première étape d'un mouvement mondial ». Lundi 10 novembre, 26 œuvres d'art restituées par la France au Bénin sont arrivées à Cotonou, la capitale économique du pays. Et pour l'historienne de l'art franco-béninoise Marie-Cécile Zinsou, présidente de la Fondation Zinsou consacrée à l'art africain contemporain, cet événement pourrait bien marquer, en tout cas elle l'appelle de ses vœux, le début d'une nouvelle ère entre les pays européens et leurs anciennes colonies. Il est vrai que, pour la seule Afrique subsaharienne, les chiffres sont impressionnants : héritage des guerres, de la colonisation et du temps où l'Europe dominait le monde, plus de 90 pour cent de son patrimoine artistique se situe hors du continent. C'est le cas de 88 000 œuvres en France (dont 70 000 au musée du quai Branly-Jacques Chirac), 180 000 en Belgique (musée royal de l'Afrique centrale) ou encore 75 000 en Allemagne (Humboldt Forum).

Pillés en 1892 par l'armée française, les trésors royaux d'Abomey rendus au Bénin regroupent des trônes, des portes sculptées, des reliquaires et surtout trois statues zoomorphes, à la valeur historique, patrimoniale et artistique inestimables : celles des trois derniers rois de l'ex-Dahomey, Ghézo, Glélé et Béhanzin. Leur restitution, première de cette importance après des décennies de demandes d'États africains, traduit une volonté au plus haut niveau de l'État. Alors que peu avant son élection, Paris avait opposé une fin de non-recevoir à Porto-Novo pour ces trésors royaux, Emmanuel Macron change la position officielle de la France, dès novembre 2017, dans un discours à l'université de Ouagadougou : « Je ne peux pas accepter qu'une large part du patrimoine culturel de plusieurs pays africains soit en France (...) Je veux que d'ici cinq ans les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique ».

Dans la foulée, il commande un rapport sur la question à l'écrivain sénégalais Felwine Sarr et l'historienne française Bénédicte Savoy, spécialiste des pillages napoléoniens. Publié en 2018, le rapport « Sarr/Savoy » fait effet d'une petite bombe dans le monde des collections d'art africain. Car il est sans équivoque : ce qui a été pris sans consentement doit être restitué. Les auteurs prônent même, dans ce but, une modification du code du patrimoine français.

La partie n'est pas gagnée pour autant. Les restitutions se heurtent en effet en France au principe d'inaliénabilité des collections nationales, et de virulentes critiques suivent la publication du rapport, venant de conservateurs, du lobby des marchands d'art, et même de Belgique ou d'Allemagne : Est-il possible d'établir de façon précise les circonstances dans lesquelles ces œuvres ont quitté l'Afrique ? Certains musées euro-

péens ne risquent-ils pas, à terme, d'être pratiquement vidés ? Les États africains sont-ils en mesure d'accueillir ces œuvres dans de bonnes conditions de conservation ?

Mais Emmanuel Macron tient bon et, après bien des vicissitudes, une loi d'exception à l'inaliénabilité est votée en décembre 2020 pour les 26 œuvres du Bénin et pour le sabre d'El Hadj Omar Tall, fondateur de l'empire Toucouleur, rendu au Sénégal. D'autres lois devraient suivre pour rendre légale la remise à Madagascar de la couronne de la reine Ranavalona III. Ou permettre la restitution à venir du « tambour parleur » des Ébriés, promise à la Côte d'Ivoire.

Depuis son arrivée à l'Élysée, il faut reconnaître à Emmanuel Macron d'avoir cherché avec opiniâtreté à rompre avec l'époque malsaine de la « Françafrique », où s'entremêlaient dominations opaques, engagements militaires et post-colonialisme. Pour améliorer l'image de la France sur le continent, et non sans arrière-pensées et intérêts économiques bien sûr, à l'heure où des rivalités géopolitiques s'y font sentir, notamment avec la Chine. Cette politique a connu des fortunes diverses : malgré le rapport de l'historien Benjamin Stora sur la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie, les relations avec Alger se sont notablement dégradées depuis quelques mois ; à l'inverse, la reconnaissance des « responsabilités » de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 a entraîné un net réchauffement des relations avec Kigali. Le début des restitutions à des pays africains entre dans cette colonne des avancées positives.

Car, comme l'espère Mme Zinsou, il pourrait bien constituer le déclic d'un changement plus global. Certes, toutes les résistances ne sont pas tombées. Le 13 octobre, le Sénat français, où la droite est majoritaire, vient de proposer la création d'un « Conseil national de réflexion sur la circulation et le retour de biens culturels extra-européens », afin de résister à ce qu'il qualifie de « fait du prince » et pour « préserver le principe d'inaliénabilité des collections ». Mais un mouvement est bel et bien en marche.

Pour accueillir définitivement les trésors royaux, le Bénin a entamé la construction d'un grand musée à Abomey, et réclame aussi d'autres œuvres, comme le dieu Gou et la tablette du fâ. Cinq autres pays africains, qui comptent au musée du quai Branly davantage ou au moins autant d'œuvres que Porto-Novo, ont adressé des demandes officielles de restitution à la France : la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, Madagascar, le Mali et le Tchad. Quant aux autres anciennes puissances coloniales, elles commencent aussi à bouger. Le réexamen des provenances des œuvres est devenu partout une exigence et l'Allemagne, par exemple, a annoncé en avril dernier s'engager dans un processus de restitutions au Nigeria. ●

ÖSTERREICH

Zum Erfolg verdammt

Irmgard Rieger, Graz

Pfiffe gegen Pflegekräfte und Ärzte: Seit Wochen arbeitet das medizinische Personal in Österreich am Limit. Ab Oktober gingen die Inzidenzen rasant hoch, am Höhepunkt zählte Österreich über 16 000 Neuinfektionen am Tag – bei 8 Millionen Einwohnern. Während in den Spitälern Hunderte Menschen mit einer Covid-19-Erkrankung auf der Intensivstation liegen, demonstrieren Zigtausende gegen die Maßnahmen der türkis-grünen Regierung. An einem Samstag 40 000 Teilnehmer in Wien, Tausende in kleineren Städten, 28 000 in Graz, wo am Mittwoch eine kleine angekündigte Kundgebung erneut zu einer großen Demo auswuchs. Die Bilder von den von unterschiedlichen Seiten getragenen Manifestationen zeigen eine bunte Mischung: Familien mit Kinderwagen und Schildern („Hände weg von unseren Kindern“), esoterische Trommler, Spirituelle, christliche Betkreise, an der Spitze und dazwischen unüber-

sehbare Gruppen mit der deutschen Reichsflagge und anderen Symbolen der Rechtsextremen.

Die Antistimmung hat neue Nahrung bekommen, seitdem der grüne Gesundheitsminister Wolfgang Mückstein gemeinsam mit den Landeshauptläuten (Ministerpräsidenten) nicht nur einen neuen Lockdown verordnete, sondern eine Impfpflicht ab Februar in Aussicht stellte. Jetzt schließen sich den Protesten auch viele an, die von den rechtsextrem unterwanderten Coronaleugner- und Fundamentalkritiker-Positionen weit entfernt sind. Ihre Vorbehalte gelten den Impfstoffen selbst, die sie für zu wenig erforscht halten, sie fürchten mögliche Spätfolgen, vor allem für Kinder. Auch grundsätzliche Erwägungen treiben viele an: Das Recht auf körperliche Unversehrtheit, das sie verletzt sehen, und der Druck, der nun aufgebaut wird und stark die Kinder in den Fokus nimmt.

Davor ging wertvolle Zeit im koalitionären Gezerre verloren. Noch wenige Tage vor dem vierten Lockdown hatte Wirtschaftsministerin Schramböck dem Gesundheitsminister öffentlich ausgerichtet, er solle doch endlich Medikamente bestellen. Landwirtschafts- und Tourismusministerin Köstinger stemmte sich gegen einen neuerlichen Lockdown von der Wintersaison. Die Kurz-Vertraute beharrte auf der Sichtweise einer „Pandemie der Ungeimpften“, als schon lange klar war, dass kleine Einschnitte wie ein selektiver Lockdown, die 3 G- Pflicht am Arbeitsplatz oder 2 G im öffentlichen Leben nicht mehr reichen würden.

Der grüne Gesundheitsminister selbst ringt nicht nur gegenüber der türkisen Ministerriege um Akzeptanz, sondern auch in den Bundesländern. Der Quereinsteiger bekommt im Konzert der mächtigen Landeshauptläute massiv zu spüren, wie wenig verankert er

in den politischen Netzwerken ist und wie sehr er mit den politischen Gebräuchen des Landes, der sprichwörtlichen „Realverfassung“, fremdelt. Die Landeschefs, vor allem in den Fremdenverkehrsregionen häufig mit großen Rücksichten gegenüber den wirtschaftsstarken Touristik-Unternehmern ausgestattet, blockierten zusätzlich die Vorschläge aus Wien zur Eindämmung der vierten Welle. Erst als die in ihrer Coronapolitik erfolgreicherer Kollegen, allen voran der Wiener Landeschef Michael Ludwig, Mückstein zur Seite sprangen, ging es plötzlich schnell: die rasante Ausbreitung und die bei 65 Prozent dümpelnde Impfbereitschaft ließen die Verantwortlichen zu den schärfstmöglichen Maßnahmen greifen – ein vierter Lockdown und eine verpflichtende Impfung.

Geschuldet war die Entwicklung vor allem den Versäumnisse im Frühsommer nach den ersten Erfolgen der Impfkampagne, die gemeinsam mit der saisonalen Entwicklung für ein drastisches Absinken der Infektionszahlen sorgte: Der optimistische Zuruf Mücksteins an die Jungen „Jetzt seid Ihr dran“, das triumphierend selbstzufriedene Motto „Für die Geimpften ist die Pandemie vorbei“ aus dem Kurz'schen Kanzleramt samt Plakatkampagne in türkisi, die den damaligen Kanzler in Situationen der Nähe mit verschiedenen Menschengruppen zeigt, garniert von dem Slogan „Gemeinsam die Pandemie meistern“ – mit diesem von politischer Seite gestützten Aufatmen war Österreich in den Sommer gegangen. Die Impfkampagne versackte, man wählte sich in falscher Sicherheit. In Oberösterreich war es die Landtagswahl und die Angst der ÖVP vor den Impfkritikern beim Koalitionspartner FPÖ, die eine offene Auseinandersetzung verhinderte.

Versäumt wurde auch, von Anfang an, die Unsicherheitsfaktoren im gesamten Covid-Management offen zu kommunizieren, das fehlende Wissen um die Dauer der Schutzwirkung durch die Impfung etwa. Versäumt wurde ebenso, das Gespräch zu suchen mit prominenten Skeptikern: Etwa mit dem Olympiasieger Felix Gottwald, Tennisstar Dominic Thiem oder auch der Schauspieler-

Jetzt schließen sich den Protesten auch viele an, die von den rechtsextrem unterwanderten Coronaleugner- und Fundamentalkritiker-Positionen weit entfernt sind. Ihre Vorbehalte gelten den Impfstoffen selbst

rin Nina Proll. Die beliebte Darstellerin äußert sich öffentlich, wo sie kann, gegen Impfungen und die Maßnahmen und erhält dafür auch gerne Plattformen – etwa auf dem privaten Fernsehsender Servus tv des Red-Bull-Milliardärs Didi Mateschitz. Dort versammelt sich jene Sphäre aus Wissenschaft, Medien und Öffentlichkeit, die sich als Gegenpol zum „Mainstream“ versteht und gemeinsam mit den deklarierten Impfgegnern der Freiheitlichen und der neuen Partei MFG eine lautstarke Gegnerschaft zu den Maßnahmen bildet.

Ein erster „runder Tisch“ der Regierung mit Experten, die den Weg zur Impfpflicht bereiten soll, dürfte Mitte der Woche zumindest innerhalb der Regierungsparteien konsensual verlaufen sein. Vor dem zweiten Corona-Winter sieht sich die hinkende und durch türkise Skandale gebeutelte Koalition zum Erfolg verdammt. ●



Pour les fêtes offrez un abonnement au **Lëtzebuurger Land**

52 cadeaux pour 160 euros

Pour tout conseil : zbelgacem@land.lu

land.lu
land@land.lu
485757-32



Loi œcuménique

Le cardinal Jean-Claude Hollerich s'associe ce mercredi à l'ancien élu communiste (puis Déi Lénk) André Hoffmann pour soutenir la nouvelle campagne du Comité pour un devoir de vigilance (photo : Sven Becker). Aux côtés du psychothérapeute Gilbert Pregno et de la syndicaliste Nora Back, présents à la conférence de presse, mais aussi du vulgarisateur scientifique Joseph Rodesch, de la militante interculturelle Antonia Ganeto ou encore des entrepreneures Hedda Pahlson-Moller et Christiane Wickler (présidente de Cargolux, majoritairement capitalisée par l'État), ils invitent les résidents à exposer à l'endroit de leur choix l'une des cinq affiches présentant différentes situations de violation des droits humains par des entreprises (travail clandestin, pollution, esclavagisme, travail des enfants...). Les affiches

(disponibles sur www.initiative-devoirdevigilance.org) doivent être collées entre le 1^{er} et le 10 décembre, date de la Journée internationale des droits humains.

Cette action vise à accélérer l'élaboration d'une loi nationale sur le devoir de diligence. Celle-ci garantirait le respect des droits humains et de l'environnement par les entreprises tout au long de la chaîne de valeur. Elle aurait notamment une importance particulière pour les multinationales basées au Grand-Duché et qui opèrent dans des juridictions à l'état de droit déficient. « Notre pays, qui a l'ambition de jouer un rôle de premier plan au niveau du Conseil des droits de l'Homme, devrait donner l'exemple et devenir un moteur au niveau européen », écrit l'association présidée par Jean-Louis Zeien.^{ps0}



Land

03.12.2021

9

W I R T S C H A F T

Bal russe : la rupture



Le bal russe se tiendra le 15 janvier, a annoncé cette semaine son comité d'organisation au cours d'une conférence de presse chez Kaempff-Kohler, face au Cercle-Cité où se retrouveront les invités donateurs en début d'année prochaine. Le Russian Charity Ball fêtera son dixième anniversaire sous le patronage de l'ambassadeur de Russie au Luxembourg, Dmitry Lobanov. Le communiqué diffusé présente les « mécènes et donateurs traditionnels du bal de charité russe, consultants honoraires du Grand-Duché ». Parmi eux (ils ont tous été nommés dans la « oligarch list » américaine de 2018 comme proches de Vladimir Poutine) figurent Viktor Rashnikov, « homme d'affaires milliardaire russe », propriétaire majoritaire du sidérurgiste Magnitogorsk Iron & Steel Works, ou encore Alexey Mordashov, « milliardaire russe » et actionnaire principal et président de Severstva, un autre sidérurgiste proche du Luxembourg. Est aussi bien sûr cité Vladimir Yevtushenkov, « milliardaire russe oligarque d'affaires », accessoirement propriétaire et président du conglomérat AFK

Sistema dont Etienne Schneider est devenu membre du conseil d'administration en 2020, quelques mois après son départ du ministère de l'Économie. Aux deux endroits il succède à son ancien camarade de parti (LSAP) Jeannot Krecké. Tous deux ont assidument fréquenté le bal russe où l'on affiche sa richesse, réelle ou en toc. Outre les ministres de l'Économie, ceux des Finances, Luc Frieden (CSV) puis Pierre Gramegna (DP) y sont également passés, tout comme certains hommes d'affaires, George Nasra (qui porte les intérêts de la famille royale qatarie chez Precision Capital) ou Alain Kinsch (ancien managing partner d'EY, éminence grise du DP). En 2022, il s'agira (sauf changement de programme) du premier bal depuis le début de la pandémie de Covid-19 en mars 2020, donc le premier bal sous l'ère Franz Fayot (photo : sb), ministre de l'Économie depuis février 2020. Contacté par le *Land* sur sa présence ou non au bal russe en janvier prochain, l'intéressé informe qu'il ne s'y rendra pas. De manière éminemment symbolique, le ministre Fayot confirme ici la rupture avec ses prédécesseurs, plus affairistes. Pour ses cent jours au Forum Royal, Franz Fayot avait été interrogé par le *Land* sur la nature des relations qu'il allait entretenir avec la Russie. Il avait promis une « vigilance accrue par rapport à certains investisseurs et entrepreneurs qui viennent de l'Est ». ^{ps0}

House 17 au bord du K.O.

Fin 2011, le club privé House 17 était lancé dans l'enthousiasme

et l'optimisme. Les fondateurs et premiers actionnaires – Ralf Radtke, Andrew Burrows, Eric van de Kerkhove, Thomas Dürr, Alexandre Delagardelle et Yves Deschenaux – annonçaient un club *new look* à la londonienne où « le monde du cinéma, de la pub, du design et de la presse devait se mélanger et socialiser avec celui de la finance nouvelle génération » (*d'Land*, 25.01.2013). Dans les premiers mois, quelque 160 actionnaires ont payé leur ticket d'entrée à 10 000 euros. Une mise qui, selon ses promoteurs, « serait amortie, au bout de sept ans, en raison des avantages en nature assortis aux parts de fondateurs ». Dix ans plus tard, le discours a changé. House 17 SCA a accumulé les pertes : avant même les restrictions et fermetures de 2020 et 2021, les comptes annuels indiquaient une perte reportée de 1,6 million d'euros en 2019. À ce rythme de plus de 200 000 euros de perte annuelle, le capital souscrit de 2,56 millions (après des augmentations de capital en 2013, 2014, 2017 et 2018) est en train de fondre comme neige au soleil.

Dans une lettre adressée aux actionnaires que le *Land* a pu consulter, les représentants du Supervisory Board tirent la sonnette d'alarme et indiquent deux scénarios pour sortir de l'impasse. La première alternative est une liquidation pure et simple où les actionnaires perdraient leur mise et le club fermerait ses portes. L'autre option, qui a les faveurs des signataires (Eric van de Kerkhove, Thomas Dürr et Yves Deschenaux), est « une collaboration avec un partenaire extérieur, le groupe Knokke Out ». Cette perspective

nécessite d'apurer les comptes et de réunir 300 000 euros. Il est donc proposé un « gold package » aux actionnaires. Pour 3 000 euros ils deviendraient membres à vie de la nouvelle entité opérée par le groupe belge et auraient des avantages dans les différents établissements du groupe. Selon la plaquette de présentation, lors d'une réunion d'information le 10 novembre dernier, 90 pour cent des actionnaires présents ont indiqué leur volonté de participer à cette levée de fonds. Sollicité par le *Land*, Thomas Dürr confirme « discussing several different ways of the further development of House 17 and different cooperation possibilities. One of them is a collaboration with Knokke Out » sans aller plus avant dans son commentaire.

Entré dans le giron de People First, actif dans l'événementiel professionnel (avec divers programmes de *team building*) en 2016, Knokke Out (une dizaine de restaurants, chambres d'hôtes, bars et clubs en Belgique) est présent à Luxembourg avec un établissement aux Rives de Clausen depuis 2018. Le groupe dirigé par Nicolas Lhoist promet d'investir 700 000 euros pour la continuité de l'exploitation et le développement de House 17 à travers un fonds de roulement supplémentaire et un rafraîchissement des lieux. ^{fc}

La surprise du chef

Personne ne l'avait vu venir, ni au parti libéral, ni au gouvernement, ni sur la place financière. Le communiqué a atterri dans les boîtes mail des rédactions mardi à 11 heures 50. Le DP y écrit que

Pierre Gramegna « a annoncé sa volonté de démissionner de ses fonctions pour des raisons personnelles ». Pour contrôler sa com', le ministre des Finances est passé le soir-même sur le plateau de *RTL-Télé*. Il y a expliqué avoir décidé de ne pas se représenter aux prochaines élections, et vouloir donc donner l'occasion à son parti d'envoyer une personne plus jeune « an den Asaatz ». Avant de virer dans le registre personnel : « J'ai toujours donné la priorité à mon pays, d'ailleurs, assumer hennendru komm ». Or, il deviendra bientôt grand-père et aimerait consacrer plus de temps à sa famille.

Dans les couloirs du ministère, des noms de technocrates ont rapidement commencé à circuler. À commencer par celui de *lex-managing partner* d'EY et ancien de la JDL, Alain Kinsch. Ce conseiller informel de Xavier Bettel (« si j'ai une question, je suis heureux de pouvoir avoir recours à Alain Kinsch », disait ce dernier en décembre 2014), ghostwriter d'une partie de l'accord de coalition ainsi que de l'avis du Conseil d'État sur la réforme fiscale, aime jouer au médiateur entre le DP et la place financière. Le coordinateur général Bob Kieffer, numéro deux rue de la Congrégation, apparaît comme la solution de la continuité institutionnelle. Le fiscaliste et directeur de l'UEL, Jean-Paul Olinger, a l'avantage de connaître les rouages politiques et a commencé à se familiariser à l'exposition médiatique. L'éventualité d'une pioche au sein du personnel politique du DP est évoquée plus timidement. Qui irait défendre le bifteck aux réunions

de l'Ecofin ? Un transfert de Lex Delles des Classes moyennes aux Finances, fait partie des hypothèses.

Qu'une telle nomination d'un technocrate apparaisse (à l'heure actuelle et, on l'a vu, on n'est pas à l'abri de surprise) plus probable que celle d'un politicien élu, montre deux choses : primo, le réservoir politique est épuisé ; secundo, la place financière se situe largement au-dessus du débat politique, et apparaît comme trop importante pour la laisser aux politiciens. « Et sinn der net vill déi do de Fanger ausstrecken », expliquait Gramegna sur *RTL-Télé*. Avant d'ajouter qu'il avait son idée sur la succession et qu'il allait la partager avec le Premier ministre. Selon plusieurs sources, le ministre des Finances a ensuite diné avec Alain Kinsch. Le contenu de la discussion n'a pas filtré et l'événement ne présage pas obligatoirement d'un passage de témoin.

Pierre Gramegna a toujours aimé se présenter comme un diplomate en politique, quelqu'un qui cherche « le dénominateur commun » entre les trois partis au gouvernement. Après des coalitionnaires socialistes et verts, il est considéré comme un représentant relativement atypique du DP. On le dit ainsi plus ouvert d'esprit, et moins enclin au clientélisme vis-à-vis du complexe immobilier et des milieux d'affaires, un monde que l'ancien directeur de la Chambre de commerce connaît pourtant de l'intérieur. Gramegna a ainsi colmaté de nombreuses brèches fiscales, la plupart suite à Luxleaks et à la pression internationale, mais d'autres visant

à réduire les avantages accordés aux investisseurs immobiliers. ^{bt/ps0}

Natixis tient à un fil

Les syndicats annoncent ce jeudi un plan social chez Natixis Wealth Management Luxembourg, filiale de la banque française du même nom (elle-même partie du groupe BPCE). 26 postes (sur 113 emplois dans le rapport annuel 2020) sauteront dans le cadre d'une restructuration. Renseignements pris auprès de la stratégie et communicante de la banque à Paris, Keissa Baudrin, Natixis Wealth Management prévoit, sous réserve de l'accord des autorités, de transférer les activités de gestion de fortune à la société de gestion de droit luxembourgeois, Massena Partner, détenue majoritairement depuis 2019. Les services dépositaires et de tiers de Natixis Wealth Management seront opérés par un partenaire externe luxembourgeois. Selon notre compréhension seule la partie *corporate banking* resterait sur l'avenue Kennedy (photo : sb), un fil qui retiendrait la banque au Grand-Duché. ^{ps0}



Ticker

Rayons X

Bernard Thomas

Antoine Paccoud fait une nouvelle radiographie des propriétaires fonciers. L'image se précise et fait apparaître le poids des nababs de l'immobilier

Promoteurs, urbanistes, hauts-fonctionnaires : le gratin de l'immobilier s'était déplacé ce lundi à Belval pour écouter Antoine Paccoud présenter la « note 29 », dans laquelle il tente de préciser sa « typologie » des propriétaires fonciers. Le géographe et coordinateur de l'Observatoire de l'habitat est devenu une figure du débat politique, un intellectuel dans un pays qui en compte peu. Il a débarqué il y a six ans au Liser depuis Londres, où il avait étudié puis enseigné à la LSE. C'est la première fois que ce Franco-Luxembourgeois, né en 1984, vit de manière permanente au Grand-Duché. Son enfance et sa jeunesse, il les a passées à Bruxelles, Strasbourg et surtout à Washington, suivant les nominations de sa mère, l'ambassadrice luxembourgeoise Arlette Conzemius. Paccoud ne s'imaginait pas un jour être invité aux matinales radio. Mais il admet vouloir « faire bouger un petit peu les lignes dans le monde réel » : « Si en tant que chercheur tout ce qu'on fait, c'est publier des articles qui sont lus par cinquante collègues éparpillés aux quatre coins du monde, je me demande parfois à quoi ça sert... »

Publiée en 2016, la « note 23 » avait changé les termes du débat en identifiant « un petit nombre de personnes physiques qui ont des possessions foncières de très haute valeur ». L'étude des données cadastrales avait démasqué les dynasties latifundiaires se cachant derrière l'image de la « Bomi qui garde quelques terrains pour ses petits-enfants ». La « note 29 » en est un *update*, moins spectaculaire mais plus précis. À la surface, la concentration connaît une « grande stabilité ». Or, un mouvement tectonique s'est opéré ces cinq dernières années. Les promoteurs ont réussi à massivement accumuler du foncier à vocation résidentielle (plus 300 hectares supplémentaires). Ils détiennent désormais vingt pour cent des terrains constructibles, contre 14,9 pour cent en 2016. Les acteurs publics n'ont pas réussi à suivre le rythme de cette *shopping spree*. Pris ensemble, les communes, l'État et les divers fonds parapublics (SNHBM, Fonds du logement, Agora) n'ont étendu leurs terrains « que » de 164 hectares.

La « note 29 » mentionne cette reconfiguration sans en élucider les mécanismes : « Deux choses peuvent expliquer ce phénomène : des transferts de terrains de personnes physiques à des sociétés privées (et à des propriétaires publics et parapublics), et/ou le fait que le reclassement de terrains [...] ont relativement moins touché les terrains détenus par les personnes physiques. » Les transferts de terrains ont probablement été accélérés par la disparition annoncée du quart-taux en 2019, qui réduisait de moitié l'imposition des plus-values. Ils auront fondé, quasiment ex-nihilo, des dizaines de nouvelles dynasties de rentiers.

S'il y a une chose dont les promoteurs luxembourgeois n'aiment pas parler, c'est de leurs réserves foncières. Or, pour la première fois, les chercheurs du Liser ont eu accès aux noms des sociétés qui détiennent des terrains constructibles. (« Le nom d'une personne morale ne tombe pas sous l'application du RGPD », lit-on dans une note de bas de page.) Le diagnostic n'a finalement rien d'étonnant : À eux seuls, les dix principaux promoteurs détiennent 328 hectares de terrains constructibles. Une concentration « extrême » qui n'a fait que se renforcer : Au cours des cinq dernières années, ce « top 10 » aurait ainsi réussi à quasiment doubler sa surface foncière. Les plus-values ne se calculent pas en hectares mais en mètres carrés constructibles ; et les promoteurs détiennent les morceaux nobles du marché. Soixante pour cent de leurs terrains sont situés dans les agglomérations, contre seulement 33 pour cent pour ceux des particuliers.

Les promoteurs autochtones adorent vilipender leurs concurrents belges. Bourrés de liquidités, ceux-ci auraient fait exploser le marché du foncier. Mais les établis n'ont été que trop heureux d'aligner leurs prix de vente sur ceux des nouveaux-entrants qui ont dû s'approvisionner en terrains à prix d'or. (Rien qu'entre 2019 et 2020, le prix du foncier a augmenté de 16,9 pour cent ; dans la Ville de Luxembourg, 42 pour cent du prix de l'immobilier s'explique désormais par le seul facteur foncier.) Alors que leurs terrains ont souvent été assemblés par les pères voire grands-pères, les marges de profit des professionnels établis ont atteint des niveaux obscènes. Entre 2018 et 2019, le secteur de la promotion immobilière a vu ses bénéfices bruts d'exploitation passer de 298 à 470 millions d'euros, d'après le Statec.

La « note 29 » rappelle que les acteurs locaux (souvent multigénérationnels) continuent à dominer le marché. Ils détiennent 73,3 pour cent de l'ensemble des terrains détenus par des sociétés. Alors que ces

acteurs sont connus du public, le rapport tait pudiquement leur nom. Antoine Paccoud dit avoir voulu éviter « une personnalisation du débat » qui n'aurait « pas fait avancer les choses » : « J'avais peur que si je mettais les noms des promoteurs avec le nombre d'hectares qu'ils détiennent, tout le monde se serait focalisé là-dessus, plutôt que sur l'élément structurel : à savoir qu'un petit groupe de personnes physiques et morales contrôlent plus ou moins le foncier ». Or, en absence de ces détails, la note 29 est resté un pétard mouillé.

Le ministre vert Henri Kox cherche désespérément à « rattraper le retard qui s'est accumulé sur les dernières décennies » sans avoir les moyens de ses ambitions. Alors que la fiscalité s'élabore aux Finances et que les PAG sont avisés à l'Intérieur, le ministre du Logement doit miser sur le « soft power ». Il laisse donc la main libre à l'Observatoire de l'habitat pour mener ses recherches, et explorer les questions qui fâchent. Antoine Paccoud évoque « un cadre de travail très collaboratif ». L'Observatoire devrait prochainement être doté d'une base légale, dit-il, une manière d'en assurer « une certaine indépendance », notamment en cas de changement d'équipe ministérielle.

Le géographe dit avoir été « surpris » par les réactions « épidermiques » qu'ont provoquées certaines de ses recherches. « Quand on s'intéresse à différents types d'acteurs et à la répartition des richesses, c'est presque considéré comme du bolchévisme. Peut-être parce qu'il s'agit d'un secteur qui n'a jusqu'ici jamais été exploré avec les yeux d'un chercheur. Dans les pays voisins, des départements entiers étudient la production de logements, les acteurs et leurs stratégies. Je pense que le malaise vient du fait qu'on

« Je pense que le malaise vient du fait qu'on s'intéresse à eux, qu'on ne les laisse pas continuer à faire leur business dans l'ombre. C'est inconfortable d'être observé »

Antoine Paccoud

s'intéresse à eux, qu'on ne les laisse pas continuer à faire leur business dans l'ombre. C'est inconfortable d'être observé, finalement. »

Les notes 23 et 29 sont basées sur les données cadastrales qui ont permis à Paccoud et à son équipe d'appréhender la question foncière avec une minutie empirique. Co-écrit avec trois collègues géographes, l'article formule une hypothèse : Certains grands propriétaires et promoteurs suivraient une politique du « land hoarding » et du « land banking ».

Cette hypothèse de la rétention a valu à Paccoud un feu nourri de critiques. Le directeur de la Fedil, René Winkin, n'a pas hésité à qualifier l'article de « simpliste, contradictoire et incomplète » sur *RTL-Radio*,

alors qu'il était assis en face de la directrice du Liser. Marc Giorgetti, qui s'est découvert sur le tard une vocation pour la scène médiatique, a pris le relais. Même s'il admettait ne pas connaître l'article « dans le détail », il ne cachait pas son dédain sur *Radio 100,7* : « Je ne peux pas du tout suivre ce que le Liser débite ». Le promoteur assurait ne pas « jouer avec les terrains » : « Dès que nous avons une autorisation, on commence à construire. 100 000 pour cent de ce que nous avons est actuellement dans les procédures. Il faut que ça tourne, que ça avance... On ne vas pas trainer des pieds. » (Une telle mobilisation totale d'un patrimoine foncier accumulé sur trois générations semble pourtant une stratégie peu rationnelle.)

Présentée également ce lundi, une nouvelle étude qualitative vient raviver le débat. Le bureau d'études germano-suisse ProRaum Consult et le Liser ont accueilli une à une 89 communes pour passer en revue un total de 13 685 terrains constructibles. L'exercice aura duré deux ans, durant lesquels les maires ou échevins, flanqués de leurs secrétaires et techniciens, ont planché sur le parcellaire foncier. L'hypothèse de la rétention se confirme sans appel pour les propriétaires particuliers. Les responsables communaux estiment que pour les trois-quarts de leurs terrains, les familles afficheraient « eine ablehnende Haltung » [une attitude négative] par rapport une viabilisation. Objectivement, cette attitude fait sens. D'abord, pourquoi vendre un actif dont la valeur s'accroît de plus seize pour cent en une année ? Ensuite, lancer soi-même les procédures voilà un énorme (et onéreux) casse-tête administratif, architectural et logistique. Enfin, si les familles de propriétaires hésitent à vendre aux promoteurs, dont ils se méfient, ils refusent souvent de vendre à l'État, cet ennemi immémorial des paysans.

L'image qu'ont les maires des promoteurs est radicalement différente. Selon leur estimation, les professionnels de l'immobilier seraient intéressés à développer 89 pour cent de leurs terrains. Cette appréciation se base sur des critères assez flous, notamment si le propriétaire a déjà « pris contact » avec l'administration communale au sujet de ses parcelles. Mais elle se confirme quand on demande aux communes quels terrains pourraient être viabilisés dans les cinq prochaines années. Alors que seulement treize pour cent des terrains des particuliers seraient « baureif », le taux monte à 68,5 pour les acteurs de l'immobilier.

Ces estimations n'invalident-elles pas l'hypothèse de la rétention, avancée par Paccoud ? Le géographe demande à voir : « C'est prospectif plutôt que rétrospectif. Mais c'est quand même assez intéressant : Il ne semble pas y avoir tellement de difficultés administratives pour développer ces terrains, puisque, pour une grande partie, une mobilisation est envisageable à court terme. Voyons voir si ces terrains seront mis en construction d'ici à cinq ans... » L'Observatoire ose un calcul hasardeux : D'ici 2026, les vingt principaux promoteurs pourraient potentiellement mettre en construction 8 139 logements.

Ces projections sont évidemment d'une formidable abstraction. Encore faudra-t-il trouver la main d'œuvre qui érigera ces milliers de bâtiments. Or, où loger les constructeurs de logements ? Le modèle luxembourgeois s'effondre sous le poids de ces propres contradictions. On ne peut parler de l'imbroglie immobilière sans évoquer la responsabilité des communes. Les plaintes provenant des secteurs de la construction et de la promotion sont quasiment unanimes, et impossibles à ignorer : les mairies seraient sous l'emprise des sirènes du Nimby, leurs services totalement débordés par la croissance démographique. Or, l'autonomie communale reste un fétiche de la politique luxembourgeoise, protégé à la Chambre par une flopée de députés-maires. Un peu de centralisme jacobin ne ferait peut-être pas de mal.

Dans leur article, les géographes de l'Uni.lu et du Liser soupçonnaient certains décideurs communaux de très bien s'arranger avec la hausse des prix immobiliers : « They may welcome the social upscaling this brings ». La nouvelle étude « Raum+ » touche à un autre tabou. Le papier révèle l'héritage qu'ont généré des décennies de combines et de copinages. Cette *Altlast* clientéliste prend la forme d'un gigantesque réservoir constructible dans les patelins ruraux ; c'est-à-dire dans les régions mêmes qui ne sont censés croire que de manière modérée. Ces communes « à développement endogène » présentent un potentiel constructible de 1 916 hectares, soit autant que l'agglomération Centre et la région Sud combinées. Durant les années 1970 à 1990, de nombreux maires ruraux avaient largement ouvert les périmètres, créant des plus-values (potentielles) pour les familles implantées de longue date.

À la présentation officielle, Hany Elgendy, un des auteurs de l'étude « Raum+ », le formulait de manière diplomatique : « Die räumliche Verteilung ist etwas suboptimal ». De nouveau, la transparence bute sur des limites : « Nous ne pouvons parler des communes individuelles ; c'est l'accord qu'on a conclu avec elles », expliquait Elgendy. Pour l'aménagement du territoire, cette gigantesque réserve mal située constitue une bombe à retardement. Les PAG permettent d'y construire des maisons unifamiliales surdimensionnées dans des cités-dortoirs, c'est-à-dire de réaliser rêve luxembourgeois (version « hab-1 »), et ceci sur 1 453 hectares.

Si les propriétaires fonciers décidaient un jour à viabiliser ces surfaces, la crise du logement se trouverait peut-être apaisée, mais le prix à payer en termes de scellement des sols, de trafic automobile et de mitage du territoire serait énorme. Le ministère de l'Aménagement du territoire a voulu motiver les maires à reclasser ces terrains en zone d'aménagement différé (ZAD), de sorte qu'ils restent dans le périmètre sans pour autant être viabilisés à court terme. Avec un succès relatif : moins d'un quart des terrains constructibles se trouvent actuellement en ZAD. Frank Goeders, le Monsieur PAG au ministère de l'Intérieur, se montrait défaitiste cet été face au *Land* : « On ne classerait plus ces terrains aujourd'hui, mais cela a été fait dans le passé. Ce n'est pas comme si on pouvait redémarrer à zéro... » C'est qu'un reclassement en zone verte est quasiment synonyme d'expropriation, et expose les communes au risque de procès. Du coup, très peu de communes ont osé transformer ces actifs fonciers en « stranded assets ». ●



Antoine Paccoud espère « faire bouger un petit peu les lignes dans le monde réel »

Reclassement dans la finance durable

Georges Canto

Longue est la marche vers un investissement réellement respectueux des engagements sociaux et environnementaux. Mais elle a commencé

Bien qu'elle ait été révélée au cœur de l'été dernier, l'affaire a fait grand bruit dans le monde feutré de la finance en Allemagne. Prévenu par une « lanceuse d'alerte », le régulateur local la BaFin a ouvert une enquête sur DWS, le deuxième gestionnaire d'actifs européen. Aux États-Unis, la redoutable Securities and Exchange Commission (SEC) et plusieurs procureurs fédéraux ont fait de même à l'égard de cette filiale de Deutsche Bank, accusée d'avoir menti sur le respect des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses placements. Dans son rapport annuel 2020, DWS affirmait gérer 396 milliards d'euros d'encours selon des critères ESG, auxquels s'ajoutaient 94 milliards de fonds spécifiquement dédiés à ce segment, soit plus de la moitié de ses 800 milliards d'euros d'actifs sous gestion. En réalité 70 milliards seulement, soit 7 fois moins, relevaient de cette approche !

Un comportement peu surprenant, tant l'essor spectaculaire de la finance durable depuis 2015, une année marquée par l'adoption des 17 Objectifs du développement durable (ODD) des Nations-Unies (en septembre) et par la signature de l'Accord de Paris sur le climat (en décembre), attire les convoitises. L'université de Harvard la définit comme « les décisions d'investissement qui prennent en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'une activité ou d'un projet économique. Les facteurs environnementaux comprennent l'atténuation de la crise climatique ou l'utilisation de ressources durables. Les facteurs sociaux comprennent les droits de l'homme et des animaux, ainsi que la protection des consommateurs et diverses pratiques d'embauche. Les facteurs de gouvernance font référence à la gestion, aux relations avec les employés et aux pratiques de rémunération des organisations publiques et privées ».

Tandis que les gouvernements font pression sur les entreprises privées comme sur les organisations publiques pour qu'elles réorientent leurs investissements vers des activités favorables à la transition énergétique et écologique, les investisseurs institutionnels et particuliers sont devenus très attentifs à ce que leurs placements respectent ces critères. D'après un sondage réalisé en mai 2021 par la société de conseil britannique Quilter, seulement un particulier sur sept ne serait pas intéressé par cette approche. Selon les chiffres publiés fin juillet 2021 par la Banque des règlements internationaux, les encours de fonds durables ont augmenté de 54 pour cent entre 2016 et 2020, atteignant la somme colossale de 35 300 milliards de dollars, soit 36 pour cent de l'ensemble des actifs sous gestion dans le monde (huit points de plus en quatre ans). Toutefois l'affaire DWS vient jeter un doute sur ces chiffres flatteurs.

Depuis plusieurs années, dans la gestion d'actifs, c'est à qui se proclamera plus vert et durable que

le voisin sans que cela corresponde forcément à une réalité. Le risque de *greenwashing* est bien présent à l'esprit des investisseurs. L'étude de Quilter montre qu'en matière de produits financiers ESG, ils étaient 44 pour cent à le placer au premier rang de leurs préoccupations, devant le coût de ces produits (42 pour cent) et leur performance (38 pour cent). Si le marketing des sociétés de gestion est en cause, elles ne sont pas aidées, tout comme les agences spécialisées supposées les aider à faire leurs choix, par les façons de faire des entreprises-cibles en matière de communication extra-financière. Ces dernières utilisent, sciemment ou non, les failles du système. En effet, des définitions ESG standard n'ont pas encore été établies et certains projets réglementaires tels que la taxonomie de l'UE, la directive MIF et d'autres dispositions sur la transparence de la finance durable n'ont pas encore été « alignées ». En conséquence, les analyses des agences et des gestionnaires d'actifs diffèrent parfois de manière significative. Au niveau national les superviseurs se préoccupent de longue date de la qualité de l'information fournie aux investisseurs sur les « produits financiers durables ».

Selon un expert, le règlement européen brouille la compréhension de ce qui est à considérer comme investissement durable.

Historiquement ils ont encouragé l'adoption de labels. La Luxembourg Finance Labelling Agency (LuxFLAG) existe depuis 2006 et propose plusieurs labels dont un dédié à l'ESG : En septembre 2021 près de 270 fonds en bénéficiaient. En France le ministère des finances a créé en 2016 le label ISR, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds (OPC, FIA et fonds immobiliers) respectant les principes de l'investissement socialement responsable. Environ 840 fonds étaient labellisés à la mi-novembre. Des chiffres en forte hausse depuis trois ans, mais les labels sont nombreux (une demi-douzaine en Europe) et très va-



Les activistes de Greenpeace en campagne devant la Banque européenne d'investissement

riés, parfois au sein d'un même pays : en France le label ISR cohabite avec le label Greenfin créé par le ministère de l'Écologie en 2015.

Plus récemment les superviseurs ont passé la vitesse supérieure en mettant la pression sur le monde de l'*asset management*. L'AMF française a publié en mars 2020 sa doctrine contre l'éco-blanchiment et, comme la Finma en Suisse, a contraint des gérants à abandonner les labels ESG après avoir constaté des cas « totalement inacceptables » de *greenwashing*. Aux États-Unis, la SEC, après avoir détecté des allégations « potentiellement trompeuses » début 2021 a demandé aux gestionnaires d'expliquer les normes qu'ils utilisent pour déterminer si des fonds respectent les critères ESG. Nick Miller, chef du département de gestion d'actifs à la FCA britannique, a déclaré que les « médiocres divulgations ESG » étaient si répandues au Royaume-Uni qu'il avait dû solennellement appeler les sociétés de gestion en juillet 2021 à enrichir les informations sur leurs approches de la durabilité dans les prospectus : « montrer comment leurs stratégies peuvent atteindre les objectifs ESG et pourquoi ils choisissent certaines actions » se révèle d'autant plus nécessaire que les fonds ESG facturent souvent des frais plus élevés.

Au Luxembourg, le régulateur en chef Claude Marx a déclaré en août dernier que la CSSF, après avoir jusqu'ici « adopté une approche de tolérance (par rapport à certaines questions ouvertes attendant une clarification de la part de la Commission européenne) et de fermeté (par rapport à ceux qui ne se préparent pas et ne se mettent pas aux normes) », ne fixerait pas d'exigences complémentaires nationales par rapport à celles décidées au niveau européen. Il y a en effet du nouveau de ce côté. Les principales dispositions du règlement de novembre 2019 « sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers », sont entrées en vigueur le 10 mars 2021. Curieusement ce règlement plus connu sous son sigle anglais SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) intervient avant que la « taxonomie verte européenne » soit appliquée et la publication des « actes délégués » qui viendront préciser certains aspects du texte n'a toujours pas été finalisée.

Le règlement SFDR définit notamment trois catégories de produits, l'idée étant que les investisseurs puissent les identifier plus facilement et disposent d'une documentation extra-financière avec des standards minimums au niveau européen. Les plus vertueux relèvent de l'article 9 : ils ont clairement un objectif d'investissement durable, les sommes collectées étant fléchées vers des activités contribuant à un objectif environnemental et/ou social. Les professionnels doivent expliquer les objectifs durables des produits mais aussi préciser comment ils prévoient de les atteindre et d'évaluer les résultats obtenus. Un indicateur extra-financier approprié doit être publié chaque année : ainsi, un fonds mettant en avant « l'économie circulaire » pourra insister sur l'amélioration du taux de valorisation des déchets ou des volumes recyclés par entreprise.

Les produits dits « article 8 » promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais sans poursuivre explicitement un objectif d'investissement durable, dès lors que les entre-

prises dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. À la différence des produits classés en article 9, il n'y a pas d'obligation d'explication méthodologique, d'évaluation et d'amélioration de critère, ni autant de transparence. Les produits qui n'entrent dans aucune de ces deux catégories ne peuvent pas être présentés comme durables et appartiennent à la catégorie « article 6 ». Selon des chiffres publiés par l'Association française de la gestion en octobre 2021, les produits « article 8 » représentaient dans son pays fin 2020

quelque 94 pour cent du total (en valeur). Cette prédominance s'explique sans doute par le « flou artistique » du texte. Alors qu'il impose aux *asset managers* une plus grande transparence, il ne leur fournit pas de réelle méthode pour y parvenir, chacun pouvant définir la sienne pour quantifier le risque durable d'un portefeuille. Un expert estime même que « la manière dont le règlement a été rédigé et l'interprétation qui en est faite sont plutôt contre-productives, et les investisseurs particuliers sont aujourd'hui moins à même d'évaluer les différents produits labellisés ESG ». ●

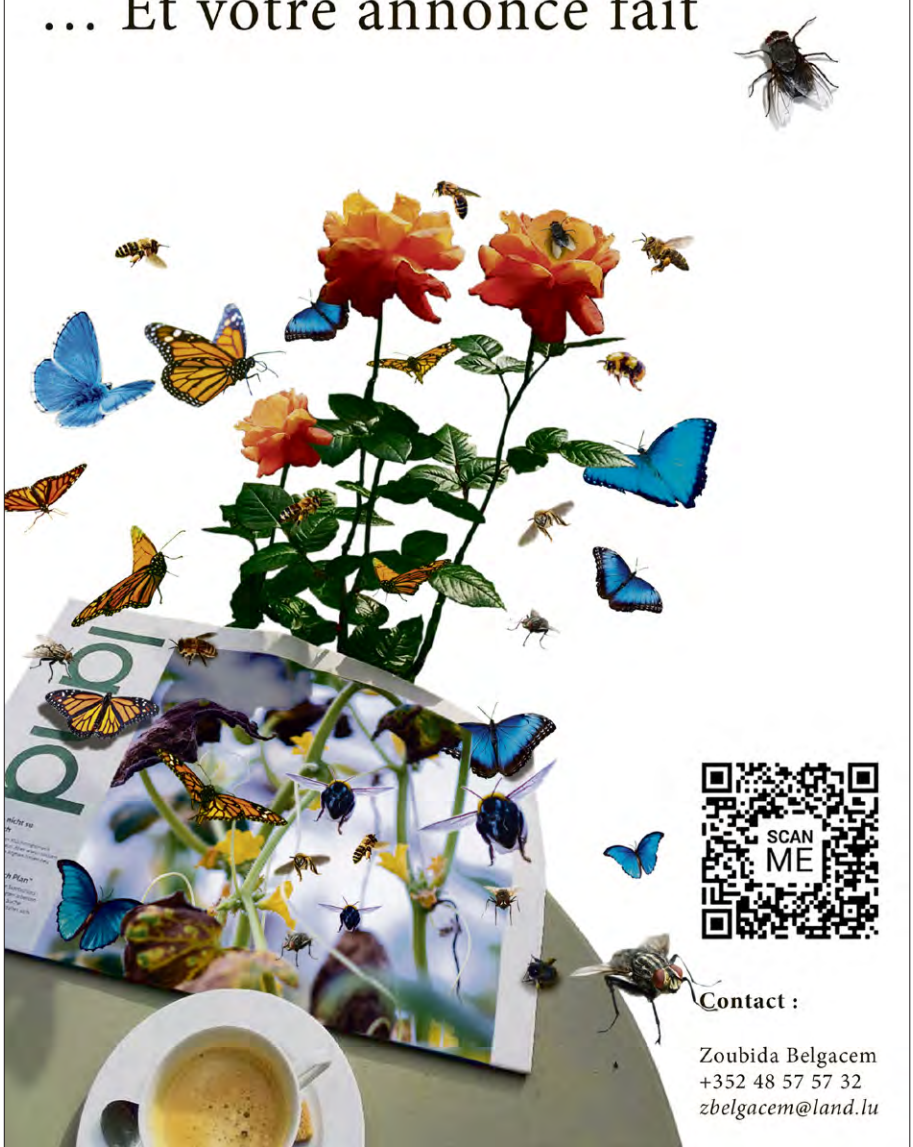
Iconoclastes

Desiree Fixler, 50 ans, sera restée pendant quelques mois seulement responsable de l'investissement durable de DWS, avant d'être licenciée en mars 2021 pour son rôle de « lanceuse d'alerte ». En revanche Tariq Fancy, ancien responsable de l'investissement durable chez BlackRock (2018-2019) a attendu son départ pour publier, en août 2021, un essai intitulé *The*

Secret Diary of a Sustainable Investor dans lequel il critique la conversion tardive du numéro un mondial de la gestion aux vertus des critères extra-financiers, qu'il juge avant tout motivée par des intérêts commerciaux. Il s'en prend plus généralement à l'investissement durable, qualifié de « dangereux placebo » face à l'urgence climatique. [gc](#)

d'Lëtzeburger Land, régie publicitaire

... Et votre annonce fait



Contact :

Zoubida Belgacem
+352 48 57 57 32
zbelgacem@land.lu

Taxonomie verte

Le règlement européen « Taxonomie », adopté en juin 2020, n'entrera totalement en vigueur que début 2023. Il vise à établir une classification des activités économiques permettant de déterminer celles qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental. Pour cela elles doivent contribuer à au moins l'un des six objectifs de la finance verte sans porter atteinte aux cinq autres : atténuer le changement climatique, s'adapter à ce dernier, faire un usage raisonné des ressources d'eau, prévenir et réduire la pollution, protéger et restaurer la biodiversité, s'engager dans l'économie circulaire.

Cette « boussole environnementale » permettra d'investir à bon escient car les besoins en capitaux sont gigantesques. L'UE a évalué l'investissement annuel nécessaire à son « plan climat » (neutralité carbone en 2050) à quelque 350 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent 130 milliards par an pour atteindre ses autres objectifs environnementaux ! Le texte, qui a bénéficié de plusieurs « actes délégués » courant 2021, avait fait l'objet dès décembre 2020 des critiques émises par 130 ONG et experts dénonçant l'influence du secteur gazier et des représentants de plusieurs autres branches industrielles et de l'énergie. [gc](#)

ZU GAST

Das Kind im Mittelpunkt

Ein moderner Sozialstaat wird daran gemessen, wie er mit Kindern und Jugendlichen umgeht. Ein moderner Sozialstaat muss jedem Kind faire und vor allem gleiche Chancen bieten – unabhängig vom sozio-ökonomischen Hintergrund. Damit dies gelingen kann, bedarf es weitreichender Kenntnisse über das Wohlbefinden des Nachwuchses. Doch wissen wir eigentlich, wie es den Kindern und Jugendlichen geht? Kennen wir die Faktoren, die Einfluss auf ihr Wohlbefinden haben?

In einer immer komplexer werdenden Welt spielt eben jenes eine zusehends wichtigere Rolle. Mentale und körperliche Faktoren, aber auch soziale Kompetenzen haben entscheidenden Anteil daran, wie es den Jungen und Mädchen geht. Nur solche, die sich sicher fühlen und die entspannt und selbstbewusst den Alltag meistern, sind in ausreichendem Maße aufnahmefähig und können sich so auf äußere Bildungsimpulse einlassen.

Im Klartext: Kinder, denen es gut geht, haben gute Startchancen und damit Aussicht auf schulischen Erfolg. Um eine identische Ausgangsbasis für alle zu schaffen, ist ein national angelegtes, durchgängiges Begleitangebot für Eltern ab der Schwangerschaft notwendig.

Dazu bedarf es zunächst einer landesweiten Studie samt Datensammlung und Auswertung, um den Ist-Zustand des Wohlbefindens von Kindern und Jugendlichen einschätzen und Begleitmaterialien ausarbeiten zu können. Denkbar sind Angebote wie „BabyPlus“, Eltern-Kind-Briefe sowie eine Online-Seite mit Informationen rund um Elternschaft und Kindesentwicklung einschließlich Ratschlägen zur Vermittlung des richtigen Umgangs mit digitalen Medien.

Parallel zu diesem Informationsangebot sollten Maßnahmen ergriffen werden, um Eltern durch eine Flexibilisierung von Elternurlaub (Congé parental) und Teilzeitarbeit in die Lage zu versetzen, so viel Zeit wie möglich mit ihren Kindern verbringen zu können. Und im Interesse

der Kinder sollten die Instrumente zur Qualitätssicherung der außerhäuslichen Kinderbetreuung in Crèches und Maisons relais oder bei Tageseltern überprüft und gegebenenfalls angepasst werden. Ratsam wäre obendrein, Tageseltern (Assistants parentaux) als „familiärere“ Alternative zu Kinderkrippen und Maisons relais aufzuwerten.

Françoise Hetto-Gaasch und Serge Wilmes sind Abgeordnete der CSV

Bei den Fragen rund um das Wohlbefinden von Kindern und Jugendlichen darf man nicht außer Acht lassen, dass viele von ihnen heute in einem zerbrechlichen familiären Umfeld aufwachsen. Diese Last nehmen sie mit in die Schule, wo sie sich oftmals allein gelassen fühlen.

Statt ausgeblendet zu werden, sollten diese gesellschaftlichen Veränderungen samt Auswirkungen Gegenstand einer Überlegung zur Schaffung eines spezifischen psychologischen Dienstes für die Grundschulen sein, mit einer Anlaufstelle vor Ort. Auf diese Weise könnten hilfsbedürftige Kinder rechtzeitig „abgefangen“ werden.

Wer Gesellschaftspolitik zeitgemäß gestalten will, muss Kinder und Jugendliche mit ihren ganz spezifischen Bedürfnissen und ihrer ganz persönlichen Wahrnehmung in den Mittelpunkt aller Anstrengungen stellen. Dazu bedarf es allerdings des politischen Willens, eine 180-Grad-Wende zu vollziehen. Will man das Wohlbefinden von Kleinkindern, Kindern und Teenagern wirklich ernst nehmen, dann ist dieser Perspektivwechsel Voraussetzung.

Für die CSV steht fest: Wer „starke“ Kinder will, muss ihre Lebenswelt berücksichtigen. Denn, nur wenn es den Kindern gut geht, dann geht es dem Land auch in Zukunft gut. ● Françoise Hetto-Gaasch und Serge Wilmes

D’GEDICHT VUN DER WOCH



Haalt dach nëmmen op!

Jacques Drescher

De Schnicki ass am Alter
A geet gär a Pensiou.
Sou laang schonn als Minister,
Dat war keng Zockerboun.

„Ech hunn de Réck a Fränj“len,
D’weet Rei, déi geet mer duer.“
Sou sot den Dan um Radio;
All Grënn gëtt kee gewuer.

„Ech ginn deemnächst jo Grousspapp
A maache mech duersch d’Bascht.“
De Pierre verléisst d’Finanzen;
All Mënsch ass iwwerrascht.

„Deen hei, dee fiert mam Vëlo
Vu Palma op Pjöngjang.
Ech bleiwe bis ech vrecken!“
Wat d’Queen kann, kann de Jang.

MAUX DITS D’YVAN

Liberté, j’écorce ton nom!

Paul Rauchs



Un manifestant à la marche blanche, en octobre

Les tricheurs d’hier sont les héros d’aujourd’hui. Qui aurait cru que les Schiltz, Wurth et consorts seraient un jour cités en exemple comme des parangons de vertu et de solidarité ? C’est pourtant le cas aujourd’hui (ou presque), face à la quatrième vague de la pandémie et aux flots des anti-« vaccain » (sic) qui n’arrêtent pas de défiler, de moins en moins nombreux, il est vrai, pour la liberté de vivre leur égoïsme, le caprice de contaminer leur prochain et le blanc-seing de paralyser la vie sociale. Et qui aurait cru que les cigales des pays du Sud feraient un jour la leçon aux fourmis du Nord ? Les premiers de classe ès-vaccination que sont le Portugal, l’Espagne, la France et l’Italie, avec leurs plus de 80 pour cent de vaccinés, font la nique aux cancrs allemands, autrichiens, suisses et luxembourgeois qui stagnent autour de 65 pour cent. Ces cancrs confondent l’étoile jaune avec l’avertissement taxé, montrant ainsi de quel bois ils chauffent le bûcher ou ils brûlent et bradent les idéaux d’égalité, de fraternité et de solidarité.

Mais où est donc passé le poète pour réécrire son hymne à la résistance, l’authentique résistance, au sens sartrien du terme, qui s’oppose à l’ennemi, porteur de mort et de véritable oppression ?

Sur mes papiers d’illuminé
Sur les marches blanches
De la Philharmonie
J’écorce ton nom

Sur toutes les pages Facebook
Sur toutes les pages Telegram
Pierre sang papier ou cendre
J’écorce ton nom

Sur Expressis Verbis
Sur les armes des infirmiers
Sur la musique du baron Ochs
J’écorce ton nom

Sur la raison qui vacille
Sur la raison qui s’éteint
Sur mes saisons froides
J’écorce ton nom

Sur la chair désaccordée
Sur la tombe de mes amis
Sur la main qui ne se tend plus
J’écorce ton nom

Sur l’absence de ma chérie
Sur la solitude nue
Sur les marches de la mort
J’écorce ton nom

Sur la santé disparue
Sur le risque encouru
Sur l’espoir sans avenir
J’écorce ton nom

Et par le pouvoir des maux
Je finis ma vie
Je meurs de te méconnaître
Pour t’écortcher

Liberté

Mais où sont les luttes d’antan, les manifs contre les guerres, les combats pour le suffrage universel, les grèves pour les congés payés et les journées de huit heures, les tribunes pour la réhabilitation du capitaine Dreyfus, les meetings pour la libération de Mandela, les marches pour la libération de la femme ? Les marcheurs blancs d’aujourd’hui caricaturent la liberté comme les islamistes et autres intégristes de tout poil caricaturent la religion. Il y a plus de dix ans, les députés ont voté la loi sur le droit conditionnel à l’euthanasie. Est-ce une raison pour réclamer aujourd’hui le droit inconditionnel de mourir et de faire mourir par le virus ? On a beaucoup glosé sur la composition sociologique des antivax (*d’Land* du 22 octobre) : on y trouve pêle-mêle des hésitants et des sceptiques, des anxieux et des peureux, des conspirationnistes, des « victimes », des anarchistes, des antisémites, des anthroposophes reprenant les élucubrations ésotériques et racistes d’un Steiner, des Luxembourgeois et des étrangers. Ce qui caractérise et réunit les individus de ce véritable melting-pot est peut-être ce que Adorno et Horkheimer ont défini comme « autoritaire Persönlichkeit ». Si cela semble paradoxal de traiter d’autoritaires des gens qui manifestent contre l’autorité, il faut garder à l’esprit que ces personnalités réfutent avec autoritarisme l’autre qui ne leur ressemble pas. « Leur pensée est stéréotypée avec une tendance à la superstition », renchérissent les deux têtes de l’École de Francfort.

Nombre de vaccinations ont disparu faute de combattants. La variole a ainsi disparu après plus d’un siècle de vaccinations. Il est urgent aujourd’hui d’imposer l’obligation vaccinale contre la Covid-19. Le fléau, en effet, continue de faire mourir les individus tout comme leur vivre-ensemble. La guéguerre autour du vaccin désagrége la société et sème la zizanie jusque dans les familles, comme aux pires réveillons de Noël. Le psychanalyste Jacques Lacan a dit que la psychanalyse et la médecine fonctionnent parce que les thérapeutes incarnent des « sujets supposés savoir ». Aujourd’hui, les médecins sont considérés comme des sujets supposés ignorer et les politiciennes des sujets supposés mentir. Il faut donc commencer par restaurer la confiance. Mais qui dit confiance, dit conscience et autorité. Et cette dernière ne s’oppose pas forcément à la liberté, comme nous l’a appris Hannah Arendt qui a beaucoup réfléchi sur les totalitarismes. « L’autorité a le devoir de limiter la liberté afin de la protéger », écrit-elle. Les pouvoirs publics doivent agir comme le jardinier qui coupe son olivier en hiver pour arrêter la prolifération de ses branches, afin d’en préserver sa fertilité et, par tant, sa vie. Mais Arendt a dit aussi, à propos du procès d’Eichmann : « Niemand hat das Recht zu gehorchen ». C’est la Constitution qui sert à encadrer cette véritable quadrature du cercle. Est-ce un hasard alors que le Luxembourg discute actuellement du toilettage de sa Constitution ? Avant de décréter un référendum sur cette question dont peu de gens embrassent la

En décrétant l’obligation vaccinale, les politiques auront l’opportunité de reprendre la main, d’agir au lieu de gérer, d’endosser la posture de l’homme et de la femme d’État

complexité, il serait peut-être judicieux d’en organiser un autour de cette alternative toute simple : « Êtes-vous pour ou contre l’obligation vaccinale ? » « Être pour ou ne plus être », répondrait Hamlet. Aux sceptiques qui ont peur que la vaccination pourrait affaiblir le système immunitaire, on pourra toujours répondre que c’est le contraire qui est vrai : le vaccin renforce et hypertrophie le système immunitaire, exactement comme l’entraînement sportif fortifie et rend plus performant les muscles.

On reproche aux politiques de ne faire que réagir, avec beaucoup (trop) de retard en plus, aux assauts du virus. En décrétant l’obligation vaccinale, ils et elles auront l’opportunité de reprendre la main, d’agir au lieu de gérer, d’endosser la posture de l’homme et de la femme d’État au lieu de verser, comme lundi dernier, dans l’hypocrisie en sadisant et en excluant les non-vaccinés.e.s. En organisant, pourquoi pas, un référendum, la et le politique donneront la parole au peuple qui aura, en (presque) toute connaissance de cause, la liberté de conférer à l’autorité le droit de limiter sa liberté. Pour préserver sa vie afin de pouvoir jouir de la liberté. Et pour ne pas confondre désobéissance civique et incivisme. CQFD. ● Yvan, avec la complicité de Paul Eluard



Comment s'en sortir

Michel Pletschette

La politique contre la pandémie a oscillé entre panique et procrastination. Il faut changer de cap

En suivant l'actualité, qui, depuis près de deux ans, est largement consacrée à la pandémie du Covid-19, on finit inévitablement par ressentir une sensation de déjà-vu. La montée des chiffres et les discussions sur les mesures à prendre ressemblent étrangement à ceux qui dominaient l'actualité au début de l'hiver dernier. On est, dès lors, forcé de s'interroger sur les raisons de cette tragique répétition.

Plusieurs choses ont, il est vrai, changé, et expliquent des différences importantes. Il y a d'abord l'apparition du variant Delta du coronavirus SARS CoV-2 munie d'une capacité de transmission doublée par rapport à la souche de référence antérieure. Ce doublement affaiblit effectivement l'efficacité de la vaccination sur la transmission d'à peu près quarante pour cent, mais ne l'abolit pas totalement comme le voudraient faire croire quelques esprits obscurcis. La protection contre les formes grave du Covid reste largement intacte. Vient ensuite une fatigue croissante se répandant parmi les acteurs du système de santé, non seulement parmi ceux qui affrontent les infections en première ligne, mais bien à tous les niveaux. Un peu partout, on doit constater des démissions de soignants et des fermetures de lits. Même si ces fermetures ont épargné le Luxembourg, on constate que cet épuisement aigüise la situation de pénurie locale des ressources humaines.

Finalement, la mouvance protéiforme de Corona-négationnistes s'est mutée en opposition à la vaccination ainsi qu'à toute autre mesure de maîtrise de la pandémie. Ce mouvement dépasse le « Lumpenproletariat » folkloriste de la soi-disant « marche blanche ». Il se nourrit d'un tissu dense de rumeurs, de contre-vérités grotesques et de falsifications médiocres mis en circulation par une galaxie complotiste dont les liens avec l'extrême-droite européenne et américaine ont été suffisamment mis en évidence. Une surface d'intersection le lie ainsi à l'ADR qui cherche, non sans un certain succès, à récupérer le mouvement antivax et à le faire fondre dans son courant d'opposition à la nouvelle Constitution. Pour mieux saisir l'énormité de cette forme hybride issue à la fois de l'échec scolaire et d'une angoisse permanente, on pourrait citer les 4 900 signatures qu'a récemment récoltées une pétition qui réclame l'interdiction de « vaccins de type thérapie génétique », alors qu'une telle chose est en réalité inexistante. Hélas, ce noyau antivax n'explique pas à lui tout seul le taux de vaccination insuffisant. Le prétendre, ce serait non seulement lui donner trop de crédibilité, mais aussi négliger les autres causes, moins visibles. À commencer par le manque d'informations ciblées envers les différents groupes sociaux.

Si beaucoup de choses ont évolué depuis le début de la pandémie, une chose n'a pas changé : à savoir cette permanente oscillation entre la panique générant l'improvisation d'un côté, et la procrastination, de l'autre, les deux s'entretenant mutuellement. La panique d'abord : le taux de vaccination stagne, on fait miroiter un « Freedom Day ». La pression de certains secteurs économiques grandit, voilà qu'on introduit un pass sanitaire et des tests rapides antigéniques peu performants, servant surtout d'échappatoire à ceux qui refusent de se faire vacciner. Aucune de ces mesures n'est évaluée en détail. La procrastination ensuite : l'effet aggravant du variant Delta est connu depuis le début de l'année. On savait qu'il finirait par rendre néces-

Le Luxembourg devra se délivrer de la primauté du secteur privé. Cet asservissement au privé apparaît comme un égarement singulier

saire, au cas où il deviendrait la souche dominante, un relèvement du plateau vaccinal. Des modélisations très précises prouvaient qu'à plafond bas, et sans mesures de réduction des contacts accessoires, l'épidémie allait repartir de plus belle à la rentrée. En plus, le gouvernement dispose, fait peu commun en Europe, d'un moyen d'évaluation assez précis pour mesurer la circulation du virus à partir de sa présence dans les eaux usées. Mais il n'en fait rien, gardant les yeux rivés sur la ligne bleue d'un indicateur tardif qu'est le taux d'occupation des lits en soins intensifs.

Le gouvernement répète ainsi la même erreur qu'il avait déjà commise lors de la deuxième vague. Le mort d'ordre relevant de la fameuse pensée magique devient alors : autant d'infections dans une semaine donnée, mais peu ou pas d'hospitalisations. On feint d'ignorer que la puissance épidémique du Covid fait que, parmi ces infectés, une fraction petite mais constante se retrouvera en soins intensifs trois à quatre semaines plus tard. La situation au Luxembourg reflète en miniature celle de ses pays-voisins. La crête de la vague énorme à laquelle on s'attend en Allemagne (et qui a été longtemps cachée par le recours à des indicateurs trop tardifs) n'épargnera très probablement pas le Luxembourg, toutes proportions gardées.

La procrastination domine également au niveau de la nécessaire revaccination de la population par une troisième dose, mesure tout à fait habituelle pour la plupart des vaccins développés jusqu'à présent. Dès début septembre, les chercheurs israéliens avaient publié des données qui montraient que seul un « booster » allait pouvoir garantir un niveau utile de protection immunitaire, dont le déclin était également à prévoir, du moins dans une très large mesure. Or, le gouvernement se dispensera d'agir à l'échelle nécessaire et ce sera au Parlement d'insister sur une généralisation du rappel.

Même constat de procrastination en ce qui concerne la vaccination des enfants, très peu préparée par une campagne d'information ciblée des parents. Hélas, une des raisons de ces manquements se situe au niveau des institutions techniques européennes. Celles-ci sont à l'origine de ce retard, ayant visiblement attendu des décisions d'Outre-Atlantique. Retard qui n'a fait alors que s'allonger au niveau des commissions techniques luxembourgeoises. Celles-ci sont gorgées de fonctionnaires, travaillant certes d'arrache-pied, mais qui, par définition, sont peu indépendants par rapport à leur

hiérarchie politique. À propos de l'indépendance problématique des experts, il faut citer le rapport médiocre nommé d'après son auteur, Jeannot Waringo. Ce rapport apparaît comme un pur produit de la panique du chef de gouvernement à un moment où la question de la responsabilité politique quant à la mortalité dans les maisons de repos était soulevée. Soyons cependant rassurés : l'intelligence collective des experts luxembourgeois leur aura fort heureusement épargné le ridicule des commissions techniques allemandes (comme la Stiko ; Ständige Impfkommision) qui accumulent des retards jusqu'à six mois.

À l'aube de la quatrième année de pandémie de Covid-19, la liste de choses qui devraient changer pour de bon est longue et complexe. Cependant, sans ces changements, on ne peut espérer s'en sortir. L'alerte sur un nouveau variant, découvert il y a une semaine dans la région de Pretoria, confirme l'urgence. À moyen terme, la seule alternative aux réformes sera l'approfondissement d'une crise sociale et économique, qui sera peut-être irréversible.

En priorité, il faut réclamer et soutenir des changements au niveau européens : Les mécanismes, comme l'European Centre for Disease Control (ECDC), mis en place il y a presque vingt ans après la crise du coronavirus du Sras, ne fonctionnent plus, ou très mal. Les institutions nationales de veille sanitaire des différents États membres travaillent en parallèle et non conjointement alors que la lutte contre les grands fléaux est une responsabilité affirmée par le Traité européen. Les États-majors de crise communiquent peu entre eux. Les pays du Nord ignorent les splendides expériences des pays du Sud, se privant ainsi des moyens de répliquer ces succès indéniables. Combien utile nous aurait été une instance européenne pour évaluer la performance des vaccins et des tests ! Hélas, elle est bloquée depuis l'entrée. Les ressources spécialisées de l'Union sont trop faibles, et ceci n'a que renforcé notre dépendance vis-à-vis des États-Unis et de l'Organisation mondiale de santé, paralysée, elle aussi, par certains États membres puissants.

Il faut se rendre compte qu'au niveau européen, cette crise sanitaire offre l'occasion d'avancer à grands pas vers une politique fédérale de santé. Elle devait aussi inciter les États membres à réparer durablement leurs systèmes de santé rongés par l'austérité et, pour le Luxembourg, à se délivrer de la primauté du secteur privé. L'asservissement au privé apparaît comme un égarement singulier. Il s'est encore renforcé durant la pandémie avec l'externalisation de fonctions souveraines de santé publique vers des consultants privés sans expérience, et le gaspillage de sommes astronomiques refilées aux labos privés se retrouvant en situation de monopole pour les tests PCR. Sans doute, le moment est venu de réparer d'un système national de la santé, idée revendiquée jadis par l'OGBL.

Un tel système unifié permettra de mieux utiliser les compétences scientifiques et techniques qui se développent rapidement au Luxembourg et qui risquent d'être accaparées par le secteur de la médecine du profit et par l'académisme improductif. Il faudrait ainsi fusionner une partie du Luxembourg Institute of Health (LIH) et le nouvel Observatoire de la Santé, afin de cimenter une continuité dans la production et l'utilisation du savoir. Un nouveau mandat

de recherche devra se consacrer à l'évaluation de l'efficacité des mesures de santé publique.

Remplaçant l'esprit de lucre par celui de la solidarité, il faudra créer et développer la prévention des maladies afin qu'elle prenne corps dans la population, mobilisant les communautés et toutes les forces professionnelles du secteur. La première étape de cette mobilisation pourrait être de remporter la victoire contre la pandémie. Elle ne fera pas l'impasse sur le nécessaire capacité de suivi des contacts, resté en état de faiblesse et qui se retrouve rapidement débordé à chaque vague. Elle redéploiera les moyens des onéreuses et inefficaces campagne d'information gouvernementale pour rapprocher la science des citoyens. Cette mobilisation, une fois montée en puissance et pouvant accrocher à son tableau de chasse le combat victorieux contre la pandémie, pourra alors se porter vers le prochain défi, d'envergure encore plus grande, celui visant à mitiger, puis réduire pour ensuite écarter les pires effets de la catastrophe climatique.

Imagine-t-on les dégâts sanitaires que causerait une onde de chaleur de trois semaines à 48° Celsius, chose tout à fait possible dans le cadre des événements climatiques extrêmes que l'on peut déjà observer ? En effet, la grande leçon de la pandémie est d'ores et déjà qu'un état permanent de préparation au désastre sera nécessaire pour en limiter les pires effets. Nous avons vu que cette préparation ne s'obtient pas par des résolutions politiques multiples et variées. Comme la lutte contre la transmission de l'infection, la lutte contre le dérèglement climatique est l'affaire de tout un chacun. À chaque moment et en chaque endroit. Pour cela, il faut de nouvelles structures sociales et politiques qui rendent compte de leur performance et qui sont mises à l'abri des manœuvres politiciennes. La ressemblance ne s'arrête pas là, elle se trouve également à la source. Une majorité de vaccinés se trouve à la merci d'une minorité d'obstructionnistes, de sectaires et d'idéologues libertariens pour qui la vie humaine est une donnée abstraite car non comptable. Tout comme une majorité des futures victimes du désastre climatique sont à la merci de pollueurs de haut niveau et de fétichistes de la consommation.

Nous savons que pour en finir, la vaccination ne suffira pas, même si elle atteindrait un taux très élevé. Mais nous savons également que l'élimination du SARS-CoV-2 ne pourra se faire sans elle. Discutée il y a un an – et trop sommairement discréditée – cette idée d'élimination fait à présent un retour remarqué. Elle se base sur de nombreuses études et expériences de terrain. Des observations sur la période récente, notamment menées par un groupe de chercheurs en économie et en épidémiologie, démontrent l'avantage économique et sociétal de la réalisation de cet objectif d'élimination. Il est vrai qu'il devra passer par une campagne de confinement ciblée, se basant sur des instruments sélectifs encore à développer et à préciser sur une recherche appliquée si scandaleusement négligée. Sur cette base rationnelle, bien transmise à la population dont la confiance sera gagnée, la campagne sera à mener sans lacune ni défaillance et à coordonner finement au niveau européen sitôt la transmission virale durablement ralentie par l'immunisation. Les mois difficiles à venir le montreront qu'il n'y a pas d'alternative à une telle stratégie de sortie robuste. Il faut dès à présent la mettre en avant et la planifier. Ce sera le seul investissement qui comptera pour notre futur. ●

Michel Pletschette est médecin spécialisé en microbiologie et en épidémiologie des infections. Ancien chef de clinique à l'École de médecine de Hanovre, il a travaillé entre 1992 et 2017 à la Commission européenne, où il a dirigé le département d'évaluation des politiques sanitaires. Il est actuellement attaché au département des maladies infectieuses et tropicales de la Ludwig Maximilian Universität à Munich.

Équilibre au Mudam

Après la nomination de Bettina Steinbrügge comme nouvelle directrice, d'autres changements sont annoncés au Mudam avec l'arrivée d'un nouveau conseil d'administration à partir du 1^{er} janvier 2022, nommé pour une période de six ans. La Grande-Duchesse Héritière Stéphanie quitte la présidence et est nommée présidente d'honneur. Patrick Majerus, important collectionneur d'art, assumera la fonction de président et Danielle Igniti celle de vice-présidente. À leurs côtés, on compte trois représentants d'instances publiques (le Mudam a beau être une fondation, il est largement financé par l'État) – Anouk Crielgaard (Inspection générale des Finances), Luc Dhamen (Administration des bâtiments publics) et Jo Kox (ministère de la Culture) – et deux représentants de la société civile, Serge Allard, pédiatre et collectionneur et Danièle Wagener, ancienne directrice des musées de la Ville de Luxembourg. Philippe Dupont, Laurent Loschetter, Florence Reckinger, Paul di Felice et Catherine Decker, certains figurant parmi les plus *private oriented*, sortent donc de la liste. Pour l'instant du moins, puisque quatre membres supplémentaires doivent encore être cooptés pour compléter le conseil d'administration au cours du mois de janvier. Un exercice d'équilibriste pour maintenir une parité hommes-femmes, pour

rassembler diverses compétences et divers attraits pour l'art. Un exercice qui sera réitéré sous peu pour Neimënster qui doit également renouveler son CA avant la fin de l'année. *fc*

Esch 20Covid-19

Die EU-Kommission wird Esch 2022 den Melina-Mercouri-Preis im Wert von 1,5 Millionen Euro verleihen. Das haben die Mitglieder des europäischen Panels nach dem dritten und letzten (virtuellen) Monitoring-Meeting mit den Verantwortlichen von Esch 2022 Ende Oktober beschlossen. Laut dem vergangene Woche veröffentlichten offiziellen Bericht verlief das Treffen weitgehend positiv, doch das Panel spricht noch sechs Empfehlungen aus, die Esch 2022 in den nächsten Monaten umsetzen soll. Sie zielen vor allem auf eine stärkere Einbindung der Bevölkerung und der Künstler/innen ab, die im Projektwettbewerb abgelehnt wurden. Auch eine Erweiterung der europäischen Dimension wird empfohlen. Die Verantwortlichen von Esch 2022 haben dem Panel erklärt, dass die Renovierung einiger Kulturstätten wegen des Baustopps im April 2020 in Verzug geraten sei und später als geplant fertig werden könnte, zum Ausfall von Veranstaltungen werde es aber wohl nicht kommen. Derweil sorgt sich der Escher *député-maire* und Verwaltungsratspräsident von Esch 2022, Georges Mischo (CSV), um die Durchführung der Eröffnungsfeier am 26. Februar. Da die Veranstalter

mit 30 000 bis 35 000 Besucher/innen rechnen und das strengere Covid-Gesetz bis Ende Februar in Kraft sein soll, will Mischo in einer parlamentarischen Anfrage an die Gesundheitsministerin und die Kulturministerin wissen, ob die Eröffnungsfeier unter den im Gesetz vorgesehenen sanitären Auflagen überhaupt durchgeführt werden kann. Um zu klären, ob die Veranstaltung unter 2G oder 2G+ laufen soll, fordert Mischo eine Arbeitsgruppe. Dass er sich in seiner Anfrage auch danach erkundigt, ob die Verantwortung für das Groß-Event bei der Regierung oder beim Verwaltungsrat von Esch 2022 liegt, lässt darauf schließen, dass die Kommunikation zwischen der Stadt Esch und dem Kulturministerium nicht besonders gut funktioniert. *ll*

P A R U T I O N



Voir Leudelange et mourir

Le cœur du Grand-Duché bat dans la ceinture verte (ou *Speckgürtel*) qui entoure sa capitale, de Mamer à

Schuttrange, et de Niederanven au Bridel. Ni Sud industriel, ni Centre financier, ni Nord agraire, ni Est viticole, ces localités promettent aux managers et fonctionnaires un cadre de vie bucolique, un rêve de « vieux Luxembourg ». Un livre dédié à Leudelange illustre cet idéal, fortement empreint de Nimbyisme. Intitulé *Paysages préurbains*, il a été édité par la commune de Leudelange et rédigé par le prof de lycée retraité Ed Maroldt, avec des photos signées par l'enseignant Christian Schaack. La quatrième de couverture donne le ton : « Village chéri, jaloué, contesté, convoité pour son bien vivre et son activité pour les sociétés du Top Brand ». C'est un territoire fragile que décrit Ed Maroldt, une idylle menacée par l'insatiabilité des promoteurs et la croissance économique. Le tram-express se transforme ainsi en machine infernale : « Ce dragon glissant sur rail [cachant] dans son ventre les bâtisseurs de paysages futurs ». Dans sa préface, la bourgmestre tente pourtant de relativiser et d'apaiser, évoquant « la juste mesure », « l'équilibre de la balance » entre création de logements et préservation de l'environnement. Mais Maroldt n'en a cure : Il voit son village pris en tenaille par l'industrie immobilière, prête à « tailler les terres vierges entre Gasperich et Leudelange en parcelles homogénéisées toujours plus contrôlables voire capitalisables. » Par moments, le texte dérape dans le mysticisme, comme lorsque l'auteur

s'émerville de la « tellurische Erdenkraft » des arbres. Les nouvelles résidences rebutent : ce sont des « constructions lisses, aplaties, insipides ». Alors que l'auteur est lui-même un natif d'Esch et a travaillé toute sa carrière au LGE, il se méfie quelque peu de ces « néo-ruraux » qui resteraient « souvent attachés aux modes et aux codes de leur ancienne vie urbaine ». Maroldt craint les velléités de fusion « avec la métropole » : « Cet 'Anschluss' [sic] permettrait de se rapprocher du pouvoir financier et politique qui s'impose d'en haut au pays une croissance ininterrompue ». *bt*

S C È N E S

Futur antérieur

2022 approche et les choses s'accélérent pour les porteurs de projets labellisés Esch2022. Du 7 au 11 décembre, le collectif d'auteurs dramatiques transfrontaliers, Le Gueuloir (porté notamment par Godefroy Gordet, collaborateur du *Land*) lance son projet *C'était mieux demain* avec le premier de quatre rendez-vous *Stammdësch*, en partenariat avec la compagnie La Spirale, dirigée par le metteur en scène Jean Boillot. Les habitants de Belval et des environs sont invités à venir partager leurs histoires et souvenirs avec les auteurs Serge Basso de March, Céline de Bo et Pauline Collet. Ensemble, ils

réinventeront et réécriront, les légendes urbaines, traditions, ouï-dires, histoires anciennes, qui ont disparu ou existe encore, là où ils vivent. En janvier ce sera au tour de Lallange, puis en avril de Thill ou de Boulange en France et en juin du centre d'Esch, au Brill. À chaque fois, quelques mois plus tard les auteurs livreront des textes, qui seront mis en voix par des comédiens professionnels, sous la direction de Jean Boillot, dans le lieu même où se sera déroulé le Stammdësch. *fc*

Émergentes, émergents

Avec *Les Nouveaux.elles Créateur.rice.s*, le Trois C-L propose un nouveau programme d'accompagnement pour des artistes chorégraphes ayant une ou deux pièces à leur actif. Ce vendredi et ce samedi, Rhiannon Morgan et William Cardoso profiteront de cette plateforme de lancement pour gagner en confiance, en assurance et en maturité. Ils présenteront chacun une œuvre prête à rayonner au niveau national comme à l'international. Avec *Clémentine*, Rhiannon Morgan explore notre besoin de contact, de partage, d'être aimé et valorisé par l'autre en mettant en scène deux individus qui se cherchent, tentent de se trouver mais ne parviennent qu'à se perdre davantage (photo : Bohumil Kostohryz). William Cardoso base son approche artistique sur des sujets élémentaires tels que la vie, la culture ou la nuit. Dans *Raum*, il crée un endroit de



rencontre avec nos démons, nos peurs et nos regrets, un espace « où extérioriser la douleur mentale et la transformer en douleur physique ». La semaine prochaine, les 10 et 11 décembre, trois chorégraphes présenteront leurs dernières créations dans le cadre du Focus Danse Luxembourg. Ce programme professionnel lancé par Kultur : LX en partenariat avec le Trois C-L et les Théâtres de la Ville de Luxembourg vise à renforcer la visibilité et la diffusion de la scène créative luxembourgeoise en invitant professionnels du secteur européen du spectacle vivant à découvrir le travail de Léa Tirabasso (*Starving Dingoes*), Anne-Mareike Hess (*Dreamer*) et Sarah Baltzinger (*Rouge est une couleur froide*). *fc*

Land

03.12.2021



A R T C O N T E M P O R A I N

Nouveau white cube

La création d'une nouvelle galerie d'art dans le paysage luxembourgeois n'est pas chose commune. Aussi, l'ouverture ce jeudi de la Reuter Bausch Art Gallery, à la rue Notre-Dame à Luxembourg, ne passe pas inaperçue. À sa tête, Julie Reuter, épaulée par son compagnon Lou Bausch pour les questions administratives et de gestion, n'est pas une nouvelle tête sur la scène de l'art contemporain au Luxembourg. La jeune femme (née en 1987), a fait ses armes aux côtés d'Alex Reding dans la galerie Nosbaum Reding pendant quatre années pendant lesquelles elle a notamment œuvré au développement de la Luxembourg Art Week. Plus près de nous, elle a été en charge de la coordination du groupement Stater Muséén, puis a travaillé comme curatrice adjointe pour les deux Musées de la Ville de Luxembourg. Forte d'une solide formation en histoire de l'art, aux théories des arts plastiques et au marché de l'art, elle fut tout récemment curatrice pour la partie luxembourgeoise du Prix d'Art Robert Schuman. « Le travail avec les artistes, les échanges dans leurs ateliers, les réflexions sur l'accrochage... m'ont passionnée. J'ai senti que c'est ce que je voulais vraiment faire », raconte-t-elle au *Land*. Elle saute donc le pas : « Je pensais toujours devenir indépendante un jour. Aujourd'hui, je me sens prête à prendre ces responsabilités pour avoir la liberté d'action et de choix. »

L'ancien bistro Café Inn la séduit : un sol en béton brut, un espace à la bonne mesure, avec beaucoup de murs pour accrocher les œuvres et un peu stockage. À quelques jours de l'ouverture, l'inquiétude de Julie Reuter concernait la qualité de l'éclairage : du néon blanc

zénithal pour éviter les ombres (photo : Sven Becker). Restait l'accrochage des quatre artistes de l'exposition inaugurale avec un espace pour chacun, « je n'aime pas les mélanger ». Deux Luxembourgeois – Julien Hübsch, jeune pousse montante (lire son portrait dans *d'Land* du 10.10.2021), et Pit Riewer, découvert au Salon du CAL 2021 et encore aux études à Anvers – et deux Français – Ugo Li et Valentin van der Meulen que Julie Reuter suit depuis plus d'un an d'abord sur Instagram, puis dans leurs ateliers. Cette première exposition est le reflet des choix artistiques de la galerie : « Des artistes émergents du Luxembourg et d'ailleurs que nous allons suivre sur le long terme et avec qui nous allons grandir ». Des tous jeunes qui n'ont pas encore d'exposition à leur actif, des uns un peu plus établis, qui n'ont pas atteint la notoriété qu'ils méritent et des plus connus qui ne sont jamais venus au Luxembourg. « Un équilibre à trouver entre les coups de cœur, ce qui se vend, ce qui sera un investissement », explique-t-elle, décomplexée par rapport à l'idée qu'une galerie est aussi un commerce. Cette première exposition fait la part belle à la peinture et au dessin, « mais je ne suis pas fermée à d'autres médias, la prochaine sera de la photo ». À moyen terme, la Reuter Bausch art gallery entend aussi participer à des foires internationales ou éditer des catalogues. L'ambition n'attend pas le nombre des années. *fc*

CINÉMASTEAK

Désirs subversifs

Quelques mots échangés entre des personnages masculins suffisent à pénétrer brusquement dans l'environnement du *Pornographe* (1966), le long-métrage de Shôhei Imamura mis cette semaine à l'honneur à la Cinémathèque de Luxembourg. Extrait : « Lui, on l'a pris parce qu'il en a une grosse. Et elle, c'est une pute qui bosse pour nous... ». Ainsi parle-t-on du couple d'acteurs tout juste recruté qui arrive sur le tournage sauvage d'un film porno. Cette réplique a le mérite de rappeler qu'au Japon, l'industrie du sexe est traditionnellement aux mains de la mafia.

Comme souvent chez le cinéaste nippon, une enquête documentaire est à l'origine de la fiction. Souhaitant percer les arcanes de cet opaque business du X, Imamura intègre anonymement l'une de ces productions clandestines. Ne parvenant pas à dissimuler son expertise professionnelle, il dispense ses conseils techniques auprès d'un réalisateur alors débutant. Et le résultat semble plutôt convaincant, puisque le film porno sur lequel il devait enquêter connaît un certain succès commercial à sa sortie. Si bien que lorsqu'ils découvrent l'identité d'Imamura, les yakuzas n'hésitent pas à se rendre à son hôtel pour le remercier de son aide...

Ce n'est pas un hasard si Imamura s'est fréquemment qualifié de cinéaste «vulgaire ». Cet adjectif, qui fut longtemps stigmatisant en raison de sa référence populaire, prend ici un sens positif. Et, bien sûr, provocateur. La plupart de ses œuvres mettent en lumière des anti-héros de l'histoire japonaise (généralement interprétés par des acteurs non-professionnels), tels que celles et ceux qu'il a connus dans le quartier de Shinjuku (Tokyo) au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Le cinéaste a voulu rompre également avec l'imagerie traditionnelle du Japon. Au lieu des femmes en kimonos qui pleurent, résignées, sur leur sort, le metteur en scène fait l'éloge des forces naturelles, primitives, à l'œuvre chez des femmes toujours battantes, comme l'héroïne de *La Femme Insecte*, et cela quel que soit le degré de moralité de ses activités interlopes. Les femmes, chez lui, ne s'apitoient pas sur les multiples affronts qu'elles subissent, et s'adonnent bien volontiers aux plaisirs charnels. Contre le culte de la composition équilibrée, il élabore des images qui semblent hasardeuses, voire bâclées. Et s'attaque, avec *Le Pornographe*, au tabou du désir et des besoins sexuels au sein d'une société frustrée et pudibonde. En cela, la pornographie amateur, telle qu'elle est pratiquée par Monsieur Ogata parallèlement à son activité de coiffeur, constitue un service public. D'où le sous-titre, plus sérieux, qu'il accole au titre principal : *Le Pornographe : introduction à l'anthropologie*.

Explosion de la cellule familiale, impétueux désir d'Ogata pour sa belle-fille adolescente, orgie et persistance dangereuse du thème incestueux (déjà abordé dans *La Femme Insecte*), obsessionnelle confection d'une *Love Doll*, Le Pornographe traite aussi, en filigrane, de la difficile cohabitation entre tradition (symbolisée avec humour par une carpe censée être la réincarnation du défunt mari d'Haru, la compagne d'Ogata) et modernité. Un Japon schizophrénique, tel qu'il se présente à nous aujourd'hui encore. ● Loïc Millot

Le *Pornographe* (Japon, 1966, vostf, 128') est présenté mardi 7 décembre à 20h30 à la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg dans le cadre de la rétrospective Shôhei Imamura

Le cinéaste rompt avec l'imagerie traditionnelle du Japon



PHOTOGRAPHIES

L'Iran autrement

Marianne Brausch

Comment coudre ensemble les couches d'histoires de l'Iran et pour quel avenir ? Alfred Seiland l'illustre au MNHA

La deuxième exposition du photographe autrichien Alfred Seiland, dont il réserve la primeur au Musée National d'Histoire et d'Art (MNHA) après *Imperium Romanum* en 2014, porte une nouvelle fois sur une civilisation. Il donne à voir, à travers un voyage photographique qu'il a entrepris à partir de 2017, la Perse antique et l'Iran moderne.

L'exposition ouvre sur une jeune femme, vêtue de rose, entourée du halo de lumière de la Mosquée Rose, élevée à la fin du 19^e siècle à Chiraz, dans un style mêlant éléments orientaux et occidentaux. *Iran between times* d'Alfred Seiland nous invite, selon le communiqué de presse du MNHA « à porter un regard critique sur la façon dont les médias occidentaux représentent l'ancien empire perse, une image souvent lourde de préjugés et de stéréotypes... Il nous incite à réfléchir sur les enjeux auxquels fait face la société iranienne d'aujourd'hui. »

De quels stéréotypes parle-t-on ? Poétique ? Difficile de ne pas avoir en tête les contes des Mille et une Nuits et les miniatures persanes. La jeune femme fait penser à Shéhérazade. Politique ?

On connaît la peur de l'Occident et les embargos successifs sur les armes à cause du développement de la technologie nucléaire à des fins militaires. Alfred Seiland n'a évidemment pas pu s'approcher des sites. Religieux ? Le chiisme est minoritaire dans le monde musulman à majorité sunnite d'aujourd'hui. On voit, dans la cour d'une mosquée, comme une timide invitation au dialogue sous une tente de fortune et des bancs en plastique.

Faut-il pour autant être expert de ces questions pour visiter *L'Iran entre deux ères* (le titre en français de l'exposition) d'autant plus que l'Iran moderne est devenu quasi inaccessible aux étrangers que nous sommes. L'exposition est l'occasion de voir le lien entre la Perse antique et l'Iran moderne, dans lequel donc, Alfred Seiland veut croire en un possible futur pour le peuple iranien.

Le photographe développe sa thèse à travers des très grands formats analogiques, qui nécessitent un matériel de prise de vue lourd et un temps d'exposition long. Les sujets de ces photographies ont donc été soigneusement choisis et il s'agit, la plupart du temps, de vues de sites à connotation historique, comme celui

de la citadelle de Rayen, capitale des Sassanides, que l'on peut placer entre la Persepolis du mythique roi Darius qui vécut 400 ans avant notre ère. et – dernier grand format que nous citerons pour faire la synthèse de plus de deux mille ans d'histoire –, la vue de Téhéran, depuis le haut de la tour Milad, construite par Mohammad Reza Pahlavi, le Chah chassé par le retour de l'Ayatollah Khomeini en 1979.

Suivent des ensembles de moyen formats, la plupart du temps disposés en carré par quatre ou alignés en séries également de quatre. Ces photographies prises en numérique, sont plus spontanées, même si on citera encore deux photos à visée politique, de l'ancienne ambassade US à Téhéran, où les diplomates furent retenus en otages 444 jours entre 1979 et 1981. C'était le début des tensions entre l'Iran et l'Occident. On visite les lieux aujourd'hui comme un musée « à l'arrêt de bus Ancienne ambassade des États-Unis ».

À regarder ces soixante clichés, se mêle surtout une émotion qui donne envie de connaître les Iraniens contemporains. Ils ont posé pour Alfred Seiland : une famille, la petite fille sur le trampoline de l'école, les femmes chez le chocolatier, le jeune marchand de fleurs et l'employé d'hôtel. Ils sont dans leur vie au quotidien, celle des échoppes, d'une boutique de bord d'autoroute. Un chauffeur de camion dort sous le poster d'une pin-up, le soldat à l'arrêt d'autobus est écrasé de chaleur et par l'omniprésence des grands panneaux politiques qui rouillent et séffritent, comme ce navire qui fait partie du décor de la promenade de villégiature en bordure du Golfe d'Ormuz. Quel est l'avenir de cet *Iran entre deux ères* ? De ces bourgades dans des paysages désertiques ? Alfred Seiland a photographié les lignes à haute tension civiles qui leur apportent l'électricité.

Il y a un seul diptyque dans l'exposition. Il s'agit des fondements de la ziggourat de la mythique Ur (située dans l'actuel Irak), qui serait la ville d'origine du patriarche Abraham, commun aux trois religions monothéistes... Mais l'humanisme et le regard bienveillant peuvent-ils tout ? Hasard du calendrier, à Vienne, capitale du pays d'origine du photographe, reprennent les négociations sur la production iranienne du nucléaire enrichi. ●

L'exposition *Iran between times*, photographies de Alfred Seiland, est à voir au MNHA jusqu'au 11 septembre 2022

FILM MADE IN LUXEMBOURG

Un documentaire pour riverains

Pablo Chimienti

Voilà près de quinze ans qu'Andy Bausch a commencé à raconter le Luxembourg à travers des documentaires, tantôt thématiques (*Entrée d'artistes*, *Scheckela Knätschgummi a brong Puppelcher*, *Streik*), tantôt concentrés sur une période historique (*D'Belle Époque*, *D'Fifties*, *Sixty8*, *Lost in the 80s*). D'autres réalisateurs, de manière plus sporadique ont raconté la vie du premier noir Luxembourgeois, la scène hip hop grand-ducale, des projets culturels, écoresponsables ou solidaires, l'émancipation des femmes luxembourgeoises, les jardins ouvriers du pays et plein d'autres sujets en lien avec la réalité grand-ducale. Mais, explique Joy Hoffmann, 71 ans, ancien responsable du Département film au Centre National de l'Audiovisuel – et à ce titre producteur d'une trentaine de documentaires sur l'histoire du Luxembourg –, « à ma connaissance, aucun documentaire historique n'avait été réalisé ni sur le quartier du Limpertsberg, ni sur la Ville de Luxembourg ».

L'enfant du Limpertsberg rend donc hommage à son quartier à travers un étonnant projet audiovisuel : *De Lampertsbiërg*, une série documentaire de six épisodes réunis en un long film, de près de 3h30, projeté en deux parties au cinéma. Joy Hoffmann est non seulement né au Limpertsberg. Il a aussi gardé toute sa vie très des liens très étroits avec son quartier : il y a fait toute sa scolarité, y a été enfant de chœur, y a fréquenté les scouts, y a animé le Ciné Club 80, y a cofondé le ciné Utopia... Celui que les téléspectateurs connaissent en tant que critique ciné pour RTL s'est lancé dès 2016, dans ce projet, en tant que réalisateur. Après tout, l'homme maîtrise son sujet et peut témoigner à la première personne de toute une partie de l'histoire récente. Il ne va d'ailleurs pas s'en priver tout au long de cette série coréalisée avec Misch Bervard. Mais en spécialiste des archives filmiques, Joy Hoffmann a tenu à proposer également une présentation factuelle de son quartier avec tout ce qu'il faut de plans anciens, images d'époque et témoignages.

Chacun devrait trouver dans ces 208 minutes, de nombreuses informations méconnues ou oubliées

Le film remonte alors jusqu'au Traité de Londres en 1867 et au démantèlement de la forteresse. À travers ses six épisodes : « L'urbanisation du quartier 1867-1940 », « La Seconde guerre mondiale », « Des artistes, des commerces et des entreprises », « La vie au Limpertsberg dans les années 60 », « Divertissement et culture » et « Des étudiants, des immigrés et une nouvelle forteresse », *De Lampertsbiërg* raconte l'évolution de cet ancien quartier périphérique fait, jadis, de champs, puis de roseraies, puis place forte des ordres religieux... devenu, aujourd'hui, le quartier le plus cher de la capitale.

Chacun devrait trouver dans ces 208 minutes de nombreuses informations méconnues ou oubliées – ses anciens plans urbanistiques, les ponts censés le désenclaver mais qui n'ont jamais vu le jour... – ainsi que quelques anecdotes croustillantes – la ferme des laissés pour compte tout au nord du quartier, la « Guerre des boutons » des enfants contre les bandes des quartiers voisins ou encore le château deau. Ceux qui ont vécu, étudié ou fréquenté la vie culturelle ou nocturne du quartier devraient également voir ressurgir un grand nombre de souvenirs émouvants. Mais, à l'exception notable de la Seconde guerre mondiale, avec son lot de déportés et de collabos,

qui a droit à un épisode entier, tous les autres sujets sont survolés, sans qu'aucun soit vraiment creusé.

Que ce soit l'importance pour l'économie nationale de halle d'exposition, le rôle joué par le *Veräinshaus*, l'inquiétude ressentie près de l'orphelinat du « Kannerland », le rôle de la discothèque le Blow Up dans l'histoire du groupe Queen ou encore la présence dans ce quartier huppé du foyer pour réfugiés Don Bosco, un sujet pousse rapidement l'autre sans que les transitions soient toujours évidentes.

Certains sujets, comme la séparation sociale entre le haut et le bas de la rue Ermesinde ou la disparition des petits commerces et restaurants de quartier reviennent à plusieurs reprises, ce qui finit par être redondant dans cette version cinéma aux épisodes regroupés. Un problème qui s'ajoute à un va-et-vient constant entre documentaire subjectif et reportage factuel qui dérange un peu le propos, à quelques interviews où le réalisateur est tutoyé et directement cité par les intervenants ou encore à un cadre tremblant même sur des plans fixes d'un immeuble ou d'une stèle commémorative...

Autant de petits défauts qui donnent à ce *Lampertsbiërg* une impression de fourre-tout, certes pas inintéressant, mais pas tout à fait maîtrisé. Un film qui laisse planer l'idée que « c'était mieux avant ». Un film où une population parmi la plus riche du pays s'indigne presque autant des conditions d'accueil du foyer Don Bosco que de la surreprésentation de lycéens dans les parages, où elle semble regretter la disparition de nombreux lieux de vie : bars, music-halls, etc. tout en se plaignant du bruit en provenance de la Schuberfouer, où elle déplore que les enfants ne puissent plus jouer dans la rue tout en regrettant un certain enfermement du quartier dû au parking du Glacis et la muraille de banques qu'est devenue l'allée Scheffer. Bref, un documentaire de voisinage ! ●

L'été 69 comme point de départ

Lucien Kayser

Deux des protagonistes, Berthe Lutgen et Misch Da Leiden au fil des décennies qui ont suivi



Vue de l'exposition. Misch Da Leiden à gauche, Berthe Lutgen à droite

1 Attention, ne pas se fier au titre de l'exposition ouverte à la Villa Vauban jusqu'en mai prochain : *Summer of '69* (en anglais, en plus). Faut aller directement au sous-titre, lui mentionne les deux artistes, Berthe Lutgen et Misch Da Leiden, dont les œuvres (la plupart postérieures à la date indiquée) sont exposées dans la quasi-totalité des salles. Seule la salle d'entrée, en introduction si l'on veut, ramène à la fin des années 60, années d'ébullition dont les bulles ont poussé ou surgi jusque dans notre pays. Mais de là à parler de subversion ou de révolte, les mots ont un sens, Edmond Thill, à qui on doit un regard fouillé sur l'époque en question, évoque des années contestataires, qualification plus appropriée.

Dans la foulée de mai, première manifestation tant soit peu rebelle, au sein même du salon du Cercle artistique, dès octobre 1968 : le tableau vivant du collectif (caractéristique du moment) Arbeitsgruppe Kunst, en maillot de bain, sur une plage aménagée, avec prairie, ciel bleu et soleil, arbres et fleurs. Le dossier de presse comprend une photo bien signifiante, les baigneurs, et face à eux, lors d'une visite officielle, trois, quatre hommes dont le ministre Bodson, bien sapés, costume sombre, un sourire gêné aux lèvres. Cela s'est passé plus radicalement chez nos voisins de Trèves, avec les jeunes artistes sous la houlette de Beuys, les Katharina Sieverding et Imi+Imi (Giese et Knoebel) notamment pour une multiplication peu miraculeuse du « Heiliger Rock ».

La Pétrusse et sa *Ligne brisée*, Prüm et sa *Salle électrique*, d'autres événements ont suivi, avant la Première exposition non affirmative et coopérative d'art actuel du groupe Initiative 69, et la création du GRAP, Groupe de recherche d'art politique. À côté, il y a eu l'activité des Granges de Consdorf, dès 1967, marquée par les dissensions politiques, tout cela menant aux éclatements et aux dispersions.

2 Dans *Arden*, le paradis figuré de 1968, Berthe Lutgen fut la seule femme, déjà il ne fallait pas se tromper sur l'aspect idyllique. Le tour, de sa part, se fit carrément accusateur, revendicateur, en 1969, avec les cinq peintures de corps de femmes, parties couvertes par des culottes, vues de devant et de derrière, et dans l'exposition entre les tableaux se tinrent quatre jeunes femmes, les bras croisés. Elles ne sont plus à la Villa Vauban, les peintures n'en ont rien perdu de leur impact, elles sont passées d'ailleurs dans

Berthe Lutgen et Misch Da Leiden ont suivi des parcours différents. Mais leur art a conservé un lien avec la force contestataire de la fin des années 1960.

la collection de la Ville de Luxembourg. Prises entre des parties d'un rouge éclatant, ces images féminines ont cette force qui conduira à la création du MLF, réclamant déjà une libération.

Quelque dix ans plus tard, et la série a quitté l'intimité de la BnL, voici les six sérigraphies, des exemplaires uniques, où l'invention graphique de Berthe Lutgen, (se) jouant d'un art tellement galvaudé dans la publicité, fait un peu le tour de la représentation des femmes : un moment de grandes et belles recherches et richesses formelles, au service d'une cause, des moments tantôt touchants, émouvants, tantôt saisissants, percutants, il est des images qui de la sorte agissent comme des coups de poing.

On connaît la manière plus récente de Berthe Lutgen, telle qu'elle se déploie sur deux murs d'une salle, *Marche des femmes*, au-delà des frontières du pays, à la dimension univer-

selle. Avec au bout, dans un triptyque qu'elle-même appelle historique, comme le résumé, le condensé d'une vie et d'un art engagés. Pour la dignité de tous.

3 Misch Da Leiden vit et travaille depuis longtemps à Düsseldorf, il y a eu quand même son retour au pays en 2016 pour une exposition au Schlossgoart, à Esch-sur-Alzette. Le souvenir en permet de combler telles lacunes dans le choix des œuvres de la Villa Vauban. Mais l'attention y est en premier prise par une œuvre de grande taille, deux mètres sur deux, sous forme de trois bandes faites comme pour les images d'un film, images plus floues, une dizaine, et à la fin, un texte, et l'image en rouge où on peut lire qu'une usine est en grève. Bande de film, certes, mais la réalité est bien inscrite dans la forme même, du travail à la chaîne, *Fliessband*, dit le titre, et les gestes en disent long.

D'autres œuvres des années 70, tel un triptyque d'images Polaroid, auraient permis un face à face intéressant avec Berthe Lutgen. Là, chaque artiste est pris pour lui-même. Et l'exposition, pour Misch Da Leiden, met l'accent sur ce qui domine avec le tournant du siècle : des compositions qui ouvrent l'espace pictural, avec des superpositions, des imbrications. Il en résulte des kaléidoscopes de la vie moderne, en ce sens que des fragments en sont rassemblés, des instantanés, se trouvent joints dans un décalage pour former une unité nouvelle, inédite. « Multilaterale Figuration », disent tels commentateurs pour caractériser ce qui tient également du montage.

4 Ils sont deux, on peut se demander s'il n'aurait pas fallu y joindre un troisième larron. Il figure à l'avant-plan, à droite, sur la photo de 1968. Marc Reckinger, on l'aura deviné, n'aurait pas dissonné dans le contexte, au contraire. Par son engagement constant, par autre chose qui importe dans un art de contestation, comment faire pour être le plus efficace possible, comment trouver l'expression esthétique adéquate, celle qui convienne au message (du moment qu'on a rejeté, disons une fois, l'art pour l'art).

Tant qu'on y est, dans ce retour à une époque lointaine de l'art dans le pays, tous sont passés, y ont eu souvent leur première exposition, par la galerie Horn. Il est grand temps qu'un hommage soit rendu à Ernest Horn, découvreur de talents, galeriste novateur, à qui il ne manquait que le sens des affaires. ●

THÉÂTRE

Spectaculaire spectacle

Complètement à nu face à ce *Liliom* (ou la vie et la mort d'un vaurien) du hongrois Ferenc Molnár, on s'est lancé dans cette nouvelle création de Myriam Muller, à chaque fois un événement. Une fois encore, sur cette nouvelle signature « Muller et consorts », la troupe livre en chœur un spectacle où ça joue grand, dans un décor monumental, en musique, sur fond de foire de bas quartier. Toile savoureuse et amère, par les mots de Molnár, la troupe dessine un monde à la fois enluminé et nébuleux, pour transcrire sur scène ce conte noir.

En 1909, Max Reinhardt porte le premier l'histoire de Ferenc Molnár à la scène, sans grand succès, pour que 25 ans après Fritz Lang s'en empare et en fasse un film... « Une histoire qui touche les gens, qui touche la partie la plus naïve en nous », explique Myriam Müller, dans laquelle Julie (Sophie Mousel), une jeune bonne à tout faire, s'éprend de Liliom (Mathieu Besnard) bonimenteur de foire et papillonneur. Julie attend un enfant. Liliom, sans le sou, la bat, avant de se laisser embrigader dans un méfait foireux, alors qu'on lui ait proposé un boulot de portier, « honnête travailleur »... La dégringolade est là : Liliom, « homme libre » jusqu'au bout des os, se tue, arrive aux cieux, passe seize ans au purgatoire, redescend sur terre pour une seule journée, pour y rencontrer sa fille, qu'il finit par gifler... Une pièce à la triste ritournelle, où l'antihéros sert la parabole d'une critique sociale acide.

Et pourtant, il y a chez Liliom le stéréotype du vaurien malgré lui. Fier, jargonneur, bagarreur, buveur, mais à la fois tombeur, en mal d'amour, refoulant ses émotions, Liliom provoque la compassion. Et cette romance timide avec Julie, qui s'imisce dès le début au cœur du récit, comme l'amorce d'un *Bonnie and Clyde*, suscite plus encore l'intérêt. Seulement, un type comme lui n'a pas les armes pour gérer de tels sentiments, et tout lui explose à la figure comme un pétard à trop courte mèche... Face à cet amour fougueux entre deux jeunes gens issus d'un milieu défavorisé, qui ne savent pas comment s'y prendre, se reflète la brutalité du contexte.

Ce qu'écrivit Molnár, c'est aussi la vie d'un quartier, bariolé, atypique, joyeux même, mais pauvre. Un endroit où l'on épluche trois pommes de terre pour les trois repas du jour. Dans ces faubourgs, se côtoient la vie et la survie, la crasse des baraques, les fringues miteuses, le langage châtié, la fragilité d'une partie de la société qu'on laisse vivre de ce qui se récupère dans la rue, au pied des immeubles.

À l'image de cette version, dans laquelle le scénographe Christian Klein propose d'installer le cadre sur un plateau tournant, sur lequel un amas de meubles en tous genres, trucs de brocante, voire

de marchés aux puces, forment un appartement, agencé selon les perspectives que tout ce bazar peut offrir. C'est franchement magnifique, plongeant ce conte, plus encore, dans la fantasmagorie. Un tas de bric et de broc qui offre un décor grandiose, d'une grande efficacité théâtrale. Là-dedans, Muller infiltre une mise en scène exemplaire, qu'on dira presque trop calibrée, au risque de nous traiter d'enfants gâtés. Quoique tous ces personnages à deux doigts de monter un modeste *freakshow*, servent franchement à la transformation de cette fable un brin mélodramatique, en une histoire simplement dramatique.

Liliom nous aura bien écarquillé les yeux. L'objet théâtral est spectaculaire et le pléonasme est de rigueur

Les tableaux sont crus, montrant – à contrario de l'ouverture en fanfare, cotillons et euphorie – les métamorphoses de ces gens qui attendent que le destin leur sourie, ou finissent noyés dans l'indifférence. Et imbriqué dans le conte, on entend les pointes d'humour, d'invention, et de trivialité qui font la légèreté du théâtre de la team Muller, de toutes petites choses qui insistent sur la poésie du théâtre autant que sa frivolité.

Et ces jouets de scène sont proposés par la metteuse en scène aux comédiens et comédiennes, pour leur donner du ridicule ou de la magnificence, n'en déplaie à leur justesse de jeu. Car, si l'ambiance de fête foraine Belle Époque est le puits sans fond d'une imagerie forte et puissante, elle est aussi un lieu commun tant utilisé, que les personnages s'y construisent en elle et par elle. Aussi, Julie comme Liliom, au centre, sont durs à cerner, presque ennuyeux par moment, alors qu'autour gravitent des individus saisissants, tels que cette Mme Muscat (Isabelle Bonillo) mégère et impétueuse, ce Fiscus (Jules Werner) si crado et infréquentable, ou cette Hollunder (Rhiannon Morgan), râleuse comme pas permis...

En tout cas, *Liliom*, ou la vie et la mort d'un vaurien nous aura bien écarquillé les yeux. L'objet théâtral est spectaculaire, et le pléonasme est de rigueur, car, à défaut d'être le meilleur, celui-ci – de spectacle – en est un bon et beau, et ça, c'est le moins qu'on puisse en dire. ● Godefroy Gordet



Le décor fait de bric et de broc, une part importante de la pièce

GRANDE RÉGION

Le dessin d'écrire

Florence Lhote

Souvenir personnel Foire Internationale d'Art Contemporain à Paris en 2015. Les petits formats aux couleurs chaudes d'Etel Adnan, paysages oniriques, valse chromatiques, emplissent le stand de la galerie Lelong. Comme le relèvent avec beaucoup d'ironie les Guerrilla Girls, quand on est une artiste femme (*Knowing your career might pick up after you're eighty*), être reconnue peut prendre un certain temps. La trajectoire d'Etel Adnan (1925-2021) l'illustre assez bien. Créant dans un relatif anonymat, le travail de la poétesse et artiste visuelle américano-libanaise, installée en France les dernières années de sa vie, a été redécouvert à juste titre ces vingt dernières années. Le

Centre Pompidou-Metz propose, d'après une idée de l'artiste, l'exposition *Écrire, c'est dessiner*, qui rassemble ses travaux et offre également un beau panorama des recherches entre dessin et écriture. Tour d'horizon.

Sous vitrage des livres-accordéons, poèmes chamarrés d'Etel Adnan (*Les Poèmes de guerre*, 1988), impriment le ton du début de cette exposition. *Écrire, c'est dessiner* explore notre fascination pour la richesse des langues et pour celle de leur écriture. L'histoire d'Etel Adnan est à cet égard singulière. Née en 1925 au Liban, alors sous mandat français, d'un père syrien

ancien officier de l'Empire ottoman et d'une mère grecque originaire de Smyrne (actuelle Izmir), l'artiste, qui a passé une partie de sa vie en Californie avant de s'établir en France, navigue entre les cultures et les langues. L'écriture et sa proximité avec le dessin l'intéressent tout particulièrement. Car, en plus d'être coloriste, Adnan est aussi poétesse. « La mer a gonflé son sein d'orage avec le vent d'Alger et la fureur de ses eaux. La guerre rouge a frappé contre son ventre, avec ses fusils chargés de poudre, ses chars à dents aiguisés et l'envie des hommes est montée contre ce sein d'orage avec ses armures séculaires. Et ses ruses ecclésiastiques. [...] ». Il est donné de découvrir ces beaux vers apocalyptiques et l'écriture manuscrite claire et détachée de l'autrice sur leporellos. Nom du valet de Don Giovanni dans l'opéra de Mozart, dépliant un livret sur lequel sont répertoriées les « mille e tre » maîtresses du séducteur, ce nom est donné par analogie en Europe à ces petits livres pliés en accordéon sur lesquels les artistes asiatiques, notamment japonais, aiment écrire et dessiner à l'encre. Tradition reprise par quelques artistes occidentaux. Dont Etel Adnan.

Azur Mais *Écrire, c'est dessiner*, conçue sur l'une de ses propositions, envisage un panorama large de pratiques dont celle de Nancy Spero, superbes fresques surplombant dès l'abord le regard du spectateur. *Azur* (2002) de Spero propose de voyager autour de 39 panneaux, sérigraphies, linogravures (impression à encres grasses) sur papier oriental. Femme courant, triomphante, seins au vent, femme ailée juchée sur un animal et s'adressant à des serpents anthropomorphes, femme, les jambes écartées, domptant pudiquement le regard du spectateur, femmes au travers d'archives historiques : le dessin court chez Nancy Spero pour traverser les lignes de fuite. Visage grimaçant de la Marianne de l'Arc de Triomphe, tête de Méduse aux serpents, antiques déesses de la fertilité, héroïnes de séries B, résistantes allemandes et déesse du ciel égyptien arc-boutée : de multiples figures féminines, hétéroclites et anachroniques, peuvent être vues dans les frises déployées par Spero. Au travers de ce dispositif spectral et narratif, dans la tradition des papyrus égyptiens, rouleaux chinois, frises antiques ou tapisseries médiévales, l'artiste convoque une nouvelle épopée féministe. Loin du silence reclus, forços, de l'histoire des femmes jusqu'alors.

Écrire, c'est dessiner, conçue sur une proposition de l'artiste et poète Etel Adnan, envisage un panorama large de pratiques.



Vue de l'exposition, avec un leporello au premier plan

En silence, le corps *Écrire, c'est dessiner* fait sourdre, au travers de la réflexion sur la graphie, ce silence. La belle phrase d'Alighiero e Boetti : « Ciò che sempre parla in silenzio é il corpo » (Ce qui parle toujours en silence, c'est le corps), mise en exergue, est l'occasion de découvrir l'implication totale du corps dans le geste d'écrire de l'artiste. Ce cabinet de l'exposition réunit gestes, souvent intimes, de mains droites et de mains gauches. Les écritures manuscrites d'Arthur Rimbaud, de Paul Verlaine, de Vincent Van Gogh, Marguerite Yourcenar ou Mahmoud Darwich se laissent contempler comme on laisserait ses yeux défiler/s'évader pour un dessin ou un tableau. Offre mise en miroir du travail d'Etel Adnan, elle prend tout son sens. ●

Écrire c'est dessiner, au Centre Pompidou-Metz jusqu'au 21 février 2022

Commission de surveillance du secteur financier

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Services

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 26.01.2022
Heure : 10.00 heures

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Contrat de gardiennage et de surveillance des sites de la CSSF.

Description succincte du marché :
Le présent marché a comme objet d'assurer :
(1) L'ouverture et la fermeture des bâtiments aux horaires définis ;
(2) Les services de gardiennage et de sécurité de 6.00 à 22.00 heures par un agent statique ;
(3) La réception et l'accompagnement des sous-traitants de la CSSF de 7.00 à 18.00 heures par un agent statique ;
(4) Exécuter des rondes de sécurité extérieures durant les périodes de

non-occupation des bâtiments (en ce compris weekend et jours fériés), et
(5) Exécuter des rondes de sécurité interne sur les installations de sécurité et techniques pendant les heures d'ouverture des bâtiments (de 6.00 à 22.00 heures), dans les 2 bâtiments occupés par la CSSF.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Via le Portail des marchés publics

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Réception des offres :
Via le Portail des marchés publics

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
01.12.2021

La version intégrale de l'avis n° 2102410 peut être consultée sur www.marches-publics.lu



Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Services

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 04.02.2022
Heure : 10.00 heures

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Soumission relative aux services de maintenance et d'entretien des installations électriques dans l'intérêt de la Rockhal à Esch-Belval.

Description succincte du marché :
– Conduite, maintenance préventive et corrective des installations électriques.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Dossier de soumission à télécharger

gratuitement sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Les conditions de participation sont précisées au cahier des charges.

Réception des offres :
La remise électronique des offres sur le Portail des marchés publics est obligatoire pour cette soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
02.12.2021

La version intégrale de l'avis n° 2102251 peut être consultée sur www.marches-publics.lu



Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Services

Modalités d'ouverture des offres :
Date: 03/02/2022
Heure: 10:00

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Soumission relative aux services de maintenance et d'entretien des installations HVAC et sanitaires dans l'intérêt de la Rockhal à Esch-Belval.

Description succincte du marché :
– Conduite, maintenance préventive et corrective des installations HVAC et sanitaires.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Dossier de soumission à télécharger

gratuitement sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Les conditions de participation sont précisées au cahier des charges.

Réception des offres :
La remise électronique des offres sur le Portail des marchés publics est obligatoire pour cette soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
02.12.2021

La version intégrale de l'avis n° 2102252 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

d'Lëtzebuurger Land

Fondé en 1954 par Carlo Hemmer, édité par Leo Kinsch de 1958 à 1983. Hebdomadaire politique, économique et culturel indépendant paraissant le vendredi. Publié par les Éditions d'Letzeburger Land s.à r.l., R.C. B 19029, N° TVA LU 12 12 40 22. La reproduction des articles et illustrations est interdite sans l'accord écrit de l'éditeur. **Gérant** Stephan Kinsch (48 57 57-1; land@land.lu), **Rédacteur en chef** Peter Feist (48 57 57-24; pfeist@land.lu), **Rédaction** France Clarinval (48 57 57-26; fclarinval@land.lu), Luc Laboulle (48 57 57-28; llaboulle@land.lu), Pierre Sorlut (48 57 57-20; psorlut@land.lu), Bernard Thomas (48 57 57-30; bthomas@land.lu), **Mise-en-page** Pierre Greiveldinger (48 57 57-34; pgreiveldinger@land.lu), **Photos** Sven Becker (48 57 57-36; sbecker@land.lu), **Administration et publicité** Zoubida Belgacem (48 57 57-32; zbelgacem@land.lu) **Édition et rédaction** 59, rue Glesener L-1631 Luxembourg Courrier Boîte postale 2083, L-1020 Luxembourg **Téléphone** 48 57 57-1 **Fax** 49 63 09 **E-mail** land@land.lu **Internet** www.land.lu **Twitter** @Letzland **Facebook** d'Lëtzebuurger Land **Instagram** [letzebuenger_land](https://www.instagram.com/letzebuenger_land) **Impression offset** Imprimerie Saint-Paul **Prix par numéro** 4,50 € **Abonnement annuel** 160,00 € **Abonnement étudiant/e** 85,00 € **Comptes en banque** CPPLLULL: IBAN LU59 1111 0000 5656 0000, BILLULL: IBAN LU29 0027 1003 6990 0000, BGLULL: IBAN LU32 0030 0431 7039 0000, BCEULL: IBAN LU30 0019 1000 2939 1000, CELULL: IBAN LU71 0141 7162 5000 0000, BLUXULL: IBAN LU59 0080 0484 9600 1003

www.land.lu

KINO

Neuanfang und Abschluss

Marc Trappendreher

Kaum ein anderer zeitgenössischer Filmemacher hat das Wesen von Mutterschaft und Mütterlichkeit eindringlicher und facettenreicher befragt als der spanische Regisseur Pedro Almodóvar. In seinem Werk liegen der Tod und das Leben nicht selten ganz nah beieinander: Eine Ausgrabungsstätte soll der Fotografin Janis (Penélope Cruz) endlich Aufschluss geben über die sterblichen Überreste ihrer Familie. Sie beginnt im Zuge der Arbeiten eine Liebesaffäre mit dem Archäologen Arturo (Israel Elejale). Aus dieser Beziehung entsteht ein Kind. Auf der Geburtsstation lernt Janis die junge, ebenfalls werdende Mutter Ana (Milena Smit) kennen. Das stellt sich, wie so oft bei Almodóvar, als eine schicksalhafte und lebensverändernde Begegnung heraus, die auch eine Selbsttäuschung in sich birgt...

Man hat es oft gesagt, und es soll wiederholt sein: Almodóvars Kino ist das Kino einer Frauenwelt. So wie diese Janis sich uns in den ersten Filmmi-

I
In Madres paralelas gilt Pedro Almodóvars Augenmerk jenen Figuren, die er als die „madres imperfectas“ bezeichnet hat, den fehlerbehafteten, zweifelnden Müttern

so beobachten wir sie durch die Kamera Almodóvars, der seiner Darstellerin Penelope Cruz alle Aufmerksamkeit schenkt. Mit ihr werden wir auf diese Reise geschickt, deren Handlungsverlauf so verstrickt ist, weil er sich gleich bei mehreren Genres bedient, ohne je auf ein plausibles oder vorher-

Milena Smit und Penélope Cruz



sehbares Ende hinzuweisen. Almodóvars Blick auf die Frau ist mitunter beinahe obsessiv, derart stark versucht er eine unmittelbare Anbindung an sie zu generieren. Und so wird auch der Mann immer mehr ausgegrenzt, als wäre er eine dramaturgische Fehlbesetzung, ja eine Fehlinvestition, die erst zu korrigieren sei, bevor sich der Fragen der Mutterschaft eingehend gewidmet werden kann. Hatte er in seinem letzten Film *Dolor y gloria* (2019) die Mutter noch zu einer Art Heilsbringerin erklärt, gilt Almodóvars Augenmerk nun eher jenen Figuren, die er als die „madres imperfectas“ bezeichnet hat', den fehlerbehafteten, zweifelnden Müttern.

In *Madres paralelas* geht der mittlerweile 72-jährige Regisseur deutlicher als jemals zuvor auf die franquistische Vergangenheit Spaniens ein. Hat Almodóvar dieses Trauma in seinen vorherigen Filmen nicht in den Vordergrund gestellt – eine Absenz, die er selbst als seine persönliche Rache am Diktator bezeichnete –, so breitet er sie hier als Hintergrundfolie aus, vor der er die Geschichte entfaltet, dies in seinem ganz und gar unverkennbaren Stil: Von den Kostümen über das Dekor bis in die Farbdramaturgie hinein bildet *Madres paralelas* einen dramatischen Bilderbogen aus, den man aus vergangenen Filmen Almodóvars und der ihm mit *Todo sobre mi madre* (1999) zu internationaler Größe und Anerkennung verhalf – ein Stil, der seinen Geschichten durch Stimmungen und große schauspielerische Momente Intensität verleiht. Es ist nicht die Intrige, die das Zentrum des Films ausmacht, dafür ist der Titel allzu vielsagend. Es geht um die Erlebniswelten dieser Mütter während des „Danach“, die über ihre gemeinsamen Erlebnisse – Neuanfang und Abschluss, Leben und Tod – zu sich selbst finden. So gibt es denn auch kaum Momente des einfachen Gefühls in *Madres*

paralelas. Das Los der Protagonistinnen ist verschlungen in Missverständnissen; Schicksalsschläge treffen die beiden Heldinnen stärker, als das gemeinhin im Melodram üblich ist. Warum aber fühlt sich Almodóvars Kino dann nicht an wie ein klassisches Melodrama?

Almodóvars Figuren sind unserer Erlebniswelt angepasst und bilden Projektionsflächen, die unseren Lebensverhältnissen analog sind. Und doch sind sie Teil eines ästhetischen Programms, Teil einer poetischen Anordnung, die die Kunst hervorbringt und für diese konstitutiv ist, demnach bewegen sie sich zugleich in einem Rahmen, von dem wir ganzheitlich ausgeschlossen sein müssen. Sensibel, ja gefühlsbetont ohne je sentimental zu werden – das ist die Gratwanderung, die auch diesen Film von Pedro Almodóvar ausmacht. ●

¹ Venezia78: *Madres Paralelas* – Pressekonferenz mit Pedro Almodóvar und Penelope Cruz

LUXEMBURGENSIA

„Demokratie“

Das Großherzogtum Luxemburg ist eine Demokratie. Dass uns, zumindest aus der Innenperspektive der Bewohnerinnen dieses Landes, diese kontraintuitive rhetorische Kombination aus Volksherrschaft und Aristokratie nicht stutzen lässt, beruht auf der jüngeren Geschichte unseres Landes. Bis 2008 wirkten gleichzeitig durch Wahlen und durch Geburt bestimmte politische Anführer; eine Kompromisslösung, die einen politischen Spagat schaffte – *have your cake and eat it too*. Seitdem ist die politische Rolle des Großherzogs rein repräsentativ und protokollarisch, doch uns interessiert im Folgenden vor allem die Zeitspanne davor: Denn dass die Realität der luxemburgischen Politik diese beiden Pole bis heute zumindest protokollarisch vereint und sie sich auch in der Selbstwahrnehmung der Bewohner des Landes im Einklang befinden, hat laut André Linden seinen Ursprung im zweiten Weltkrieg.

In seinem Buch *Luxemburgs Exilregierung und die Entdeckung des Demokratiebegriffs* untersucht André Linden anhand von Schriftzeugnissen aus dem Zweiten Weltkrieg (Briefe, Reden und Ansprachen der Großherzogin Charlotte, Entwürfe, Artikel usw.), sowie anhand historischer Werke und Studien die Diskurse der Exilregierung und die zunehmende Verwendung des „Demokratie“-Begriffs.

Die Großherzogin Charlotte, der Regierungschef Pierre Dupong, der Verkehrs- und Justizminister Victor Bodson sowie die Minister Joseph Bech und Pierre Krier waren im Mai 1940, nach dem Einmarsch deutscher Truppen in Luxemburg, nach Frankreich geflohen und wählten später London als offiziellen Sitz der Exilregierung. In den Jahren 1940 bis 1942 steuerte die Exilregierung den Diskurs über das Schicksal der Nation, die unter deutsche Herrschaft gefallen war und ihre Unabhängigkeit verloren hatte. In Berufung auf die Atlantikcharta von Franklin D. Roosevelt und Winston S. Churchill (1941) profilierte sich schnell „Demokratie“ als Schlagwort, das die Einheit und Einigkeit der Luxemburgerinnen und Luxemburger verkörperte und die sozialpolitischen Errungenschaften der Zwischenkriegszeit betonte: Diese demokratischen Prinzipien wurden im Folgenden zum Fundament der Forderung der Unabhängigkeit und Befreiung von den deutschen Invasoren. Und im Zentrum der „kleinen“ oder „sehr kleinen“ Nation, wie die Exilminister stets betonten, wurde paradoxerweise die Großherzogin Charlotte als „demokratische“ Führerin aufgebaut, ihre Person und Rolle in Luxemburg idealisiert: Sie wurde zum Symbol, zur Überfigur des „Demokratie“-Narrativs Luxemburgs (S. 154).

In seinem Buch zeichnet Linden ein breites Panorama der damaligen Gesellschaft und der Bedeutung des Begriffes „Demokratie“ in den Reaktionen auf die deutsche Kriegsführung, einerseits im Ausland,

andererseits in den Diskursen der Bevölkerung selbst (z.B. durch Briefe) oder in den öffentlichen Äußerungen der Exilregierung. Hierzu werden chronologisch und in textnahen Analysen bedeutende Zeitzeugnisse untersucht, die die Diskurse und die zunehmende Bedeutung der demokratischen Werte in der luxemburgischen Geschichte erkennen lassen. André Linden ist Historiker, Philosoph und Germanist und hat verschiedene Artikel über die Repräsentation nationaler Identität im Großherzogtum sowie eine Studie über die BBC-Ansprachen der Großherzogin Charlotte verfasst (2002). Das vorliegende Buch wurde aus seiner Masterarbeit in europäischer Zeitgeschichte an der Universität Luxemburg weiterentwickelt.

Da es sich um eine historische Abhandlung handelt, ist der Umgang mit den Quellen sehr detailliert und vollzieht stets nach, welche Dokumente oder Fassungen von Reden existieren und auf welche unter welchen Gesichtspunkten Bezug genommen wird. Sorgfältig und fundiert recherchiert, vollzieht das Geschichtswerk kleinteilig die Nennungen und Anwendungen des Begriffes „Demokratie“ in der Exilzeit der luxemburgischen Regierung nach, wobei auch die grundsteinlegenden Werke von Haag/Krier sowie Heisbourg zu dieser Periode und den Ansprachen der Großherzogin Charlotte stetige Begleiter sind, die mit wachem Auge konsultiert werden – wobei auch Widersprüche oder Ungenauigkeiten aufgezeigt werden. Auch fehlt es nicht an Verweisen auf den luxemburgischen, in Washington eingesetzten Botschafter Hugues le Gallais, zu dem die spannende, mit Informationen gespickte und zugleich gut lesbare Biografie von Paul Schmit (Editions Saint-Paul 2019) zu empfehlen ist.

Lindens *Luxemburgs Exilregierung und die Entdeckung des Demokratiebegriffs* bildet seine weitreichende Recherche zur Geschichte eines Begriffes und den politischen Ausmaßen seiner Realisierung ab – für die Staatsform, die Selbstwahrnehmung einer Gesellschaft sowie für die Rolle der großherzoglichen Familie –, hätte aber für ein Laienpublikum etwas entschlackt werden können. Geschichtsbegeisterte kommen dafür bei dem detaillierten Umgang mit den Quellen voll auf ihre Kosten und werden wohl, vom Thema eingenommen, den Faden zu der einen oder anderen Quelle aufgreifen und verfolgen wollen – die Klebebindung hält das soweit, bei allem wilden Hin- und Her-Blättern, aus. ● Claire Schmartz

André Linden: *Luxemburgs Exilregierung und die Entdeckung des Demokratiebegriffs*. Capybarabooks, Mersch & Editions forum (2021). 208 Seiten. 20,00 Euro



IRAN

BETWEEN TIMES ALFRED SEILAND

26.11.21 - 11.09.22

Musée national d'Histoire et d'Art Luxembourg
MNH

Musée des Passés
L-2345 Luxembourg
www.mnh.lu

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

cargolux

Attractions / répulsion

Cyril B.

Si vous êtes allergiques aux marchés de Noël, cette année, la file d'attente pour faire valider son Covid-Check vous offre une bonne excuse pour ne pas participer aux orgies de vin chaud, churros et chansons périmées de stars des années 80 qui auront touché plus de royalties avec un seul titre contenant le mot *Christmas* qu'avec tout le reste de leur œuvre.

Alors qu'il devrait être clair pour tout le monde qu'il vaut mieux remplacer un vin brûlant servi dans une botte en porcelaine, bu debout dans le froid, par la même boisson consommée dans une ambiance cosy, confortablement installé dans un bar, ces longues files d'attente laissent, encore une fois, planer un doute sur notre intelligence collective. Qu'est-on prêt à endurer pour se convaincre qu'il reste un soupçon de magie dans nos tristes vies d'adultes soumises aux contributions directes et aux augmentations des tarifs du gaz ?

On le sait, le Père Noël n'est pas un gros barbu en manteau rouge. Il ne passe pas par la cheminée le soir du 24 décembre, mais sonne à la porte les jours de semaine de novembre à décembre, à 10 h du matin, quand les parents sont en télétravail et les enfants sont à l'école. Il ne voyage pas avec nos cadeaux dans le ciel sur un traineau tiré par des rennes, mais avec ses bénéfices dans une grosse fusée ridicule en forme de phallus. Il est mince, chauve et porte un costume Armani. C'est Jeff Bezos. Alors, oui, pour oublier cette réalité peu réjouissante, on veut bien attendre

un quart d'heure au bord du boulevard Roosevelt. Après tout, quand on a déjà fait la queue devant la librairie Ernster pour obtenir une dédicace de Stéphane Bern et de la Grande-Duchesse, pour un test antigénique certifié, ou pour acheter une nouvelle télévision à un tarif Black Friday, on dispose d'un certain entraînement.

Quiconque a pratiqué les parcs d'attractions a pu mesurer le degré d'acceptation des files d'attente. Vingt minutes, 45 minutes, une heure ne suffisent pas à faire renoncer l'amateur de sensations fortes et de selfies plus ou moins acrobatiques. Faire la queue pour le Space Mountain, passe encore. Mais ça commence avec le ticket de parking et ça continue du petit déjeuner aux toilettes (spoiler: Mickey

Mouse n'est pas toujours de la partie pour faire passer le temps). Tous ces gens, têtes baissées sur leur smartphone, ressemblent à des pénitents, figés en une procession extrêmement lente, qui attendent d'expier leurs péchés dans un manège qui va leur retourner tête et boyaux dans un supplice que Dante aurait pu décrire s'il avait visité Europa Park. Enfin, dans les parcs d'attractions, attendre, c'est uniquement pour les masses prolétaires. Des formules spéciales permettent à ceux qui trouvent trop bon marché le tarif d'entrée de payer le double en échange d'un accès direct à un nombre d'attractions proportionnel au prix de la formule « gold », « diamond » ou « ultimate platinum ».

Ces nouveaux systèmes de castes, où il suffit de payer plus pour devenir prioritaire, se généralisent progressivement. Dans certains concerts, déjà, le fan peut payer plus cher son ticket, afin d'entrer avant les autres et se garantir, ainsi, une place au plus près de son idole. On pourrait avoir des marchés de Noël avec plusieurs entrées, en fonction de ce que vous prévoyez de consommer. Des péages autoroutiers avec différents tarifs, où la plèbe se presserait naturellement sur les files où le ticket est le moins cher alors que les plus fortunés passeraient sans encombre. C'est un peu triste : la file d'attente était

peut-être l'un des derniers bastions de l'égalité entre êtres humains. Plus démocratique, pour 2022, on pourrait rêver à une application qui générerait les files d'attentes sur nos téléphones. Il suffirait de scanner un QR Code devant un lieu dans lequel on souhaite entrer, afin de savoir combien de personnes vont passer avant nous, connaître le temps d'attente prévisionnel, et recevoir une alerte cinq minutes avant que son tour n'arrive.

Est-ce que cela serait vraiment mieux ? La vie sans attendre c'est comme le pain de mie sans croûte ou le raisin sans pépin... en ne voulant garder que le meilleur, ça n'a plus le même goût. ●



Ces gens ressemblent à des pénitents, figés en une procession extrêmement lente

Sam Becken

Stil

LA GOURMANDISE



Chocolats de fête

Pour les confiseurs, les pâtisseries et les chocolatiers, le mois de décembre est, avec Pâques, le moment de l'année le plus faste. Chacun y va de ses créations sucrées pour séduire petits et grands gourmands. Chez Genaveh, pas question de passer à côté : la maison propose un catalogue spécial pour ses éditions de l'année. Dans le sens du calendrier, on commence par le coffret de trois petits Saint-Nicolas en moulagages pleins, en chocolats lait, blanc

et noir 62 pour cent, assortis de trois bonbons de saison (ganache infusée à la cardamome, aux marrons et rhum ou à vanille de Tahiti et fève de tonka), le tout dans une petite boîte (rouge, bien sûr) en carton recyclé (photo : Hadrien Friob). Noël suit avec des sapins en bâtonnets d'amandes caramélisées et chocolat au lait ou chocolat noir qui renferment d'autres chocolats. Moulages décorés faits mains, en chocolat noir origine Équateur et Ghana et chocolat au lait origine Côte d'Ivoire, truffes (champagne, coco, cognac), rochers, guimauves complètent cette sélection festive que l'on peut acheter au pop-up de la marque sur la place Guillaume II en attendant l'ouverture annoncée d'une boutique au coin de la Grand Rue et de la rue Philippe II. fc

L'ENDROIT

Sopilipili

Cela fait des années que Sophie Holzem met en valeur son goût et son style originaux pour faire des achats au bénéfice de divers commerces. Ils vendaient sa sélection de vêtements colorés, de bijoux et de chapeaux, dénichés avec soin chez des fabricants qui travaillent des matières naturelles

ou organiques dans une approche respectueuse. Après avoir fait le tour des foires et marchés, la voici installée au premier étage d'une boutique de chaussures, rue du Fossé, dans son espace nommé Sopilipili (photo : GD). Les propriétaires partagent avec elle une prédilection pour des produits originaux, bien travaillés et dont les prix ne sont jamais exorbitants. On sera surpris par autant d'articles inédits comme ces chapeaux rétros et bérêts signés Julie Dubois qui se plient et se replient pour mieux s'adapter à la forme de la tête, ou les formidables sacs plissés asiatiques Shupatto, qui se déplient d'un geste. Des chaussettes italiennes



en résilles avec des motifs rigolos et *flashy* donnent du peps en hiver, des écharpes énormes prennent presque la forme de kimonos et des bijoux « La Tonquinoise » (par une ancienne styliste de Kookai) apportent le côté glamour. On y ajoute une gamme de vêtements proposée en collaboration avec le magasin de chaussures. Pour les intérieurs, Made by Ghigi ajoute ses coussins et tabourets multicolores. Les produits sont aussi en vente en ligne : sopilipili.com GD

L'ÉVÈNEMENT

Initiation au saké

Le saké connaît un intérêt croissant sous nos latitudes (*d'Land* 22.10.2021). Jean-Paul Choi, propriétaire du restaurant Nonbe à Belval n'a pas attendu cette mode puisqu'il a été sacré vice-champion du monde des sommeliers en saké en 2014. Aussi, il propose une initiation au saké japonais suivi d'un repas. Après une introduction sur l'origine, la fabrication et les différentes catégories de sakés vient une dégustation de sakés en accord avec les mets proposés par le chef Norihiro Imamura : Sashimi de maquereau, anguille confite,



hamachi grillé, œuf mariné au soja, magret de canard, foie gras au miso, assiette de fromages. Un moment idéal pour comprendre le sens des accords, le potentiel du saké et les différentes températures de service (photo : fc). Les 7, 14 et 21 décembre sur inscription pour un maximum de douze personnes. (85 euros par personne). En plus, le samedi 11 décembre, une dégustation de sakés, de produits de fêtes (saumon fumé au saké et hêtre, mi-cuit de foie gras au whisky japonais, umeshu et shiso) et des bonbons au chocolat de la maison (dont un au miso délicieux) est organisée à midi. fc

